

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE MONS
DU 15 SEPTEMBRE 2015

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 7 septembre 2015, accompagnée d'un ordre du jour comportant 90 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 09 septembre 2015 comportant 1 objet.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 37 présents :

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président

Présents : M. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, M. SAKAS, ~~M. LAFOSSÉ~~, M. DARVILLE, Mme OUALI, Échevins

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS

M. DUPONT, M. TONDREAU, ~~M. DEPLUS~~, ~~Mme KAPOMPOLE~~, ~~M. MILLER~~, M. ROSSI, M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, ~~Mme MOUCHERON~~, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, M. BOUCHEZ, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, ~~M. JOOS~~, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, ~~M. BERNARD~~, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, ~~Fr. HAMBYE~~, Conseillers communaux et M. Philippe LIBIEZ, Directeur général f.f.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Sont excusés ou est excusé notre collègue Jean-Paul DEPLUS. Je signale que le procès-verbal de la séance du 14 juillet sera approuvé si aucune remarque n'est faite avant la fin de la séance de ce jour. Est-ce que vous pouvez prendre note de l'agenda jusqu'au mois de juillet. Donc, prochaine séance, le 13 octobre suivi du 17 novembre, le 15 décembre, le 19 janvier, le 16 février, le 15 mars, le 19 avril, le 17 mai, le 14 juin et pour le moment, on dirait le 12 juillet, si beaucoup étaient absents le 12, alors, je tiendrais le 05. Les points supplémentaires. Il y a un point 79 bis, acquisition de mobilier, il y a deux lots, approbation des modifications apportées au cahier spécial des charges du nouveau mode de passation du marché chez Madame l'Echevine Mélanie OUALI. Le point 11 ASBL Régie de quartiers, compte et bilan, là, c'est un dossier de M. l'Echevin Nicolas MARTIN. Les points remis, le 22, le 37, le 78. Je vais voir s'il y a le besoin d'un huis clos, il n'est pas là, donc, je prends acte que l'intéressé n'est pas là.

La séance s'ouvre à huis clos avec 37 présents.

1^{er} Objet : Prorogation éventuelle d'une mesure de suspension préventive. Audition. Contentieux DIVIS1

REMIS

La séance publique s'ouvre avec 37 présents.

2^e Objet : CPAS. Démission d'un Conseiller de l'Action sociale. Prise d'acte. Contentieux Secrétariat

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Pour ne pas faire attendre, on va commencer par la démission d'un Conseiller de l'Action sociale, prise d'acte, personne j'imagine, ne s'oppose à une démission.

Prend acte – 1^{ère} annexe

Entrée de M. BERNARD = 38 présents

3^e Objet : CPAS. Remplacement d'un Conseiller de l'Action sociale démissionnaire. Désignation. Contentieux Secrétariat

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Le remplacement d'un Conseiller démissionnaire et désignation et alors là, il s'agit de M. Christophe Versprille puisqu'il est présent, avec votre autorisation, je vais lui demander de venir ici, de prêter serment, cela ne vous dérange pas ? Je vous en prie, Monsieur.

M. Christophe VERSPRILLE : Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du Peuple belge.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Très bien, je vous en remercie. C'est une prestation de serment classique et cela vous honore mais vous devez aussi me dire, je jure de m'acquitter fidèlement des devoirs de ma charge.

M. Christophe VERSPRILLE : « Je jure de m'acquitter fidèlement des devoirs de ma charge ».

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: C'est parfait et bien je prends acte de votre prestation de serment et vous installe en qualité de Conseiller de l'Action sociale. Applaudissements.

Prend acte – 2^e annexe

Entrée de Mmes KAPOMPOLE et MOUCHERON = 40 présents

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: J'en arrive au point 4, est-ce qu'il y a des interventions ?

Oui, pour lequel ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Je voudrais intervenir sur le point 4) k).

4^e Objet : POLICE-CIRCULATION

a) Abrogation d'un emplacement PMR - Rue Tournante 51/53 à Jemappes. GEP 6002/JE/140

ADOPTÉ à l'unanimité – 3^e annexe

b) Abrogation d'un emplacement PMR - Rue du Fort Mahon, 127 à Jemappes. GEP 6002/JE/53

ADOPTÉ à l'unanimité – 4^e annexe

c) Abrogation d'un emplacement PMR - Rue du Joncquois, 172 à Mons. GEP 6002/205

ADOPTÉ à l'unanimité – 5^e annexe

d) Création d'un emplacement PMR - Rue du Joncquois, 97 à Mons. GEP 6002/205

ADOPTÉ à l'unanimité – 6^e annexe

e) Création d'un emplacement PMR - Rue des 3 Coulons, 29 à Cuesmes. GEP 6002/CU/87

ADOPTÉ à l'unanimité – 7^e annexe

f) Création d'un emplacement PMR - Rue des Prés Verts, 53 à Cuesmes. GEP 6002/CU/76

ADOPTÉ à l'unanimité – 8^e annexe

g) Création d'un emplacement PMR - Rue du Joncquois, 100 à Mons. GEP 6002/205

ADOPTÉ à l'unanimité – 9^e annexe

h) Création d'un emplacement PMR - Avenue des Lilas, 19 à Nimy. GEP 6002/NI/19

ADOPTÉ à l'unanimité – 10^e annexe

i) Création d'un emplacement PMR - Rue de la Cité, 23 à Jemappes. GEP 6002/JE/28

ADOPTÉ à l'unanimité – 11^e annexe

j) Abrogation d'une zone de chargement/déchargement - Rue de la Place à Hyon. GEP 6002/HY/35

ADOPTÉ à l'unanimité – 12^e annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Réglementation de stationnement – Voitures partagées – Place de Bootle. C’est cela ?

k) Réglementation du stationnement - Voitures partagées - Place de Bootle à Mons. GEP 6002/53

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Oui, je vous remercie. Donc, il s’agit d’attribuer deux places de stationnement, place de Bootle pour des voitures partagées. Si nous sommes évidemment favorables au développement de ce service de voitures partagées, la place de Bootle ne nous paraît pas le lieu adéquat, d’abord, parce qu’elle est située à peine à 600 mètres de la station St-Joseph, d’autre part, parce qu’il y a un besoin de développer ce service au nord de la Ville, quand on regarde la carte des stations Cambio, il y en a effectivement une, plutôt au niveau de la gare, il y en a une au sud et il y en a une comme je le disais place St-Joseph. Donc, dans ce dossier, le demandeur n’est peut-être pas tout à fait conscient – c’est une société qui est basée à Louvain-la-Neuve – elle n’est peut-être pas tout à fait consciente des réalités montoises en termes de mobilité. Donc, je ne sais pas mais en tout cas, moi, je pense que la Ville dans ce contexte-là doit se montrer peut-être plus proactive, plusieurs pistes me paraissent intéressantes et devraient être étudiées par le Conseiller en mobilité, par exemple, la place de Nimy ou l’avenue du Champ de Mars pour répondre à ce besoin de station au nord de la Ville.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je propose alors qu’on le retire.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Si vous me permettez de terminer pour justement que cela puisse peut-être participer au débat.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je voulais vous épargner quelques mots pour la suite du Conseil mais je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Ne vous inquiétez pas, j’ai des ressources.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ah bon d’accord, comme je suis dans une phase d’épargne mais allez-y.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Jemappes qui est fortement urbanisée serait également un choix intéressant mais on pourrait aller aussi dans une direction que nous avons déjà évoquée au Conseil communal en instaurant un partenariat entre la Ville et Cambio. La Ville prendra un abonnement pour certains de ces agents, diminuant ainsi ses besoins en berline et Cambio installerait des stations adéquatement situées par exemple, près de la caserne de Ghlin ou rue Buisseret. Quoi qu’il en soit, c’est notre conclusion, est-

ce qu'on pourrait demander au Conseiller en mobilité de reprendre contact avec la société pour envisager plus de possibilités et avoir quelque chose qui réponde aussi aux futurs clients et pas seulement aux clients actuels qui utilisent ce service de voitures partagées. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Il en sera fait ainsi, donc, on retire. Parfait.

RETIRE

l) Instauration d'un passage pour piétons - Rue Voituren à Jemappes. GEP 6002/JE/154

ADOPTÉ à l'unanimité – 13^e annexe

5^e Objet : Recours à l'article 60 du R.G.C.C. – Artexis SA – Micx. Service Événements et Communication

ADOPTÉ à l'unanimité – 14^e annexe

6^e Objet : Information – recours à l'article 60 du RGCC (facture impayée). Contentieux GF/AN

ADOPTÉ à l'unanimité – 15^e annexe

Entrée de M. MILLER = 41 présents

7^e Objet : Information – recours à l'article 60 du RGCC (indemnité licenciement). Contentieux DIVIS1/AN

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Il y a plusieurs interventions. Je vous en prie, Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Ce point concerne l'indemnisation d'un Conseiller en prévention licencié par la Ville pour non-respect de la procédure qui impose qu'un tel licenciement nécessite préalablement l'accord du comité pour la prévention et la protection du travail. Cette indemnité correspond à deux ans de salaire, soit 80.000 euros. Nous ne voulons pas blâmer les services de Ressources humaines dans ce dossier car nous savons combien les services sont sous pression de par le manque d'effectifs dû notamment à la politique de non-remplacement néanmoins, nous y reviendrons dans le Conseil, cette politique à un coût. Ces 80.000 euros représentent plusieurs mois de salaire d'un fonctionnaire, donc, ce type de maladresse ne pourrait-il pas être évité et ces budgets servir plutôt au renforcement des services.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Oui, merci M. le Président. Nous allons voter ce point même si cette dépense de plus de 80.000 euros aurait pu être évitée si la Ville avait respecté la législation en vigueur mais ceci dit, l'erreur est humaine, on en est vraiment conscient mais ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est de savoir ce que compte mettre en place la Ville pour que ce type d'erreur coûteuse ne se reproduise plus.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: La Ville a attiré l'attention, bien entendu, plus que l'attention des services des Ressources humaines et à l'avenir d'être extrêmement attentif aux procédures parce que parfois, on pense qu'on gagne une semaine ou quinze jours et en réalité, on perd beaucoup de temps et beaucoup d'argent. Donc, il y a une attention renforcée en termes de procédure, ce que nous avons demandé. Moyennant ces explications, je peux considérer que tout le monde est d'accord. J'imagine que oui. Oui.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Juste pour revenir sur ce que ma collègue vient de dire, est-ce que vous ne pensez pas suite à ce qui s'est passé, que cela ne relève pas d'un manque de personnel et qu'ils ne sont pas assez nombreux pour gérer la situation.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Comme vous, je n'accable pas, que du contraire, je défends le personnel mais on a demandé simplement d'être un peu plus procédurier, je pense que si on respecte à la ligne la procédure, avec une check-in liste, tout ce qui est à faire, on évite ce genre d'accident.

ADOPTÉ à l'unanimité – 16^e annexe

8^e Objet : Immeuble sis rue du Berceau, 11 à Cuesmes. Autorisation d'interjeter appel du jugement rendu par le Juge des Saisies le 4 juin 2015. Information art. 60 du RGCC. Contentieux Voirie

ADOPTÉ à l'unanimité – 17^e annexe

9^e Objet : Appartement sis rue de Bertaimont, 31/1. Loyers impayés – dégâts locatifs. Autorisation d'introduire une action judiciaire de récupération des créances. Contentieux REGFONC

ADOPTÉ à l'unanimité – 18^e annexe

Entrée de M. LAFOSSE = 42 présents.

10^e Objet : Caserne Léopold. Travaux de voiries. Autorisation d'ester en justice en vue de récupérer l'indemnité versée à l'entrepreneur pour retard dans l'exécution du chantier. Contentieux Travaux/CS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Il y a plusieurs mains qui se lèvent, oui, Madame, je vous en prie. Donc, il s'agit de la caserne Léopold, travaux de voirie, autorisation d'estimer en justice.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Moi, je fais quand même le lien avec le point dont on vient de parler, ici, il s'agit d'une tentative de récupérer 230.000 euros d'indemnité versée à la société NUTONS, encore eux, pour une suspension de chantier de voiries liée à des retards de chantier au niveau de la caserne Léopold de l'entreprise HIMMOS. C'est la même entreprise, je parle bien de NUTONS, spécialisée dans ce type de démarche juridique et dans les avenants coûteux, on ne va pas s'opposer à votre tentative de récupérer cette somme mais nous restons inquiets des coûts de ces contentieux à répétition. Est-ce qu'ici, ce n'est pas un problème au niveau du manque de personnel au niveau des services travaux, des services marchés publics, on se pose de nouveau la question.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: On ne va surajouter, effectivement, on va essayer de récupérer par la voie judiciaire 230.000 euros, la question qui m'interpelle, c'est que la période d'arrêt de travaux est entre le 27 mai et le 23 septembre et donc, ce qui m'interpelle, c'est qu'on est en plein congé du bâtiment et que je trouve que demander une indemnité de 230.000 euros en plein congé du bâtiment, il y a un mois, un mois et demi de congé du bâtiment, cela me semble excessif mais bon, on a lu que c'était la Loi sur les marchés publics et les contrats qui ont été signés mais nous, cela nous interpelle. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Si, je peux me permettre aussi mais on va y revenir au moment des interpellations, est-ce que finalement, est-ce que ce n'est pas aussi lié au conflit qu'il y a entre le promoteur, la Ville et le fonctionnaire délégué qui a fait que HIMMOS a eu des retards dans ces travaux, dans ce contexte-là, je pense qu'on peut aller loin dans les procédures juridiques pour qu'effectivement, la Ville récupère ce contentieux auprès d'HIMMOS, si elle-même, elle a une responsabilité dans ce dossier dont on parlera au moment des interpellations.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: C'est formidable les hypothèses que vous formulez, c'est là où j'admire toute l'imagination dont vous pouvez faire preuve. M. l'Echevin, est-ce que vous pourriez apporter des éléments de réponse.

M. Marc DARVILLE, Echevin: Oui, merci M. le Bourgmestre. Donc, c'est un dossier très complexe puisqu'à l'époque, ce projet immobilier a été staté, donc, il a été arrêté suite à une décision du fonctionnaire délégué, ce qui fait que la société HIMMOS a pris du retard

dans ces travaux, ce qui a découlé un retard dans les travaux de la société NUTONS, la société NUTONS n'étant nullement responsable des retards de la société HIMMOS, a fait application purement et simplement des intérêts de retard qui étaient prévus dans le cahier des charges, point, donc, elle est dans ses droits, elle n'y peut rien. Il y a contractuellement, une formule qui a été établie dans le cahier des charges, cette formule a été vérifiée et même le calcul a été revu à la baisse, donc, par les services techniques. Dès le départ, le Collège a demandé de se retourner contre la société HIMMOS et le dossier depuis quelques mois est au contentieux mais ce dossier est tellement complexe qu'aujourd'hui, nous sommes en mesure, après avoir pris tous les renseignements auprès de nos avocats, nous sommes en mesure de poursuivre la procédure que le Collège a initié déjà depuis très longtemps, donc, c'est très complexe, malheureusement, cela découle d'une décision du fonctionnaire délégué et il appartiendra, certainement aux tribunaux de vraiment répartir les responsabilités dans ce dossier.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Est-ce qu'il n'y a pas lieu quand même alors d'envisager aussi de récupérer cette indemnisation auprès de la Région wallonne parce qu'on connaît tous ce dossier d'I Love Mons, ce dossier fait couler beaucoup d'encre, si, effectivement, il y a eu un problème au niveau de la procédure de la Région wallonne et un certain abus de pouvoir de la part du fonctionnaire délégué, la Ville pourrait peut-être se retourner contre la Région wallonne.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Madame, je vous invite quand même à contrôler vos propos. Je ne vous brime jamais, vous portez des accusations sur base de quoi donc ? Ou est l'abus de pouvoir, quelle est la preuve que vous apportez d'un abus de pouvoir ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: J'ai utilisé le conditionnel, M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: C'est une manière dialectique un peu particulière, moi, d'abord, je respecte les fonctions des uns et des autres et n'interfère en aucun cas sur les compétences, ce sont toutes des compétences qui ont été conférées d'une manière décrétable et si on a – si je puis me permettre – quelque chose à reprocher à quelqu'un ou une institution, on s'adresse à la justice et on le fait, bien entendu mais j'y reviendrais tout à l'heure mais à priori on ne peut aller dans le sens que vous évoquiez tout à l'heure.

Oui, M. le Chef de groupe.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre, simplement, c'est vrai que la remarque peut-être entendue, il se pourrait, effectivement, pourquoi pas, qu'à un moment donné dans la procédure, on puisse penser que c'est la faute d'un tiers, quel qu'il soit mais dans ce cas-là, il n'y a pas de difficulté, la Ville est juste engagée vis-à-vis

d'une entreprise, elle fait une action à l'égard de cette entreprise, si jamais l'entreprise sent que sa responsabilité pourrait être engagée à cause d'un autre, et bien, elle pourra appeler à la cause l'autre en question quel qu'il soit, donc, la Ville n'a pas à aller au-delà qu'à l'égard de la société vis-à-vis de laquelle elle réclame la récupération de ces arriérés qui ont été payés.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Moyennant toutes ces explications, vous êtes tous d'accord ?

ADOPTE à l'unanimité – 19^e annexe

11^e Objet : ASBL Régie de Quartiers de Mons-Frameries-Colfontaine. Compte et bilan de l'exercice 2014. Approbation. Gestion financière C/C2014/Quart.

ADOPTE à l'unanimité – 20^e annexe

12^e Objet : ASBL O.R.C.W. Compte et bilan de l'exercice 2014. Approbation. Gestion financière C/C2014/ORCW

ADOPTE à l'unanimité – 21^e annexe

13^e Objet : ASBL Le Manège.Mons. Compte et bilan de l'exercice 2014. Gestion financière Approbation C/C2014/Manège

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Il s'agit du compte et bilan du Manège de l'année 2014 et donc, en fait, plus globalement, on a tous appris via la presse que le Manège avait désigné un nouveau Directeur qui prendra ses fonctions en février prochain avec de nombreux défis notamment financiers, on sait qu'on va devoir rectifier un peu la barre en matière de programmation, il va falloir aussi être ingénieux en matière d'occupation et de rentabilité des lieux qui ont été construits ou investis durant cette année. Donc, en fait, je fais le lien si vous me permettez avec le point 16 même si mon vote sera différent avec évidemment la Fondation Mons 2015, un des avantages et une des qualités de Philippe Degeneffe que je vois, c'est le lien qu'il peut faire entre les deux institutions, ce qui me paraît vraiment intéressant, or, ici, nous sommes en septembre 2015, on arrive dans le dernier trimestre de cette année Capitale de la Culture et une des obligations contractuelles que la Ville dans laquelle s'est engagée, c'est notamment un plan sur la pérennisation et sur l'après Mons 2015, à l'époque, j'avais déjà interpellé l'Echevine de la Culture qui était Joëlle KAPOMPOLE en demandant une présentation de ce plan, d'ailleurs, qu'on m'avait proposé de présenter ici, je pense qu'on arrive maintenant à

l'aube de l'année où ce plan va devoir entrer en vigueur et notamment sur la pérennisation de certains lieux où ce qu'on va y faire, est-ce qu'on choisit de maintenir ou pas, je sais que la Fondation a son travail à faire de son côté mais je pense que cela ne pourra se faire qu'en concertation évidemment avec la Ville et avec le Manège, donc, j'avais deux questions en dehors du budget mais concrètes, est-ce qu'on peut ici avoir la présentation à un moment donné du nouveau Directeur du Manège quand il sera prêt, il y a un nouveau contrat-programme aussi qui arrive, ce sera un enjeu majeur, est-ce qu'on peut avoir cette présentation ici une fois qu'il sera prêt, je ne veux pas mettre évidemment la charrue avant les bœufs, il convient de lui laisser le temps de s'installer, de prendre connaissance et de développer son projet, par ailleurs, j'aurais voulu savoir quand sera prêt le plan d'action pour la pérennisation de l'année Capitale de la Culture et quand est-ce qu'on pourra le présenter à l'ensemble des Conseillers de cette Assemblée. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je réponds à la deuxième question, on y travaille pour le moment, donc, dans des délais relativement courts, on pourra dire ce qu'il nous semble utile de faire sans entrer dans le détail, comme vous le savez, il y a certains lieux mais il y a aussi des activités, des biennales ou des triennales, nous devons encore en discuter. Quant au niveau Directeur général du Manège. Mons, je vais transmettre votre demande, en lui demandant de bien vouloir venir au Conseil communal, à priori, il ne devrait pas y avoir de difficulté à ce qu'il le fasse, il doit rentrer son projet de mémoire pour mars, donc, une fois qu'il sera rédigé et qu'il aura eu des discussions avec le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il pourra vraisemblablement venir ici.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

39 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, DI RUPO

3 ABSTENTION : Mme MOUCHERON, MM. G. HAMBYE, ANDRE

ADOPTÉ – 22^e annexe

14^e Objet : ASBL Plaza-Art. Compte et bilan de l'exercice 2014. Approbation. Gestion financière C/C2014/Plaza-Art

ADOPTE à l'unanimité – 23^e annexe

15^e Objet : ASBL Festival International du Film d'Amour. Compte et bilan de l'exercice 2014. Approbation. Gestion financière C/C2014/FIFA

ADOPTE à l'unanimité – 24^e annexe

16^e Objet : Fondation Mons-2015. Compte et bilan de l'exercice 2014. Approbation. Gestion financière C/C2014/Fondat.

ADOPTE à l'unanimité – 25^e annexe

17^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L'Espace Grand Place et Patrimoine Unesco- Les minières de Spiennes – Fourniture et pose de caméras – Approbation du mode de passation et des conditions du marché. MP Conv.Spiennes.Caméras

ADOPTE à l'unanimité – 26^e annexe

18^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 : Le quartier de la gare et centre d'Arts religieux – Rénovations sélectives des façades – Travaux – Approbation de l'avenant 4. MP E/Conv/Façades Gare-Travaux-

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie, Madame. Le quartier de la gare, le centre d'arts religieux.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Si vous me le permettez, je ferai une intervention groupée pour les points 18, 21, 23 et 24, donc, il s'agit de différents avenants pour près de 250.000 euros dans des dossiers Convergence. Tout d'abord, étant donné que les avenants des travaux subventionnés par le FEDER doivent faire l'objet d'approbation pour un éventuel subventionnement complémentaire, je voudrais, donc, évidemment, pas immédiatement, avoir un bilan pour l'ensemble des Convergences, sur les avenants et sur le budget sur lequel ils ont finalement été imputés et puis comme évoqué dans les points précédents, ce type de surcoût représente un point important pour les budgets de la Ville et pourrait être évité si les services notamment Marchés publics, Travaux, Ressources humaines, sous pression, de par le manque d'effectif dû notamment à la politique de non remplacement, était renforcée. Nos budgets sont littéralement siphonnés par des indemnités à des sociétés qui sont spécialisées dans ce domaine ou par des avenants dus à un manque de prévoyance. Une préparation des marchés insuffisante et un manque de pro-activité dans la résolution des problèmes de marchés public. Nous demandons une évaluation globale du coût de cette stratégie de gestion des Ressources humaines sur les budgets de la Ville et faut-il encore le rappeler, la mise en place de critères dans les

marchés publics pour éviter ces situations et aussi des critères éthiques, sociaux et environnementaux pour une ville plus verte et plus juste. On a déjà demandé de manière répétée pour ce genre de chose, pour des critères au niveau des avenants, sur la propension à faire des avenants, on ne voit rien venir, donc, là on vous demande un tout petit peu ce qu'il en est, si vous comptez avancer sur cette thématique-là. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Il n'y a pas de souci, bien entendu, au nom de la transparence, on vous fournira l'ensemble des révisions, portefeuille par portefeuille, projet par projet. Si vous me permettez, je vois un peu la stratégie et la stratégie que vous développez, elle est la suivante, en tout cas, telle que je peux la comprendre mais peut-être que je comprends mal et il ne faut l'exclure. En fait, depuis le début du Conseil, dès qu'il y a quelque chose, il y a trop peu de personnel et c'est la charge du personnel et donc, sous entendu, cette majorité réduit progressivement le personnel et donc, il ne faut pas s'étonner qu'il y a tantôt des dépassements budgétaires, tantôt des erreurs même si les erreurs comme notamment les 80.000 euros qu'on doit payer, c'est une erreur qui date d'il y a combien d'années ? Un certain nombre d'années et qui n'a rien à voir avec le plan que nous venons d'approuver mais en l'occurrence pour ce qui concerne les suppléments et je vous ai déjà fait part de notre sentiment, le sentiment du Collège, nous sommes aussi fâchés que vous mais force est de constater que dans la stratégie d'un grand nombre d'entreprises, ils remettent à la base des prix relativement bas pour pouvoir décrocher le marché et après ils s'évertuent à amener des travaux supplémentaires qui sont « non prévus », c'est une question qui dépasse de loin la cellule des Marchés publics de la Ville parce que les membres de cette cellule travaille remarquablement. Il faudrait, en effet, et ce serait formidable de pouvoir le faire, il faudrait, en effet, revoir les Lois sur les marchés publics, je me souviens qu'à la Chancellerie du Premier Ministre qui a travaillé durant de nombreuses années, il n'y a toujours pas de consensus général mais c'est clair que le critère du prix le moins cher n'est pas souvent le critère le plus approprié, que parfois, il vaut mieux payer un peu plus mais être garanti que les travaux ne fassent dans certaines conditions. Certains pays, ont des procédures différentes des nôtres mais chez nous, quand on accorde, c'est un appel d'offres et on accorde des points, il y a un certain nombre de points qu'on accorde au prix et il y a véritablement une stratégie notamment de société ayant une batterie de juristes et pouvant faire appel à une batterie de cabinets d'avocats, de cette stratégie-là mais cela n'a rien à voir avec une éventuelle faiblesse de nos services des Travaux ou de nos services des Marchés publics, voilà, un peu et croyez bien qu'on est de plus en plus attentifs et on discute au Collège vraiment activement pour voir dans les

nouveaux projets FEDER qu'est-ce que nous pouvons faire de concret pour justement limiter ce genre de dépassement mais il vous sera transmis, bien sûr, la liste des dépassements. Moyennant ceci, est-ce que vous pouvez accepter le point 18 ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: On ne demande pas autre chose qu'une pro-activité de notre part pour essayer de cibler la cause des problèmes, peut-être qu'en ciblant le manque de personnel, on a effectivement peut-être pas bien ciblé le problème mais n'empêche qu'il y a quand même parfois des problèmes répétés au niveau des Marchés publics où on peut se poser la question, donc, moi, tout ce que je demande, c'est que vous vous posiez la même question et par ailleurs, cela fait quand même un certain temps qu'on vous demande d'avancer sur ces clauses sociales, environnementales et éthiques au niveau des Marchés publics, il y a des communes qui le font déjà, qui essaient d'avancer, qui tentent le coup, je pense qu'on peut quand même essayer de faire la même chose à la Ville de Mons.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: On progresse, on le fera, on y travaille et quand nous aurons toutes les assurances, nous le ferons, on reviendra vers vous.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

2 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOPTE – 27^e annexe

19^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L'Espace Grand Place et Patrimoine Unesco- MDP – Musée du Doudou – Fresque murale – Approbation du mode de passation et des conditions du marché. MP Conv.MDP Fresque

ADOPTE à l'unanimité – 28^e annexe

20^e Objet : La Place Nervienne – Création d'un parking souterrain. Etude d'optimisation du fonctionnement du parking. Approbation du mode de passation et détermination des conditions du marché. MP BE2015/FEDER/424.900.01

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. BEUGNIES, je vous en prie.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Merci M. le Président. Actuellement, les gens peuvent se parquer gratuitement sur la place Nervienne, cela, c'est la situation actuelle. On aurait voulu savoir après la construction du fameux parking souterrain, est-ce que cela sera toujours le cas pour ce parking souterrain, est-ce que cela restera gratuit ? Deuxième question, au cas où l'option choisie serait de conserver un parking aussi en plein air au lieu d'éventuellement en faire un espace piéton ou évènementiel, est-ce qu'il sera gratuit également ? Parce que s'il s'agit de remplacer l'actuel parking gratuit par un parking payant, on ne voit pas l'intérêt pour les commerçants du Centre-ville au contraire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. HAMBYE et puis Madame.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On nous demande ici, d'approuver le principe d'une étude, je dirais à la fois, sur le stationnement existant à la Ville de Mons, sur le stationnement existant dans d'autres villes et ce dans le cadre de la création d'un parking souterrain avec un budget approximatif de 6.812.000 euros. Alors, j'avais déjà dans cette salle proposé 2.000 places, on m'avait rit au nez mais l'accessibilité, en tout cas, peu importe le montant mais l'accessibilité est excellente puisqu'on a la grande voirie et le boulevard à côté. Tout le monde déplore et constate le dépérissement du piétonnier mais pour moi, une des causes majeures, c'est que depuis 15 ans, on a créé à l'extérieur du Centre-ville, des centres commerciaux avec un parking multiple, facile d'accès et gratuit. Au Centre-ville, nous avons un parking limité, difficile d'accès et payant et donc, nous avons créé – je dirais – une concurrence qui n'est pas possible, un système non concurrentiel entre le Centre-ville et l'intramuros et donc, refaire des parkings, vous vous souvenez tous et je vois des aînés dans notre salle, on a créé le parking de la rue de la Halle et le parking de la rue d'Havré pour attirer les voitures dans le Centre-ville et donc, je crois que c'est une occasion unique et nous sommes ravis. La question que nous nous posons, c'est le nombre de places évidemment, cela l'étude technique le dira. Il y a un nouvel aspect des choses, c'est que c'est la proximité de la Police qui vient de s'installer avec un problème de parking pour la police non résolu puisque les places de voitures de parking pour l'instant sont un peu plic-ploc, je voudrais savoir si le nouveau futur parking pour la police est aussi en bonne voie et par ailleurs, on attend toujours et c'est cela qui m'étonne, j'ai lu ce matin dans des bonnes gazettes qu'en matière de mobilité, notre souhait est de tendre à une gestion unique dans l'intramuros Smartcities et donc, je vois qu'on va améliorer la sécurité enfin, mais, bref on attend toujours et il y a des articles dans les journaux, on attend toujours le plan de circulation et donc, je ne sais pas comment vous allez faire une étude sur le stationnement tant qu'il n'y a pas un plan de circulation et je

vous signale que toute personne qui vient de Cuesmes si elle doit aller déposer ses enfants ou de Jemappes, si elle doit déposer ses enfants actuellement à l'Athénée, elle doit faire tout le tour du Centre-ville, voilà. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup, oui, Madame, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Oui, merci. A la lecture de ce dossier, je me suis vraiment questionnée sur la stratégie. D'abord, vous avez sorti un nouveau plan de stationnement, ensuite, vous remplacez les horodateurs puis, vous étudiez les possibilités de faire d'autres parkings, place Nervienne mais également en bas du piétonnier ou à la place du Match puis éventuellement, vous ferez un plan communal de mobilité. En clair, vous faites tout à l'envers. Ok, on a des budgets Convergence mais ce n'est pas une raison pour les investir sans stratégie d'ensemble, ce ne sont pas des budgets communaux mais cela reste de l'argent public. Comment comptez-vous intégrer à posteriori ces projets disparates ? Quand comptez-vous vraiment mettre en place ce plan communal de mobilité que vous promettez depuis la législature précédente et on voudrait savoir pourquoi il n'avance pas plus vite. Je vois que dans le projet vous envisagez différents scénarios dont la gestion privée de l'ensemble du stationnement : parking et voirie, comment dans ce cas de figure, comptez-vous rentabiliser vos investissements récents dans les parkings et les horodateurs. Cette étude devra étudier le statut et l'usage également de la place future, nous vous demandons de tenir compte de l'ensemble des besoins non seulement en stationnement mais aussi en espaces verts, en zone de rencontres, en aire de jeux mais surtout pour éviter de nouveaux couacs comme sur la place de Jemappes, il serait judicieux d'envisager dans le cadre de cette étude une concertation citoyenne sous forme éventuellement de community planning, c'est une méthode de concertation citoyenne qui rend les citoyens actifs dans l'élaboration du projet urbain et qui leur permettent de mettre en commun leurs idées, leurs expériences favorisant ainsi l'acceptation et l'appropriation future du lieu étudié. Pour cet élément, pourriez-vous ajouter dès maintenant cette étape au cahier de charges, qui nous est proposé. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je pense qu'on peut comprendre que vous ayez élargi la discussion et c'est normal puisque nous-mêmes la majorité, le Collège, nous regardons cette réalité globalement sur l'ensemble de l'intramuros pour ne parler que de l'intramuros. L'Echevin de la mobilité dira quelques mots dans un instant. C'est clair que ce que nous essayons de faire ici, c'est une opération double qui s'inscrit justement dans ce travail de plan de mobilité, quel est ce travail double ? Le premier, c'est d'examiner la manière avec laquelle nous travaillons aujourd'hui avec nos parkings et comment améliorer la situation,

sous quelle angle ? Quel aspect ? Quelles conséquences ? Nous n'en savons rien puisque nous demandons une étude. Par ailleurs, à cette occasion, on demande aussi qu'on puisse examiner un mode de passation et des conditions de marché, donc, rien que cela, donc, c'est une préparation, on n'est pas du tout à l'élaboration du cahier des charges ni l'élaboration des travaux bien entendu pour la place Nervienne puisque nous avons à cet effet été retenu par l'Union européenne et que nous avons des moyens financiers, donc, ce que nous faisons pour le moment, c'est nous éclairer, éclairer le Conseil communal sur ces deux aspects et puis bien entendu, de ces décisions, nous en tirerons les conséquences et nous pourrons avancer. M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Je vais répondre à deux, trois points concernant entre autre le plan communal de mobilité, donc, il y a déjà eu à plusieurs reprises des articles parus dans la presse à ce sujet. Il faut savoir qu'en ce qui concerne le plan de mobilité contrairement à ce qu'on a pu dire dans la presse et ce que certains ont pu dire, nous ne sommes pas – je dirais – en retard de notre faute. Le problème du plan de mobilité, c'est que c'est un plan qui doit se faire sur une vue à long terme. Le dernier plan de mobilité date de 1999 si mes souvenirs sont bons et un plan comme celui-là, cela a un certain coût puisque c'est un investissement qui est subsidié à 75 % par la Région wallonne et à 25 % par la Ville et donc, nous ne voulons pas nous tromper. Actuellement, si nous faisons un plan de mobilité, sachant que nous souhaitons à l'avenir modifier quelque peu la mobilité, les zones de stationnement, la philosophie du stationnement et on parlait tout à l'heure de Smartcities, tout cela influence un plan de mobilité et donc, si maintenant, nous investissons et nous disons « oui » à la Région wallonne, voilà, vous pouvez entamer et on vous donne tous les éléments que pour le faire, le plan communal de mobilité, nous risquons d'avoir un plan de mobilité obsolète au bout de quelques années. Dire qu'on prend tout – je dirais – plic-ploc, on n'a pas de vue générale, cela, c'est entièrement faux. La preuve, c'est qu'on envisage également une révision concernant la physiologie des bus intramuros, nous avons étudié aussi la possibilité de pouvoir construire des parkings, on parle du bus du piétonnier mais on a élargi la zone, en tout cas, en ce qui concerne le fonds FEDER, nous avons la possibilité d'en construire un au niveau de la place Nervienne, cela, c'est tout à fait exact, et alors, pour parler des Smartcities, comme vous le savez, en ce qui concerne le stationnement dans les villes, c'est en pleine mutation et évolution. Pourquoi nous voulons nous pencher sur les parkings en superficie tout simplement parce que les parkings en superficie, cela représente 2.750 places qui sont sous horodateurs, le reste, ce sont des parkings gratuits, donc, cela veut dire que lorsqu'on parvient à mieux gérer des

emplacements en superficie, on touche directement aux 2.750 places, ce qui veut dire qu'à partir de là, si on sait que les rotations actuelles sont de trois pour un stationnement en moyenne en superficie, alors, qu'elles étaient il y a plus de 12 ans de 5,6, cela nous permet de doubler les visiteurs et les chalands au niveau de l'intramuros, donc, il est important de jouer à la fois sur la philosophie que l'on veut donner sur la gestion des parkings, donc, je dirais, une gestion intelligente des parkings en superficie. On souhaite bien évidemment jouer aussi et tenir compte de la réorganisation des bus intramuros parce que si on change la physiologie des parkings en superficie, il faut bien évidemment pouvoir donner aux personnes qui viennent se garer une alternative s'ils ne peuvent plus se garer plus de trois heures par exemple dans une zone ou deux heures et ainsi de suite. Dire que l'on fait sans réflexion globale est totalement fausse, le problème, c'est que le plan communal de mobilité nous a été présenté trop tôt et là, nous ne pouvons à ce moment-là, je dirais, anticiper, faire un travail tenant compte de l'évolution que l'on veut donner à la fois au parking en superficie et à la fois au parking en infrastructure.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, madame, je vous en prie. Avant peut-être de vous donner la parole, M. l'Echevin qui a la responsabilité du commerce notamment au Centre-ville, est-ce qu'il peut vous apporter quelques éléments complémentaires ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Je vous en prie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Vous voyez, je vous demande l'autorisation.

M. Nicolas MARTIN, Echevin: Merci M. le Bourgmestre. Mes chers collègues, effectivement, quelques mots complémentaires par rapport à ce que mon collègue Pascal LAFOSSÉ vient d'indiquer et à ce que le Bourgmestre a dit d'entrée de jeu, je pense que ce qui est important dans le dossier qui vous est proposé aujourd'hui, c'est que le Collège avance concrètement vers une extension de l'offre de stationnement en Centre-ville, je pense que c'est un constat que l'on a tous fait au cours des dernières années, qui est revenu de manière répétitive lors des débats de ce Conseil communal, l'offre de stationnement en Centre-ville est avérée insuffisante et est un frein au développement commercial et donc, c'est la raison pour laquelle le Collège s'est battu à différents niveaux pour pouvoir obtenir des subsides, pour pouvoir financer ces parkings sachant qu'historiquement, il y a un excellent livre de Sauvegarde et Avenir de Mons le rappelait récemment, le plan d'implantation des parkings pensé dans les années 70 envisageait 5 implantations dans le Centre-ville, seul deux ont pu être effectivement réalisés et donc, déjà à l'époque, on envisageait des besoins qui étaient supplémentaires à ceux qui ont pu être comblés par les réalisations en termes d'infrastructure. Aujourd'hui, le Collège à cette opportunité avec des

moyens très conséquents près de 20 millions d'euros de pouvoir réaliser ces infrastructures. L'étude qui vous est proposée ce soir, c'est une étude qui doit nous permettre précisément de définir des grandes orientations que la Ville pourra arrêter en matière de politique de stationnement mais il y a quand même tout un ensemble d'éléments dont on a connaissance dès aujourd'hui, depuis déjà longtemps et qui doivent nous permettre d'avancer très concrètement et je pense que cela, c'est vraiment la sensibilité à la fois de l'Echevin de la mobilité et de l'ensemble du Collège, c'est de pouvoir apporter des réponses le plus rapidement possible par rapport à la fois au manque de rotation dans le Centre-ville et cela, c'est toute la politique qui a été développée il y a quelques mois par l'Echevin de la mobilité et qui va permettre notamment par des stationnements avec des durées courtes et des gratuités pour les premières minutes de stationnement d'augmenter ce taux de rotation dans le cœur de la Ville, dans le cœur commerçant de la Ville et deuxième élément, c'est de pouvoir offrir aux personnes qui sont de passage en Ville pour pouvoir faire des achats des stationnements complémentaires et pour ce faire, il y a deux projets importants, un à 11,5 millions d'euros entièrement subsidié par la Région wallonne qui sera situé dans un périmètre proche des axes commerçants et le deuxième qui vous est proposé aujourd'hui, dans le cadre des fonds européens et puis, il y a un troisième élément qui est important en termes de mobilité et qui concerne tous les travailleurs qui se rendent au Centre-ville et par rapport à cet axe, Pascal LAFOSSE en a évoqué l'un des deux aspects, il y a évidemment toute la politique de transport en commun avec cette spécificité montoise qui est ce réseau de minibus qui continue à fonctionner et pour lequel le Collège fera de nouvelles propositions en termes de réorganisation dans les mois qui viennent et puis, il y a cette volonté de développer l'offre également en garage collectif et c'est la raison pour laquelle le Collège avait d'ailleurs repris à la société Toit et Moi, le parking de Messines pour pouvoir élargir l'offre de stationnement permanent à des gens qui travaillent en Centre-ville et qui n'utilisent pas notamment ces navettes avec ces parkings de persuasion et donc, ce sont quand même trois éléments à la fois le rotatif, à la fois l'extension de capacité et à la fois des solutions pour les travailleurs qui sont indispensables quoique révèle une étude de mobilité aussi complète soit telle et aussi coûteuse soit telle et dont on sait très bien qu'elle aboutira à ce type de conclusion et donc, bien sûr, on peut faire les choses dans un monde idéal dans l'ordre, on aurait voulu évidemment pouvoir faire des extensions de places de parking avant de faire les rénovations de voirie il y a quelques années, on n'en avait pas les moyens sur le plan financier, on a pu obtenir entre temps des moyens financiers pour pouvoir faire ces

extensions de capacité, aujourd'hui, on les met en œuvre mais tout en répondant à des besoins qui sont criants et reconnus de tous, donc, je pense que de cela, on ne peut pas faire grief au Collège communal.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Bien entendu, nous consulterons les citoyens avec notre vision de citoyen participatif, actif et contributif. Voilà, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Plusieurs choses. Par rapport aux besoins en stationnement, donc, vous nous dites que c'est le préalable à votre réflexion. On a un besoin en stationnement, où est-ce qu'on a de la place ?, place Nervienne, mettons quelque chose là-bas, donc, on anticipe une étude de mobilité qui pourrait définir où les besoins en stationnement sont nécessaires, comment, combien, on ne se pose pas la question de savoir si cette étude de mobilité ne pourrait pas tout simplement dire, la Ville va être, plus on attire de voitures, plus la Ville sera engorgée et plus les problèmes en mobilité seront là et donc, on n'anticipe pas ce risque-là qui pourrait survenir, c'est une étude qui doit le définir et donc, avant même de savoir ce que l'étude de mobilité pourra conclure, anticiper comme problèmes, on définit un endroit pour mettre un parking. Alors, on nous dit que le coût d'un plan communal de mobilité est trop élevé que pour en faire trop souvent et le faire à mauvais escient, ok, il y a une étude préalable en 1999 mais ce n'était pas un plan communal de mobilité et par ailleurs, il n'a pas été complètement mis en œuvre mais quelques soient même ces coûts-là, je veux dire, par rapport, aux investissements colossaux que représentent tous les parkings montois, il me semble qu'une petite étude de mobilité, mon dieu, c'est encore le moindre mal que si on se plante dans la stratégie qu'on met en place en termes de mobilité, le coût est bien plus élevé et les conséquences le sont également beaucoup plus. Pour moi, on parle plan communal de mobilité pour aussi essayer d'avoir une vision plus globale du problème, ici, on a beaucoup d'argent qui arrive par des fonds FEDER mais l'argent investi, il est seulement là pour les parkings, on n'a pas d'investissement important pour les autres aspects de la mobilité importants ici à Mons, on n'a pas de gros investissements massifs dans le vélo, je pense par exemple à une ville comme Séville qui a investi massivement dans son vélo et qui a décuplé son nombre de cyclistes, fois 10 et ils se demandaient d'où est-ce qu'ils sortent les vélos mais simplement, ils ont mis des infrastructures, les gens se sont mis au vélo mais c'est un exemple parmi d'autres mais cela montre qu'on peut aussi envisager d'autres stratégies et qui finalement pourraient se révéler coûter moins chères mais tant qu'on n'a pas ce plan communal de mobilité qui pourrait essayer de nous ouvrir des horizons, de nous donner des pistes, etc... je pense qu'on n'investira pas à bon escient et alors, quand même, je

voudrais qu'on rediscute de ce mal entendu, de ces non-dits qu'il y a autour du plan communal de mobilité, on nous sortait déjà quand le ministre de la mobilité était de notre couleur et donc, on était probablement un tout petit peu mal à l'aise et finalement, je pense qu'on avait quand même déjà raison, on aurait déjà dû le dire à ce moment-là, le retard en termes de plan communal de mobilité n'est pas de la faute de la Région wallonne, il est bien de la faute de la Ville et cela a été confirmé au niveau de la Région wallonne, donc, à un moment, il faut prendre ses responsabilités et mettre le dossier sur le table rapidement pour faire avancer le dossier. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Je vais me permettre de vous reposer ma question, peut-être vous n'avez pas de réponse mais est-ce qu'on sait déjà aujourd'hui si les futurs parkings seront des parkings payants ou s'ils resteront gratuits ? Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: On ne le sait pas aujourd'hui. C'est pour cela qu'on fait des études mais la volonté est certainement d'améliorer la situation en termes de parking, donc, nous verrons, comment on peut le faire, nous sommes tout à fait conscients du fait que c'est gratuit notamment pour des gens qui travaillent à Mons. On n'en finirait pas de faire des études de mobilité. On poursuit, on travaille, d'abord, il y en a une très célèbre que nous avons faite il y a quelques années, elle était formidable et elle avait coûté formidablement cher et d'ailleurs, je me souviens puisque j'étais moi-même étonné de l'audace fait par des experts, pas du tout par des hommes et des femmes politiques, des Collèges, non, c'était fait par des experts et il était notamment prévu que dans le ring on y aille dans deux sens, bon, j'ai regardé cette idée avec tout l'intérêt que cela représente intellectuellement puis, on a aussi interrogé la police, on a interrogé le MET et vous voyez aujourd'hui, on n'est toujours pas en train de faire dans les deux sens et j'ai comme le sentiment que si on devait le faire dans les deux sens, ce serait un peu compliqué. Deux, penser que l'Administration de la Ville de Mons n'a pas réfléchi au futur plan de circulation, de mobilité, c'est faire injure à l'Administration alors que tout à l'heure vous aviez pris le pli plutôt de soutenir l'Administration contre le Collège, ici, la manière avec laquelle vous vous exprimez, c'est un peu acculer l'Administration et je voudrais défendre l'Administration qui a fait des travaux, qui a fait des études et par exemple comme nouveau parking important, il y avait deux emplacements, le Square Roosevelt et la place Nervienne et pas besoin de vous dire aussi que des questions du sous-sol à Mons, ce sont des questions tout à fait particulières et quand les projets européens ont été mis sur la table, il y avait d'ailleurs, à peu près deux à trois fois plus que ce que nous avons pu défendre et

obtenir et pour finir l'Union européenne a donné des moyens financiers pour la place Nervienne après un examen par les experts européens, on ne va quand même pas du jour au lendemain dire « Merci, vous m'avez donné des sous, maintenant, je n'en fais rien », nous, on commence seulement à étudier ce que nous pourrions faire sur la Place Nervienne, on a un lieu qui est relié à la Grand Rue et puis directement sur le piétonnier, c'est un lieu qui est très utilisé aujourd'hui en termes de stationnement, voilà, on va voir ce qu'on peut en faire mais on travaille étape par étape comme l'a dit l'Echevin. Oui, le Chef de groupe et puis Mme MARNEFFE et l'incident sera clos.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Simplement qu'on ne se trompe pas, j'ai quand même le souvenir que lors de la campagne électorale, tous les partis avaient indiqué dans leur programme, la nécessité d'avoir un parking supplémentaire, je crois que personne à Mons ne dit qu'il y a suffisamment de places de parking, alors, certains diront qu'il n'y en a peut-être jamais assez mais en tout cas, cette nécessité-là était acceptée par tous, alors, qu'il faille faire un plan de mobilité, qu'il faille apporter des améliorations, cela personne ne le nie mais on ne peut pas reprocher d'un côté à la majorité de ne rien faire et puis lorsqu'elle avance de lui dire que ce n'est peut-être pas cela qu'elle aurait dû faire en premier, cela fait trois ans que l'on annonce un nouveau parking, ici, c'est une première étape décisive qui est franchie pour que ce parking voit le jour, je crois que l'on peut quand même s'en réjouir, cela ne gomme pas toutes les autres difficultés, il y a encore beaucoup de travail mais s'il n'y avait plus de travail, on n'aurait plus besoin ni d'Echevin ni de Conseiller communal ni de Bourgmestre, d'ailleurs, désolé, mais donc, la majorité continue dans cette direction mais je crois qu'aujourd'hui, c'est quand même une étape positive qui est franchie. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment, Madame, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : L'étude préalable à ce plan communal de mobilité et même le point relatif à la place Nervienne, je pense qu'on aurait été relativement satisfait, ce qui nous chagrine, c'est qu'on a interpellé mais combien de fois sur ce plan de mobilité et il n'est pas là alors qu'il est nécessaire et préalable à cette étude-là, c'est vraiment cela qui nous pose problème. Concernant la faute que je mettrais, que quelqu'un mettrait sur le compte de l'Administration, moi, je pense que clairement, on a déjà pointé du doigt le manque de personnel au niveau de cette cellule de mobilité, je l'ai déjà dit, à La Louvière, il y a 7 personnes qui travaillent au niveau de la cellule mobilité, 7 personnes, il y a des conseillers qui sont spécialisés dans le vélo, il y a un service renforcé au niveau de la mobilité. A la Ville de Mons, il y a un conseiller en mobilité, alors, moi, je

pense qu'à un moment donné, peut-être qu'on a besoin aussi de renforcer ce service-là. Dernière chose, j'ai posé clairement la question lors de ma première intervention, est-ce qu'il est possible de rajouter au niveau du cahier de charges cette étude préalable pour éviter que cela ne se passe comme lors d'une enquête publique ou dans les types d'obligations dans lesquelles on est obligé quand on fait une nouvelle place ou un nouveau parking d'avoir une consultation préalable au moment de cette étude de la population, je pense que vraiment, le faire, ici, maintenant, dans cette étude préalable, ce serait vraiment la meilleure manière d'intégrer dès le départ, la population et cela, les bureaux d'étude ont l'habitude de ce genre de démarches, évidemment, cela a un surcoût mais on pourrait très bien se dire, on met dans le cahier de charges, cela fera des lignes supplémentaires dans le cahier de charges ou le bureau d'étude sera obligé de dire « oui, on passe deux journées à faire de la concertation avec la population » et comme cela, on a déjà pris contact avec eux, on évite de nouveau comme je l'ai dit tout à l'heure, des couacs comme on en a eu place de Jemappes, je pense que finalement, cela peut permettre aussi une économie pour la suite.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Moyennant toutes ces réponses et les répliques, j'imagine que vous êtes contre le 20 ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Nous ne sommes pas « contre » une étude mais nous nous abstiendrons.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

39 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

3 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTÉ – 29^e annexe

21^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L'Espace Grand Place et Patrimoine Unesco- Les minières de Spiennes – Marché de travaux de construction du pavillon – Approbation de l'avenant 7 et du décompte. Sous réserve. MP Conv.Spiennes.Pavillon

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

2 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOPTÉ – 30^e annexe

22^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L'Espace Grand Place et Patrimoine Unesco- Les minières de Spiennes – Marché de travaux complémentaires – Approbation du mode de passation et des conditions du marché. Sous réserve. MP Conv.Spiennes.Sécurisation

REMIS

Entrée de M. Fr. HAMBYE = 43 présents

23^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le quartier des Arts et de l'Artisanat de Création – Les Voiries – Réaménagement de la Place du Marché aux Herbes et du bas de la rue de la Coupe – Approbation de l'avenant 2. Sous réserve. MP Conv.Voiries.P3 MAH & Coupe TX

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

3 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

ADOPTÉ – 31^e annexe

24^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L'espace Grand Place et Patrimoines Unesco – Les Voiries – Réaménagement de la rue de Nimy – Approbation de l'avenant 2. Sous réserve. MP Conv.Voiries.P1.Rue de Nimy

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAEPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

3 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

ADOPTÉ – 32^e annexe

25^e Objet : CPAS – 2^e amendement au Budget 2015. Gestion financière

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Juste pour signaler que notre Conseillère CPAS s'est abstenue à l'occasion de la présentation de ce 2^e amendement, donc, on fera de même ici.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Oui, je vous en prie, Madame DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Nous, comme on l'a déjà dit au budget, au premier amendement du budget du CPAS, on voit vraiment qu'on est à la corde dans la suite de ce qu'on a voté au niveau du budget, on va s'abstenir aussi.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Le PTB ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAEPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

7 ABSTENTION : Mme MOUCHERON, M. G. HAMBYE, Mme DE JAER, M. ANDRE, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTÉ – 33^e annexe

26^e Objet : Signature de l'Administration communale. Décret du 5 février 2015. Implantations commerciales. Gestion Territ. et Économique

ADOPTÉ à l'unanimité – 34^e annexe

27^e Objet : Permis d'urbanisation – création des voiries, de l'égouttage, de l'équipement, de l'aménagement paysager et de l'espace de rencontre Avenue du Millénaire à GHLIN.
 Approbation des nouvelles voiries : tracé et projet. Gestion Territ. Et Economique AB
 28115/RM

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie, Madame, allez-y.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Je vous remercie. Le point concerne la création de voiries dans le cadre d'un permis d'urbanisation avenue du Millénaire à Ghlin. Tout d'abord, je souhaiterais avoir une idée des coûts de gestion et d'entretien futurs de ces nouvelles voiries une fois qu'elles seront incorporées dans le domaine public. D'autre part, je voudrais élargir le débat à ce dossier d'urbanisation. Cette urbanisation sera en partie en zone d'habitat au plan de secteur mais également en zone d'espaces verts au plan de secteur. L'objectif, c'est d'y créer 50 logements, 2 immeubles à appartements, 36 maisons individuelles dont 10 à quatre façades et 20 à trois façades. Je voudrais vous demander quid des engagements de membres du Collège au sujet du fait que l'on ne ferait plus de maison 4 façades à Mons ? Par ailleurs, donc, et cela, on l'a déjà évoqué, on est loin de la gestion parcimonieuse du territoire prescrit par l'article I du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, on est dans une urbanisation inéquitable de l'espace. Certains privilégiés pourront effectivement bénéficier d'espaces verts privatisés par ce permis d'urbanisation. Les occupants des futures immeubles à appartements et tous les autres montois voyant leur cadre de vie se dégrader alors que la Ville s'urbanise de façon galopante. La Commission consultative de l'Aménagement du Territoire montoise va d'ailleurs elle aussi pointer l'absence d'espaces publics dans le projet. A ce sujet, vous m'avez répondu en commission que c'est la voirie résidentielle qui jouera le rôle de zone de rencontres pour les habitants. La rue comme espace de jeux pour nos enfants, ce serait risible si ce n'était à pleurer. Au niveau biodiversité, l'impact n'est pas non plus négligeable vu que le projet va entraîner la destruction d'une station d'une orchidée rare et protégée, l'Orchis Abeille, vous savez bien, la biodiversité, c'est mon dada mais je tiens quand même à le souligner. C'est également la destruction d'un site de nidification de la cigogne blanche. Par ailleurs, ce projet fait fi de la fiche 24 du Plan communal de Développement de la Nature puisque vous soutenez qu'il y en a un qui concerne l'amélioration des berges et abords du Grand Large qui est située de l'autre côté de l'autoroute, quid de vos engagements pour y préserver et améliorer la biodiversité ? Au niveau égouttage et imperméabilisation des sols, ce type de projet est également

préoccupant. Finalement, ce qu'on se demande, pourquoi ne pas urbaniser prioritairement le site des anciennes tours, cela permettrait d'éviter d'utiliser des terres qui sont encore vierges et qui permettent d'avoir une certaine capacité à faire évoluer le territoire laissant ouvert le champ des possibles. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup, alors, je pense que j'avais vu une autre main se lever, non ? M. l'Echevin alors.

M. Nicolas MARTIN, Echevin: Merci M. le Bourgmestre, merci Madame MARNEFFE. Effectivement, nous avons eu un débat sur ce dossier en commission du Conseil communal, je vous ai expliqué le cheminement du dossier et nous avons entendu avec intérêt vos différentes remarques, certaines et je pense la principale d'entre elles rejoignait d'ailleurs celle qui avait été formulée par la CCATM relative au manque d'espace communautaire, je me permettrai juste d'apporter une nuance par rapport à vos propos de cette séance publique, la remarque faisant état de l'utilisation des voiries comme espace communautaire, ce n'était pas la réponse du Collège, c'est simplement l'avis qui est celui du service de l'Administration tel que repris dans le dossier présenté au Collège, il y a quand même une nuance entre les deux et je vous ai fait part oralement en séance du fait que je ne partageais pas ce point de vue. Cette correction étant faite, nous avons notamment avec M. le Bourgmestre eu l'occasion d'examiner le dossier de manière plus précise sachant qu'on en est à ce stade qu'au dossier d'implantation de voiries et il est clair que parmi les différentes remarques que vous avez formulées un certain nombre peuvent être jugées pertinentes, nous-mêmes, nous en avons déjà relevées l'une ou l'autre et donc, la proposition que je vais faire au nom du Collège et après en avoir parlé avec le Bourgmestre, c'est effectivement de pouvoir retirer le dossier, de pouvoir intégrer un certain nombre pas toutes parce que nous ne partageons pas nécessairement toutes les réflexions que vous avez faites mais un certain nombre de réflexions qui ont été formulées et notamment celle relative à l'absence d'espace communautaire et la privation des espaces verts dans un terrain qui effectivement n'est pas idéalement situé en termes d'Aménagement du Territoire parce qu'il est encaqué dans une zone forestière et qu'il y a certainement d'autres zones à urbaniser de manière prioritaire mais il faut aussi tenir compte de la maîtrise foncière de certains terrains par des investisseurs qui ont le droit de pouvoir mettre en œuvre selon la législation des projets d'urbanisation mais il est clair que sur la manière de faire, il y a certainement une approche plus optimale à retenir, c'est celle sur laquelle le Collège va s'atteler à travailler pour les semaines et les mois qui viennent.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Je suis heureuse d'entendre que vous avez entendu nos remarques. Je m'excuse pour la précision dans ma remarque par rapport aux espaces de rencontres mais je continue à penser que c'est triste d'imaginer qu'une rue puisse être un espace de rencontres. Toujours est-il que je pense que globalement, au-delà de ce dossier sur lequel on est heureux de savoir qu'il y aura des améliorations, je pense qu'il y a aussi une stratégie à mettre en place en termes d'urbanisation pour éviter d'utiliser d'abord, des terrains qui n'ont encore rien reçu comme urbanisation dessus, qui n'ont jamais été bétonnés, sur laquelle la terre est encore – je dirais – vierge étant donné que ces terrains peuvent après être utilisés à d'autres fins qu'éventuellement à de l'urbanisation. Pour éviter que ces terrains vierges soient utilisés de manière prioritaire par les promoteurs, je pense qu'il faut qu'on définisse une stratégie et donc, on en a discuté en commission, cela peut-être via une revisite du règlement communal d'urbanisme mais cela pourrait être également par un mécanisme un peu similaire à la mise en œuvre du permis au niveau des Grands Prés, au niveau d'IKEA, d'imaginer un mécanisme qui oblige les promoteurs à une certaine compensation de conditionner les permis à par ailleurs, la réurbanisation, la restauration, la rénovation de chancres urbains, de friches comme on parlait du terrain des tours de Ghlin, on parle aussi d'immeubles inoccupés, cela pourrait-être aussi conditionné à ce genre de rénovation, donc, je pense qu'il faut essayer d'avancer dans cette direction-là et éventuellement, comme je vous le proposais en commission, d'en discuter et je pense que la commission de l'urbanisme serait l'endroit idéal pour en discuter, partager nos idées. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok. Nous ferons réexaminer à la lumière notamment de vos remarques et nous reviendrons sur le sujet. Le 27 est donc retiré.

RETIRE

28^e Objet : ASBL Gestion Centre-Ville. Compte et bilan de l'exercice 2014. Approbation. Gestion financière C/C2014/GCV

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, Madame MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Globalement, ici, on parle de l'animation et de la redynamisation du Centre-ville avec les budgets de gestion Centre-ville et du piétonnier montois, donc, on sait que ce n'est pas évident, nulle part en fait mais ici, on a vu pas mal de noms circuler et aussi pas mal de fantasmes par rapport à des noms d'enseignes qui devraient arriver dans notre piétonnier et j'ai reçu votre petit bulletin aujourd'hui dans

lequel vous notez pour le commerce, donc, vous citez les trois parkings, donc, les deux nouveaux en Centre-ville dont un qu'on n'a pas évoqué dans le débat précédent mais qui normalement devrait être construit quelque part puisque c'était lié au début des travaux d'IKEA et qu'IKEA est bientôt fini ou en tout cas, c'était lié à cette phase d'investissement sur le site des Grands Prés, bref, mais ce n'est pas là-dessus que je veux vous interroger mais plutôt par rapport au projet et au nom qui circule comme des enseignes comme Kruidvat, comme Primark et donc, j'aurais voulu savoir puisque vous notez, ici, dans votre petit carnet que les négociations sont en cours, est-ce que c'est ce genre de commerces que vous visez pour redynamiser le Centre-ville ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. HAMBYE.

M. Frédéric HAMBYE, Conseiller : Moi, je me souviens qu'à l'occasion de la clôture et cela concerne le point 28 et le point 29. Je me souviens quand j'étais jeune cadre dans une société qui s'appelle Decathlon et qu'on allait ouvrir un des premiers magasins en Belgique, à Anvers et à Liège, mon patron de l'époque m'expliquait que le développement d'un centre commercial ou d'un Centre-ville, l'essentiel, c'était la localisation. En fait, dans la localisation, qu'est-ce qu'on entend, c'est bien sûr la mobilité et l'accessibilité qu'on a évoqué tout à l'heure mais aussi la visibilité. Effectivement, en rapport aussi avec un article qui est paru dans la Province récemment, on voit que le Centre-ville malgré les animations près de 100.000 euros investit cette année avec le même budget l'année prochaine sans même un débriefing auprès des commerçants, en tous cas, qui nous sont accessibles pour voir si ce programme leur sied et leur amène du public, donc, on voit l'état de délabrement du piétonnier, je ne vais pas pleurnicher, tout le monde en est conscients. On parle de mobilité, moi, la première chose qui m'est venue à l'esprit, tiens les bus, cela coûté quoi ? 400.000 euros par an, on aurait peut-être pu en garder une partie pour permettre aux gens de venir au Centre-ville mais alors, je lis aussi qu'en parallèle de cette animation, des groupes financiers investissent dans le piétonnier pour acheter des immeubles et il paraît que cela a été dur de les convaincre, il est clair que l'appauvrissement de la population et les problèmes récurrents de propreté et de sécurité ne sont pas du tout nature à attirer les investisseurs et deuxio, si les Centres-ville sont en difficulté, je ne vois pas ce qui peut pousser de grands groupes à y investir sauf de la spéculation pure, là, j'aimerais vraiment que dans la politique de la Ville cela soit extrêmement clair, il est très tentant pour des grands groupes financiers qui aujourd'hui ont de grandes capacités financières, des excédents de trésorerie, de détenir des fonds immobiliers indépendamment de toutes activités commerciales. En gros, ils pourraient

acheter tous les commerces que vous voulez dans le Centre-ville et se foutre comme d'une guigne que le commerce soit rempli ou vide comme c'est le cas aujourd'hui. Je lis aussi qu'un nouvel espace commercial sera ouvert en bas du piétonnier et que la restauration d'autres bâtiments comme l'ancien bâtiment de MEXX, à l'époque le berceau blanc pour les plus âgés va être rénové et on invoque comme on invoquerait une divinité, les fameuses enseignes locomotives, ces grandes enseignes qui ont toutes absolument toutes désertées le Centre-ville, rappelons-nous l'épisode de Saturn qui a vite été remplacé par Media Markt et vite disparu lui aussi, on se demande pourquoi créer de nouvelles cellules alors qu'une bonne partie est déjà vide et que ces locomotives ne ramènent pas grand monde. Une maternité commerciale, c'est une excellente idée qui est tout droit sorti du programme de notre parti entre autre, donc, c'est bien d'avoir la maîtrise du foncier mais encore faut-il que la Ville utilise pour rendre abordable les cellules commerciales et surtout pas aligner ces loyers sur celui des grands groupes. Voilà, localisation, localisation, localisation, donc, je vous encourage vraiment à l'instar de ma Collègue Catherine MARNEFFE, à réfléchir sur le plan de mobilité, c'est quelque chose d'essentiel, j'entends beaucoup de gens qui vont regretter les bus et je suis d'ailleurs surpris que dans le cahier des charges du nouveau parking de la place Nervienne rien ne fasse mention d'autres types de mobilité que la bagnole, franchement, c'est consternant, on croirait vraiment qu'il faudrait pouvoir s'arrêter dans le magasin pour pouvoir aller faire ses courses. Nous comptons vraiment sur la Ville pour demander à la société en charge de cette étude d'inclure dans son étude, une partie d'autres aspects de mobilité puisque c'est trop cher paraît-il de le payer sur le côté et d'étudier puisque un benchmark va être fait d'autres parkings, que font-ils pour à partir de ces parkings les gens viennent en Ville et donc, je fais tout à fait confiance aux experts que l'Administration désignera pour faire un excellent travail et je vous remercie de votre attention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, Madame DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Ma Collège MARNEFFE avait demandé en commission. Moi, je vais un peu plus me concentrer sur le point en lui-même même si en effet, avec les sorties de M. l'Echevin, c'est l'occasion de parler du commerce en Centre-ville mais moi, je vais vraiment m'intéresser au point de ces comptes et donc, on voit dans ces comptes et dans le dossier qu'en fait, on a une diminution du nombre d'adhérents, l'association du piétonnier précise que c'est sans doute dû à l'arrivée des Grands Prés et au fait qu'il n'y a plus de confiance dans le piétonnier, est-ce qu'on peut chiffrer cette perte du nombre d'adhérents, combien en fait finalement de commerces cette ASBL qui reçoit

beaucoup de subsides de la Ville représente-t-elle et je pense que c'est vraiment interpellant de savoir comment est-ce qu'on va pouvoir aider cette association à représenter plus de commerçants du piétonnier voire de voir comment on peut fédérer l'ensemble des associations de commerçants pour avoir vraiment quelque chose de représentatif, je lisais dans une décision du Collège d'il y a deux semaines que – comme vous le savez, on ne peut plus vendre de bic, de modules Ile de Paix et des choses comme cela dans le Centre-ville – et donc, pour permettre à Cap 48 d'en vendre, on a demandé seulement l'avis de l'ASBL du piétonnier, or, elle représente de moins en moins de personnes, comme on le voit dans le dossier, pourquoi est-ce qu'on n'a pas non plus demandé à d'autres associations de commerçants, est-ce qu'à un moment, qu'est-ce qui fait que cette association de commerçants prend autant de place, reçoit autant de subsides mais que de l'autre côté, on voit que le nombre d'adhérents et c'est dans le dossier ne fait que diminuer ? Est-ce qu'il ne faudrait pas – on disait que la cotisation des 500 euros, est-ce que ce n'est pas trop gros, enfin, quelle est la politique de la Ville pour que vraiment cette association soit représentative des commerçants et non de quelques uns. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. D'autres interventions ? M. l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin: Merci beaucoup pour ces différentes prises de parole. Tout d'abord, pour me concentrer sur le point qui est présenté au Conseil communal ce soir, donc, sur celui relatif aux compte et bilan et en fait on a anticipé le point suivant, puisque vous vous concentrez essentiellement sur le point 29, vous apporter quelques éléments de réponse notamment par rapport à ce que M. HAMBYE et Mme DE JAER ont indiqué. M. HAMBYE vous dites que la Ville soutient une politique d'animation en cœur de Ville sans en analyser les retombées ou l'efficacité et sans synergie ou collaboration avec les commerçants, je voudrais m'inscrire totalement en faux par rapport à ces propos puisque dans le dossier qui vous est proposé, nous sommes précisément dans la démarche opposée à cela et pour la première fois, cette année-ci, dans le dossier de subsidiation des animations de commerçants tel qu'il est proposé au Conseil communal ce soir, nous avons eu droit à une démarche proactive venant de l'ensemble de la base des commerçants et en l'occurrence de 8 associations de commerçants structurés quartier par quartier qui grâce à la coordination de la Gestion Centre Ville ont pour la première fois travaillé ensemble à la réalisation d'un nouveau programme d'animations en cœur de ville et je ne parle ici du piétonnier pour lequel j'y viendrai dans un instant et qui nous permet d'avoir un programme cohérent sur l'ensemble des axes non-piétons du Centre-ville pour l'ensemble de l'année et subventionnée par la Ville et donc, je pense que là, on est vraiment dans une

approche qui est tout à fait optimale en termes de méthode de travail et une consultation à la base, c'est la volonté des commerçants qui s'est exprimée à travers leurs représentants dans une plateforme de coordination qui rassemblait les 8 présidents d'associations de quartiers et on termine finalement avec un programme qui est commun à l'ensemble de ces 8 associations dans l'histoire du commerce montois et de ses associations, je peux vous dire que c'est quand même une belle avancée pour celles et ceux qui connaissent cette histoire, je pense que cela ne fera pas l'ombre d'un doute. Pour ce qui concerne l'association du piétonnier, elle a sa dynamique propre depuis un certain nombre d'années, son programme est clairement établi, c'est un programme qui est réédité d'année en année avec quelques incontournables tels que la fête du chocolat ou le Fashion Day et donc, la Ville y apporte son soutien, la Gestion Centre Ville également et puisque vous nous demandiez si nous avons pris des décisions au niveau du Collège pour inciter à ce qu'il y ait de meilleures synergies entre à la fois l'axe piéton et les autres associations, la réponse est clairement « oui », elle figure dans la décision du Collège, nous avons dans notre décision proposé un crédit supplémentaire qui a pour vocation à inciter les associations à travailler ensemble, celle du piétonnier et les autres puisque ce crédit ne sera distribué que s'il y a un programme commun pour l'ensemble du Centre-ville en ce y compris le piétonnier qui est mis en œuvre, donc, je pense qu'en termes tant de méthode de travail que de participation de l'ensemble des commerçants de leurs associations qu'au final d'incitation par le Collège à ce que tous cela se fasse dans les meilleures synergies possibles, on pouvait difficilement offrir un meilleur dossier ce soir au Conseil communal. Alors, pour ce qui concerne les constatations et les différentes réflexions relatives au piétonnier et aux commerces, Madame MOUCHERON a eu l'honnêteté intellectuelle de le reconnaître, les chiffres qui sont parus il y a une dizaine de jours et qui m'ont fait réagir notamment dans la presse concernaient l'ensemble des Centres-villes wallons. Lorsque l'on regarde les analyses qui ont été faites notamment par l'AMCV, on se rend compte que Mons, heureusement, malheureusement, cela, c'est autre débat, se situe dans une certaine moyenne par rapport à cette baisse de densification commerciale dans les cœurs de ville. L'AMCV notait d'ailleurs pour la première fois que le commerce de périphérie était également touché sachant que nous sommes tous confrontés au niveau du domaine commercial à un facteur nouveau qui est l'E-Commerce, le commerce en ligne qui explose +35 % de chiffres d'affaire l'année dernière, 2 milliards d'euros pour le dernier trimestre de chiffres d'affaire rien que pour la Belgique avec le commerce en ligne et donc, c'est une révolution pour les commerçants qui doivent s'adapter. Donc, il y a une situation générale

dans tous les Centres-villes, à Mons, la spécificité, c'est que contrairement aux autres villes, c'est l'axe principal qui est touché par les difficultés alors que dans les autres villes, ce sont les axes secondaires. Ici, nos axes secondaires, il faut aussi le reconnaître et le dire et le répéter, sont dans une phase de renouveau, regardez la rue de Nimy, regardez la rue de la Coupe, regardez la rue des Fripiers, regardez la rue de la Clef, regardez la rue d'Havré, etc... Les deux difficultés majeures sont dans le piétonnier et dans l'axe de la gare et donc, c'est pour cela que le Collège a d'ailleurs déposé des fiches projets auprès des fonds européens pour pouvoir lui-même reprendre la main et participer sous forme d'incitant à un renouveau commercial et accompagner le mouvement qui est en général entre les mains uniquement du secteur privé à travers ce concept de maternité commerciale, mais nous avons c'est vrai et il faut s'en réjouir, la chance d'avoir des investisseurs privés qui aujourd'hui, s'intéressent à nouveau au cœur de Mons, il n'y a pas de secret, pourquoi est-ce qu'ils s'intéressent au cœur de Mons et pas à d'autres cœurs de ville, simplement, parce qu'il y a une dynamique globale en termes de développement dans la Ville qui est positive. Le fait d'avoir eu Mons 2015 qui nous a redonné du flux et une arrivée massive de touristes, le fait d'avoir des projets majeurs dans la ville avec de nouveaux musées, le fait d'avoir renouvelé nos rues commerçantes il y a peu, d'avoir des projets de parking tels qu'on en a discuté tout à l'heure, le fait d'avoir parce qu'il n'y a pas que le tout à la bagnole, des bus gratuits qui permettent de relier différents points de la Ville gratuitement pour venir en Centre-ville également, tout cela, ce sont des atouts qui ont convaincus un certain nombre de groupes de réinvestir dans le Centre-ville et je me permets dès lors de faire le lien avec la question de Mme MOUCHERON qui est tout à fait pertinente, il y a effectivement des rumeurs qui se sont répandues et ce n'est pas nouveau, cela fait déjà un certain nombre d'années qu'elles sont entretenues, sur la présence ou le départ potentiel de certaines enseignes, M. HAMBYE disait il n'y a plus de locomotive dans le Centre-ville, je ne suis pas d'accord avec lui, toutes les études qualitatives sur le Centre-ville auprès des chalandes montrent que des enseignes telles que C&A, H&M, Match sont des enseignes qui jouent un rôle de locomotive, qui attirent du monde et qui permettent de redistribuer la clientèle ensuite dans des axes secondaires. Par rapport à ces rumeurs, je voudrais les démentir, vous apporter des éléments très concrets puisqu'on a parlé du départ d'H&M, je peux vous dire qu'H&M vient de résigner son bail pour prolonger sa présence dans le piétonnier. On a évoqué le fait que C&A serait en vente, malheureusement dans un lieu quasi public puisque c'est en conférence de presse pas à la Ville mais dans un lieu – je dirais – où des analyses commerciales ont été faites. Le bâtiment de C&A n'est pas en vente, il

vient précisément d'être racheté dans le cadre d'une opération d'investissements d'un groupe immobilier qui prend place à Mons, la manière dont on présente les choses, elle est évidemment tout à fait tronquée entre des gens qui disent tout est à vendre et des groupes qui investissent à Mons et qui rachètent des portefeuilles de bâtiments parce qu'ils veulent y investir et C&A en est la preuve vivante puisqu'ils viennent d'inaugurer leur nouveau magasin entièrement rénové il y a 10 jours de cela, on est dans deux mondes tout à fait différents. Par rapport aux enseignes que vous citez, oui, Kruidvat, j'ai eu l'information il y a quelques jours va s'installer dans l'ancien Damart, donc, c'est quelque chose qui est positif. La stratégie et je ne serais pas très long parce que ce n'est pas le but du Conseil communal ce soir mais d'une manière très synthétique, quelle est-elle ? Elle est de pouvoir amener des grandes enseignes, les grandes enseignes, il n'y a pas de secret, ce ne sera qu'à travers le travail des grands investisseurs immobiliers commerciaux que cela pourra se faire et ce sont les investisseurs immobiliers qui discutent avec les enseignes et pas la Ville et je rappelle suite notamment à ce qu'on a pu lire pendant l'été concernant l'implantation d'une enseigne de parfums à bas prix dans le piétonnier que la Ville ne donne pas d'autorisation pour ce type de commerces, en-dessous de 400 m², il n'y a pas d'autorisation sollicitée auprès des pouvoirs publics et de la Ville en particulier, donc, un, des grandes locomotives et les investisseurs sont présents et je viens de l'indiquer notamment par les rachats qui ont eu lieu. Deux, du commerce différencié de qualité, indépendant avec une offre qui se distingue par rapport à ce qu'on trouve en périphérie ou ailleurs, c'est précisément le concept de maternité commerciale sur lequel on travaille au niveau du Collège avec l'ensemble des collègues, le Bourgmestre, l'Echevin de la Régie foncière notamment pour pouvoir tenir une maîtrise foncière et là, cette fois, pouvoir choisir le type de commerces avec bien entendu tout un accompagnement qui doit encore faire l'objet de discussions au Collège pour faire en sorte que les personnes qui viennent s'installer soient incitées à le faire et ne soient pas soumises nécessairement aux mêmes conditions du marché que l'on peut trouver dans le secteur privé. Un projet dérivé qui est celui des commerces artisanaux éphémères que l'on a initié avec les collègues de Tournai et Charleroi avec l'aide de l'AMCV au mois de juillet et qui a déjà suscité énormément d'intérêt auprès de toute une série d'artisans qui nous ont contacté pour pouvoir occuper toute une série de cellules dans ce contexte-là et Tournai entre les trois villes potentiellement et puis au-delà des locomotives et du commerce de qualité indépendant, il faut du stationnement, du parking à proximité, c'est la réalité d'aujourd'hui, les gens ne veulent pas marcher 10 ou 20 minutes pour pouvoir accéder à des commerces et c'est la

raison pour laquelle le Collège a fait le choix d'investir dans un élargissement de l'offre de stationnement en cœur de ville et je pense que c'est un choix pertinent si j'entends tous les investisseurs qui viennent à Mons et qui font de cet élément un aspect majeur de leur choix d'investir dans le cœur de ville, donc, voilà, d'une manière synthétique, vous l'avez dit, c'est un sujet qui est difficile, à chaque fois qu'on l'évoque cela suscite la polémique ou la difficulté, cela fait 20 à 25 ans parce que dans le travail que j'ai fait avec mon équipe, on a quand même réinterrogé toute une série de commerçants historiquement basés à Mons, la désertification commerciale du Centre-ville, elle a commencé dans le début des années 90, je peux vous citer les rues avec les enseignes et tout ce qui s'en suit, donc, aujourd'hui, on voit un phénomène inverse dans ces rues avec une redensification commerciale et un phénomène de spéculation un peu plus compliquée dans le piétonnier et l'axe de la gare sur lequel le Collège va travailler selon les axes que je vous ai indiqué, c'est un travail de longue haleine mais vous pouvez compter sur notre détermination pour le mener à bien.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci infiniment. Oui, des répliques, Mesdames.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Je n'ai pas eu de réponse sur le nombre de commerçants que représentent l'ASBL du piétonnier, c'est une première chose. La deuxième chose, c'est la politique sur l'attractivité du Centre-ville, moi, je me rappelle il y a 10 ans, il y avait un marchand de CD indépendant, une petite chaîne qui vendait des CD, il y avait deux indépendants qui vendaient de l'électroménager et il y avait une grande chaîne que je ne citerais pas. On s'est dit, il faut rendre le Centre-ville attractif, on va faire venir Saturn, cela va être génial, Saturn est venu, il s'est transformé en Média Markt entretemps, les deux indépendants qui vendaient de l'électroménager ont fermés, Vandenborre est parti en dehors de l'intramuros, l'indépendant qui vendait des CD est parti et Free Record Shop est parti, il restait donc, plus que Saturn dans lequel on pouvait acheter de l'électroménager et des CD dans le Centre-ville, Saturn est devenu Media Markt, Media Markt est parti, aujourd'hui, dans notre ville, on ne sait pas acheter de l'électroménager et on ne sait pas acheter de CD. Kruidvat, c'est exactement la même offre que Hema, alors, je suis désolée de parler de marques pour faire de la publicité, vous pensez bien mais c'est pour qu'on comprenne bien, ils vendent les mêmes, si quelqu'un a besoin de s'acheter un démaquillant, il va aller soit chez Kruidvat, soit chez Hema, soit il pouvait encore aller chez Di mais il ne va pas en acheter 3, à un moment, c'est le principe de l'offre et de la demande et donc, si on veut avoir un Centre-ville attractif, il faut voir qu'elles sont les réelles demandes, or, moi, on me l'a déjà dit à plusieurs reprises en 2015, j'attends d'avoir les chiffres, que ce qui avait permis d'augmenter en tout cas l'attractivité

du Centre-ville, ce n'était pas les commerces qui n'ont pas vu leur chiffres d'affaire augmenter puisqu'il n'y a pas diversité mais bien l'HORECA et donc, il faudrait peut-être essayer d'avoir une offre commerciale qui réponde aux besoins des habitants du Centre-ville, aux besoins des 30.000 personnes, développer une poissonnerie dans le Centre-Ville, permette qu'on puisse acheter un CD, de l'électroménager plutôt que de se dire parce qu'il y a Kruidvat et Hema, les gens vont revenir, Kruidvat et Hema, à deux, il y en aura un des deux qui perdra tôt ou tard, enfin, je veux dire, c'est la même offre, il ne faut pas faire des études de commerce pour le comprendre. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin: Comme je l'ai dit en commission, nous allons interroger l'ASBL pour lui demander l'évolution de ses affiliés payants – si je puis dire – puisque c'est une information que nous n'avons pas et que nous allons solliciter et je me permets juste de vous dire une chose, Madame DE JAER, par rapport à ce que vous avez indiqué, je pense que si vous avez bien entendu ce que j'ai expliqué, la stratégie du Collège, ce n'est pas de faire venir Kruidvat dans le piétonnier, ce sont des commerces de différents types avec des locomotives du commerce de qualité notamment pourquoi pas une poissonnerie mais il faut aussi tenir compte de l'évolution du commerce d'une manière générale et d'un contexte qui dépasse celui de Mons. Le concept de Saturn a échoué partout en Belgique et donc, il n'y avait pas de raison en particulier à ce qu'il réussisse à Mons où la situation est celle que l'on connaît, alors qu'il a échoué même jusqu'à dans la principale rue commerçante du pays qui est le Meir à Anvers, Stadsfeestzaal qui a été un échec également et donc, c'est un échec qui a été constaté partout, maintenant, quant à la politique de vente de CD ou de DVD, écoutez, Madame DE JAER, il y a une évolution dans le commerce d'une manière générale, je l'ai indiqué également tout à l'heure pour celles et ceux qui m'ont écouté, acheter des CD aujourd'hui, je suis désolé, moi, je suis un des derniers ringards qui le fait

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: J'ai aussi parlé d'électroménager, ne me faites pas passer pour une ringarde, on achète aussi des lecteurs MP3.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ne nous énervons pas.

M. Nicolas MARTIN, Echevin: Je parlais de moi, Madame DE JAER, je ne me serai jamais permis d'utiliser ce terme pour vous mais donc tout cela pour vous indiquer qu'aujourd'hui, le marché du CD et du DVD et j'en ai discuté avec quelques grandes enseignes de référence en la matière, s'effondre et donc, il n'y a plus de magasins qui peuvent tenir le coup avec ce type d'offre. Quant à Vandendorpe que vous citez par rapport

à Saturn, Vandenborre a pris la décision de partir avant l'ouverture de Saturn et donc, je me permets quand même aussi là de rappeler la ligne du temps parce qu'on fait parfois des raccourcis un peu directs alors qu'ils n'ont pas lieu d'être.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Madame MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Merci M. le Bourgmestre. Merci, M. l'Echevin pour les réponses, donc, j'entends votre volonté, ce que vous devez subir, ce dont vous êtes maître, pour reprendre l'exemple qui vient d'être cité par rapport à Saturn, c'est vrai, enfin, on peut faire des débats mais ici, aujourd'hui, je crois que c'est la première année d'ailleurs où les ventes musicales numérisées ont dépassé les ventes de disques, je pense que c'est la première année où cela s'est complètement inversé, donc, il y a un phénomène de l'E-Commerce, par contre, je crois beaucoup, énormément, au commerce de qualité, qu'on ne trouve pas ailleurs, cela, j'en suis convaincue, pourquoi les axes secondaires fonctionnent ? Regardez à Mons, ce que vous trouvez dans la rue des Fripiers, ce que vous trouvez dans la rue d'Havré, ce que vous trouvez dans la rue de Nimy, ce sont des magasins dont les produits ne sont trouvables nulle part ailleurs, H&M, c'est très bien, c'est vrai que ce sont des locomotives, il y en a dans tous les centres commerciaux, à Namur, il est immense, ici, alors, pour le moment, il faudra faire vite aussi parce que les travaux d'IKEA ont une influence aussi sur le centre commerciale, pour le moment, il y a une fuite vers Nivelles, je ne sais pas si vous savez mais énormément de Montois se retrouvent au centre commercial de Nivelles parce que d'abord, c'est sur le trajet, c'est très facile d'accès et ensuite, il y a aussi des commerces de qualité dans ce centre commercial qu'on retrouve à cet endroit-là et beaucoup plus facile d'accès, donc, je pense qu'il y a urgence et pour moi, la priorité, c'est vraiment le commerce de qualité, indépendamment avec des produits qu'on ne retrouve pas, on retrouve beaucoup aujourd'hui la volonté du produit frais qui vient directement du producteur, donc, je pense que ce sont des niches à explorer, il y a aussi toute une vague de seconde main, les gens – on se faisait la réflexion – les plus aisés cherchent des pièces uniques et donc, il y a vraiment tout un développement d'ailleurs, il suffit de regarder sur les réseaux sociaux, sur les vide-dressings, les secondes mains, les brochantes, etc... Il y a un monde fou, je sais qu'il y a un marchand dans le bas de la rue de la Coupe, qui fait le coin, qui a beaucoup de succès et on recherche ce genre d'activités, il y a aussi des halles qui peuvent être intéressantes, je ne sais finalement ce qu'en est le projet de la galerie, je vois les commerçants qui quittent tout doucement le passage du centre, donc, je sais qu'on a évoqué à un moment donné, un projet à cet

endroit-là, mais en tout cas, il y a urgence et moi, je mise vraiment sur le commerce de qualité et original.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Nous travaillons dans ce sens, commerces de qualité, original et retisser le tissu commercial des deux axes évoqués par M. l'Echevin. Tout cela, nous a un peu éloigné de l'ASBL Gestion Centre Ville mais cela ne manquait pas d'intérêt, alors, pour le 28, puis-je vous demander votre décision. On approuve.

ADOPTE à l'unanimité – 35^e annexe

29^e Objet : ASBL Piétonnier Montois. Compte et bilan de l'exercice 2014. Approbation. Gestion financière C/C2014/Piéton.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

6 ABSTENTION : Mme MOUCHERON, M. G. HAMBYE, Mme DE JAER, M. ANDRE, Mme MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

ADOPTE – 36^e annexe

30^e Objet : Prélèvement par la Banque Belfius sur le compte bancaire de la Ville, d'un montant de 9.231,70 euros caution solidaire (36,58%) de l'ouverture de crédit de 1.000.000FB, suite à la liquidation judiciaire de l'ASBL CERACHIM. Information au Conseil communal. Gestion financière Prélèvement Belfius Cerachim

ADOPTE à l'unanimité – 37^e annexe

31^e Objet : Demande, conformément à l'alinéa 2 de l'article 8 du Décret fiscal du 22 mars 2007, à l'Office Wallon des déchets de pouvoir se substituer, pour ses déchets, à l'intercommunale IPALLE, redevable de la taxe à l'incinération en sa qualité d'exploitant de l'installation d'incinération de déchets. Adoption de la délibération. Gestion financière

ADOPTE à l'unanimité – 38^e annexe

32^e Objet : Précompte immobilier. Centimes additionnels (taxe directe). Mise en conformité du règlement avec les décisions du Collège communal des 9 et 23 juillet 2015. Gestion financière 040/371-01

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vois deux mains. M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous ne pouvons que déplorer l'augmentation sensible des impôts qui sont à charge du propriétaire puisque les centimes additionnels vont passer de 2.850 à 2.990 euros, si, je ne m'abuse, ce qui fait une augmentation de 5 % qui est donc, 5 fois plus importante que l'inflation et donc, c'est une majoration, c'est une explosion, si, c'est 5 fois plus que l'inflation des taxes à charge des propriétaires et contrairement à tout ce qu'on raconte dans certains journaux, c'est une augmentation de la pression fiscale. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. J'ai Madame MARNEFFE, M. BEUGNIES, M. BOUCHEZ, alors, Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Comme nous l'avions dit au moment du budget, nous nous opposons à cette augmentation de précompte immobilier parce que nous considérons que ce n'est pas un impôt équitable vu que les revenus cadastraux n'ont pas été actualisés et adaptés à des critères plus actuels depuis les années 70, donc, pour cette raison, nous préférons d'autres stratégies et nous voterons « contre » ce point.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Merci M. le Bourgmestre. Nous n'allons pas voter non plus l'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier, nous en avons déjà débattu au mois de mars lors de la présentation du nouveau plan de gestion, donc, on ne va pas refaire tout le débat, mais en résumé, on considère que cette augmentation, est injuste parce qu'elle ne tient pas compte des revenus mais simplement du fait que vous soyez propriétaire ou pas, que vous ayez des petits revenus ou pas, que vous soyez au chômage ou pas, bref, que vous ayez des difficultés financières ou pas, vous payez parce que vous êtes propriétaire, c'est vraiment le seul critère et c'est cela qui est injuste. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Oui, M. BOUCHEZ, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Ecoutez, moi, je veux bien que politiquement, on puisse dire des choses, ici, on est dans une assemblée politique, tout le monde veut essayer de faire passer ses idées, son programme mais on ne peut pas dire tout et son contraire en permanence, on ne peut pas reprocher en début de Conseil que peut-être la Ville n'aurait pas assez de fonctionnaires, que peut-être la Ville ne mettrait pas assez de moyens pour mener sa politique et puis 15 minutes plus tard, venir nous dire « surtout, ne faites rien, n'essayez pas de mieux gérer le budget et de faire en sorte qu'il y ait une adéquation entre les recettes et les dépenses », il y a un point sur lequel je souhaite quand même insister au nom de mon groupe, c'est que si ne n'augmentions pas

les additionnels au précompte, nous aurions perdu de l'argent dans le fonds des communes parce que le fonds des communes est conçu comme tel et d'ailleurs, j'invite Ecolo et le CDH, le CDH peut toujours le faire à proposer une réforme auprès du Gouvernement wallon puisqu'à l'heure actuelle si les autres villes augmentent leurs impôts que ce soit à l'IPP ou au précompte et que vous vous ne le faites pas et bien, c'est la double peine, vous vous privez de recettes et en plus, on va vous pénaliser puisque vous n'allez pas percevoir ce que vous perceviez les années précédentes dans le fonds des communes, première difficulté à laquelle la Ville a été confrontée. Deuxième élément, moi, je veux bien qu'on insiste sur ce qui augmente mais aujourd'hui, on supprime une taxe par exemple, tout bonnement et simplement. Il y en a une autre qui est une charge en moins sur les hôteliers. On a l'IPP le plus faible de l'arrondissement, l'IPP le plus faible de toutes les grandes villes de Wallonie mais cela on n'entendra rien. Moi, je veux bien, on peut discuter, dire ce qu'on veut, on a appris des choses intéressantes, par exemple que le PTB est maintenant défenseur de la propriété privée, c'est un progrès, idéologiquement, je trouve qu'on avance, on a appris aussi qu'Ecolo n'avait pas été au Gouvernement wallon parce que vous auriez pu faire une péréquation fiscale si vous aviez souhaité que les précomptes correspondent réellement à la réalité, il était tout à fait possible au niveau du Gouvernement wallon de faire cette péréquation, vous ne l'avez pas fait et donc, moi, je veux bien qu'on raconte ce qu'on veut, je rappelle juste qu'au niveau du plan de gestion, 80 % de l'effort de la Ville de Mons se situe dans des moindres dépenses, on a diminué les dépenses au maximum, on s'est serré la ceinture, on a demandé aux services de faire un maximum d'efforts pour limiter au maximum la charge sur les citoyens, et donc, on ne peut pas nous reprocher d'un côté de faire un peu trop aux yeux de certains au niveau des moindres dépenses et puis dans le même temps, de dire « Ah mais non, surtout ne touchez pas à la fiscalité », c'est un petit peu comme avec le commerce, il y a plein de gens qui savent ce qu'il faut faire en matière commerciale mais le poissonnier dont vous parlez si vous en avez un qui est prêt à signer demain un bail pour ouvrir un commerce, ici, au sein du Centre-ville, pas de problème, il faut l'amener et je suis certain que les services de la Ville vont l'aider à ouvrir, donc, il n'y a qu'à foc, c'est très facile mais alors, moi, je vous demande juste un point, c'est faites-nous une contre-proposition, comment pouviez-vous combler ce trou de 2 x 1 million, 1 million pour le précompte, le million que nous aurions perdu dans le fonds des communes, cela fait 2 millions d'euros, si vous avez une solution pour nous trouver 2 millions d'euros ce soir, c'est le moment et je suis certain que les groupes politiques de la majorité ne voteront pas cette augmentation. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Le Collège partage amplement ce qu'il vient d'être dit, donc, nous n'allons pas le répéter pour nous ne pas vous faire perdre de temps. Moyennant toutes les explications et le débat nourri, si j'imagine bien, Ecolo, CDH et PTB diront « non ».

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Moyennant même les explications de l'Echevin empêché, je vote « contre ».

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Malgré cela, vous persistez à dire « non » ? Bon.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

7 NON : Mme MOUCHERON, M. G. HAMBYE, Mme DE JAER, M. ANDRE, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTÉ – 39^e annexe

33^e Objet : Séjour (nuitées). Taxe indirecte. Mise en conformité du règlement avec les décisions du Collège communal des 5 février, 9 et 23 juillet 2015. Gestion financière 040/364-26/02

ADOPTÉ à l'unanimité – 40^e annexe

34^e Objet : Infrastructure hôtelière – Tenue obligatoire d'un registre. Création du règlement en conformité avec les décisions du Collège communal des 5 février, 9 et 23 juillet 2015. Gestion financière

ADOPTÉ à l'unanimité – 41^e annexe

35^e Objet : Surfaces de bureau et locaux affectés à l'exercice d'une profession libérale. Abrogation du règlement. Gestion financière 040/367-19

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui.

M. Frédéric HAMBYE, Conseiller : Je voulais remercier d'avoir aboli cette taxe, ce qui fera plaisir à des indépendants qui parfois, ont du mal par exemple dans les professions libérales du Centre-ville, elles vous remercient.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Nous acceptons ces remerciements. Oui, M. BOUCHEZ, vous n'acceptez pas les remerciements ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Si, si ! Je les accepte, je les partage et au surplus, mon groupe se réjouit aussi que cette taxe ne sera finalement jamais perçue puisqu'elle est abrogée avant même d'avoir été perçue, donc, ce n'est qu'un mauvais souvenir, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Remerciements et réjouissances, c'est quand même formidable comme point.

ADOPTE à l'unanimité – 42^e annexe

36^e Objet : Règlement du Conseil communal de la Ville de Mons relatif à l'exercice de la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus. Gestion financière règlement tutelle culte

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. BEUGNIES

M. John BEUGNIES, Conseiller: On va s'abstenir pour les points 36 et 38.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

42 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 43^e annexe

37^e Objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – BUDGET 2016

a) Sainte Waudru Mons. Gestion financière 79002

REMIS

b) Sainte Élisabeth à Mons. Gestion financière 79005

REMIS

c) Saint Rémy Cuesmes. Gestion financière 79006

REMIS

d) Sainte-Vierge Nimy. Gestion financière 79012

REMIS

e) Saint Martin Ghlin. Gestion financière 79013

REMIS

f) Saint Symphorien à Saint-Symphorien. Gestion financière 79024

REMIS

38^e Objet : Prorogation du délai d'approbation pour les budgets 2016 des établissements chargés des cultes reconnus. Gestion financière Pror.délai

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

42 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 44^e annexe

39^e Objet : ASBL Monsports. Compte et bilan de l'exercice 2014. Approbation. Gestion financière C/C2014/Monsports

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, allez y.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Il s'agit du compte et bilan de l'exercice 2014 de l'ASBL Monsports et donc, le premier constat, c'est que l'ASBL est effectivement en déficit de 30.000 euros et ce malgré un prélèvement de 43.000. Quand on regarde le détail, je suis toujours étonnée de la répartition des montants entre les clubs sportifs, donc, on peut voir et constater mais cela c'est depuis des années que le foot a la part belle mais bon c'est probablement dû à sa popularité. Par exemple, un club de foot peut toucher jusqu'à

10.000 euros de subsides et le Rugby Club de Mons : 2.000, voilà mais un club de foot plus 2 clubs de foot plus tous les clubs de foot, maintenant, j'aime beaucoup le football tout le monde le sait, j'ai été arbitre pendant des années donc, je comprends cet engouement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Et vous défendez davantage le rugby, c'est cela que je dois comprendre.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Non, mais je trouve qu'à un moment donné, il faudrait avoir des critères pour comprendre comment on distribue de l'argent d'un côté et de l'autre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Bien entendu.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Donc, cela, c'est ma première remarque, c'est pourquoi un club touche 11.000 et l'autre 5.000, je pense qu'il manque de critère objectif pour pouvoir évaluer la distribution des subsides sur l'ensemble des structures sportives de Mons et ceci, sans parler d'Infrafoot qui gère le Tondreau et donc, la plus grande structure, donc, je reviens sur ma demande de critères clairs que je demande, ici mais que je demande aussi pour l'ensemble des associations culturelles ou d'éducation permanente, je pense que cela permettra d'éviter pas mal d'interprétation ou de mauvaise compréhension de subsides ou autres. Peut-être revenir aussi sur des clubs qui évoluent en D1, donc, on parlait du basket qui reçoit ici tout de même près de 60.000 euros via cette ASBL, par contre, un autre sport que vous mettez aussi en avant de votre petit catalogue qui est le waterpolo, je ne le vois repris nulle part dans cette liste, or, on sait que le waterpolo de Mons a de grosses difficultés financières aujourd'hui, je sais que vous n'avez plus la main mise sur le tarif de la piscine mais aujourd'hui, le waterpolo qui a donc une équipe en D1, j'espère qu'ils pourront la maintenir cette année mais à mon avis, ce sera fort difficile puisque que toutes les adultes et les pointures sont parties dans d'autres clubs faute de moyens pour bien suivre et encadrer un club qui joue à ce niveau-là, donc, ils jouent avec des jeunes de 15 ans dans des catégories adultes, ce qui est vraiment compliqué pour eux et donc, ce club doit payer 20.000 euros de location de couloir pour entraîner son équipe, ce qui franchement est impayable pour cette ASBL, donc, pourquoi ne pas aider le waterpolo via cette ASBL, par ailleurs, je vois que la piscine est aussi sponsor du basket, je suis un peu interpellée en sachant qu'on a un club de D1 waterpolo à la piscine qui utilise ses infrastructures et que la piscine sponsorise le basket et je n'ai rien contre le basket mais parfois, je me demande comment cela peut arriver. On se soutient entre sportif, j'entends bien mais là franchement, je crois que le waterpolo a besoin d'un petit coup de pouce sinon

on n'aura plus de D1, je me souviens que tout le monde était très fier de voir cette équipe d'arriver en Division nationale, ce serait peut-être intéressant de trouver une solution pour pouvoir les aider à pérenniser leurs exploits sportifs alors, je voudrais aussi revenir sur aussi un débat qui a eu lieu via la presse interposée, c'est un peu embêtant finalement de devoir attendre les conseils communaux pour avoir des réponses avec des débats transparents, c'est sur les fameux 100.000 euros dédiés aux petites structures sportives et entretien des pelouses, donc, on sait que les pelouses étaient à hauteur de 56.000 euros je crois dans le budget, ici, de l'ASBL, on a vu qu'on récupérait 100.000 euros d'infrastructure et qu'on va les distribuer pour les petits clubs pour l'entretien des terrains, il faut savoir que les clubs de foot ont reçu comme information cette année que la Ville ne s'occuperait plus de leur tonte de terrain et donc, je suppose que ces 100.000 euros vont être redistribués sur l'ensemble des clubs de foot pour gérer leur infrastructure, je voudrais savoir si c'est bien à cela que cela va servir, d'où vient exactement les 100.000 euros et comment on va les distribuer ? Le nombre de terrains, le nombre de jeunes ? Voilà, j'ai pas mal de questions à ce niveau-là et une dernière question concernant des montants précis, donc, je vois que sont budgétés aussi sur le budget, 10.000 euros pour les vœux des clubs sportifs qui ont lieu à la piscine de Mons, 10.000 euros, c'est la moitié de l'occupation du waterpolo pour une année et 2.000 euros pour le drink de l'Echevin à l'Ethias Trophy, j'aurais voulu savoir quelle était la plus value pour les clubs sportifs de ces derniers événements là ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: C'est nous qui vous remercions, Madame. Oui, je vous en prie.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Oui M. le Bourgmestre, Savine a déjà soulevé quelques questions, je ne retournerais pas dans le détail des différents clubs, tout d'abord, souligner pour rester dans l'euphorie des points d'avant, la qualité du travail faite par l'ASBL Monsports, toutefois, j'aimerais aussi soulever en examinant tous les comptes, notamment une augmentation de 7.000 euros pour le mérite sportif, c'est clair que c'est important de donner du lustre aux exploits de nos sportifs mais en période de restriction budgétaire, que ce soit à la Ville mais aussi dans les différents clubs qui ont du mal à trouver des sponsors et des subsides, n'y a-t-il pas une autre affectation que l'on pourrait faire et j'ai été également surpris de voir un budget de presse et de communication, qui était en augmentation de 4.000 euros alors que si je ne m'abuse, il y a une politique stricte au niveau du Collège communal sur la communication liée aux différentes politiques des Echevins, donc, je me demandais un peu et alors, dernier point qui m'a un peu

personnellement choqué et qui m'a été rapporté aussi par d'autres, c'est que récemment, lors du Fan Day de notre nouveau club de première provinciale, la mention du « soutien de la Ville de Mons » n'apparaissait sur rien, par contre, apparaissait, différents sponsors privés, c'est très bien qu'ils apparaissent mais j'ai été un peu surpris de ne voir aucune mention du « soutien de la Ville de Mons », dans d'autres niveaux de pouvoirs notamment en provincial quand le logo au moins de l'institution qui subventionne n'apparaît pas, la subvention est à rembourser, je crois qu'on ne peut pas avoir le beurre, l'argent du beurre et en plus le sourire de la crémière.

M. Nicolas MARTIN, Echevin: Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions. Non, dans ce cas, c'est M. l'Echevin LAFOSSE qui va vous répondre.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci. Je vais tout d'abord répondre aux questions de Mme MOUCHERON. J'aimerais bien que par la suite, vous vous instruisiez un petit peu mieux concernant vos informations que vous puisez à gauche et à droite, donc, en effet, vous dites toute une série de choses fausses. Quand vous parlez de la suppression des tontes : 56.000 euros, c'est totalement faux, nous avons fait un nouveau marché de 56.000 euros et on a simplement modifié la répartition pour que ce soit plus équitable en fonction des différents clubs à savoir on a calculé l'aide au prorata de la superficie de chacun des terrains qu'ils ont, donc, avant, c'était au nombre de terrains mais on a constaté qu'il y avait des plus grands et des plus petits terrains et que donc, c'était en quelque sorte injuste. Le budget de 56.000 euros est toujours là, donc, on vient toujours en aide en ce qui concerne les tontes des terrains pour les différents clubs. Quand vous parlez des 100.000 euros concernant la réfection des terrains, là, encore, vous prenez une information à moitié et puis vous dites une autre moitié, donc, il faut essayer d'avoir quand même une information cohérente et pas chaque fois dire des choses pour discréditer les personnes, en fait, vous le savez très bien, cela a été dit à plusieurs reprises, le RAEC avait en subside total de la Ville : 235.000 euros au total. Avec la faillite du RAEC, nous avons souhaité non plus donner un subside au RAQM parce que ce n'était pas un club au départ montois mais bien de donner un subside à l'ASBL Infrafoot de manière à ce qu'elle puisse gérer l'infrastructure du Tondreau, il faut quand même savoir que c'est une infrastructure qui n'a pas été commandée par l'actuel Echevin des Sports mais qui est là en tout cas actuellement, c'est une infrastructure qui est onéreuse, c'est un mastodonte, elle a coûté plus de 22 millions d'euros et je me vois mal maintenant de dire qu'on ne l'entretiendrait plus, donc, on y a donné 130.000 euros, quand vous prenez les 235.000 euros et que vous retirez les 130.000 euros, il reste à peu près une bonne centaine de mille et c'est la volonté

à ce moment là de l'Echevin des Sports avec l'accord du Collège de pouvoir le remettre dans le budget de l'ASBL Monsports de manière à pouvoir continuer les réfections de terrain. Comme vous le savez au niveau de l'ASBL Monsports, pendant toute une série d'années mais je n'étais pas à ce moment-là Echevin, on donnait un subside de 250.000 euros par an de manière à provisionner la construction de terrains synthétiques, ceux-ci ont été abandonnés par la plupart des clubs sauf un, celui de Flénu. Le paiement donc, de l'infrastructure du nouveau terrain synthétique de Flénu a été subsidié à hauteur de 75 % par la Région wallonne et 25 % payés par la Ville. On a supprimé les 250.000 euros de l'ASBL Monsports puisqu'elle avait su – je dirais – thésauriser plus ou moins 750.000 euros et progressivement, on a épuisé cette manne d'argent et maintenant et c'est vrai que d'année en année, comme on est à chaque fois un tout petit peu en déficit de 56.000 à 60.000 euros, maintenant, on arrive à la fin de ces 750.000 euros qui ont été accumulés au cours des années, ce qui fait que pour avoir notre budget à l'équilibre et pouvoir pérenniser les tontes des terrains et pérenniser la réfection des terrains, il a été décidé de pouvoir donner les 100.000 euros que je vous ai parlé tout à l'heure. La différence entre les 235.000 euros et les 130.000 euros donnés à Infrafoot, de pouvoir les remettre dans le budget d'Infrasports de manière à pouvoir le mettre en équilibre. En ce qui concerne le castor, il est vrai que ce n'est pas l'ASBL Monsports qui donne un subside supplémentaire mais bien un article budgétaire de la Ville qui lui est propre à hauteur de 22.400 euros par an. Quand vous dites aussi qu'il n'y a pas de norme, de condition, je ne sais pas comment vous appelez cela pour octroyer un subside aux différents clubs sportifs, encore une fois vous essayer de discréditer le service des Sports, c'est totalement faux et c'est exactement la même chose, mon raisonnement va aussi pour l'ensemble des groupes associatifs, nous avons, ici et je peux vous le montrer un tableau qui indique comment on répartit les subsides, on a des subsides qui sont relatifs aux infrastructures, des subsides concernant les frais énergétiques, des subsides de fonctionnement et nous avons bien une règle, c'est une règle de 3, que l'on applique par exemple pour les subsides Infrastructures, pour les subsides énergétiques, pareil et pour les subsides de fonctionnement aussi, ensuite, il y a des critères d'attribution, ces critères sont fonction de la discipline sportive, donc, nous avons des sports de compétition avec un seul terrain, c'est 750 euros, je peux tout énumérer mais bon, on en a peut-être pour des heures mais il ne faut pas croire que l'on fait cela de manière aléatoire comme vous voulez le sous-entendre. Concernant les vœux sportifs, je tiens à souligner que dans le Conseil d'administration de l'ASBL Monsports, l'ensemble des clubs sportifs sont représentés. Lorsqu'on a proposé cette initiative il y a

maintenant 3 ans, c'est à l'unanimité, de l'ensemble des clubs sportifs présents et ils sont chaque fois bien représentés, le souhait était de faire ces vœux sportifs de manière à pouvoir avoir une rencontre annuelle à un endroit bien déterminé pour que l'ensemble des disciplines sportives puissent être proposées à la population qui viendrait et en même temps, des échanges ont été effectués entre les différents clubs sportifs de manière à échanger des manières de gestion de leur club et c'est très fructueux puisqu'actuellement, ils font même des stages croisés et donc, c'est d'autant plus performant pour l'ensemble des clubs. En ce qui concerne Ethias Trophy, les 10.000 euros, je vous signale que ce n'est pas à ma demande qu'on les a fait, cela date depuis qu'Ethias Trophy existe, c'est aussi une vitrine pour la Ville de Mons et pour l'ensemble des clubs sportifs puisqu'ici encore une fois, on met l'ensemble des clubs sportifs en avant au niveau d'Ethias et au niveau de la journée Ethias sportive. Lionel, concernant RAQM et le Fan Day, donc, cela, c'est une demande qu'on a demandé aussi expressément au niveau du RAQM puisque la mention « Ville » n'y était pas présente et y compris la mention de IFM, donc, c'est une demande que nous avons fait, il est un peu tard vu le Fan Day se passait le lendemain du Collège mais bon, voilà, en ce qui concerne maintenant le budget presse, il n'a absolument pas augmenté, c'est le même depuis je pense 2, 3 ans, peut-être même encore avant, donc, je ne comprends pas non plus la question.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Voilà, les explications. Moyennant ces explications, vous voulez répliquer ? Oui, Madame MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Je remercie l'Echevin pour l'ensemble de ces réponses mais voilà, je pose des questions très logiquement vu ma place, ici, qui est l'opposition, donc, je vérifie que tout se passe bien.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Informez-vous avant, avant de dire

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Vous êtes l'Echevin compétent en la matière donc à qui est-ce que je pose les questions si ce n'est pas à vous, voilà, moi, je n'ai pas encore le budget 2015, je vous interroge sur le budget 2014.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Vous pouvez vous informer en commission aussi mais vous ne le faites jamais.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Soyons cool, zen

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Je ne suis pas énervée, j'explique pourquoi je pose des questions

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Vous avez la parole, dites tout ce que vous voulez mais avec le sourire parce que c'est quand même plus agréable, allez.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: En ce qui concerne les demandes de critères, je vois que vous avez une liste, donc, je serai demandeuse d'obtenir cette liste des critères puisque manifestement, ils sont là au complet. Peut-être que vu la situation budgétaire de la Ville et les budgets qui sont octroyés pour les événements de visibilité des clubs sportifs, peut-être qu'il faudrait bien présenter la situation en disant « c'est quand même une vingtaine de milliers d'euros qui si elles sont dans des représentations dans des événements de communication ne sont pas évidemment dans la pratique du sport et encore moins dans nos écoles de jeunes. J'entends qu'il y a un article propre pour le waterpolo, je vous invite peut-être à rencontrer alors, les responsables parce qu'ils ont vraiment de grosses difficultés, je pense qu'à mon avis, c'est le Collège qui doit aussi entamer des démarches avec les gestionnaires de la piscine pour pouvoir essayer de trouver des solutions peut-être pour aider notre club de waterpolo à maintenir son équipe en D1. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup, Madame. Oui, M. BONJEAN.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Simplement, je me permettrais d'insister pour qu'une réflexion soit menée pour que notamment le budget presse et communication vu tout le travail fait par le Collège en matière de communication de la Ville ainsi peut-être que l'augmentation quand même conséquente liée aux Mérites Sportifs, qu'on réfléchisse peut-être à une stratégie de communication plus intégrée avec la Ville pour bénéficier d'une économie d'échelle parce que je me suis peut-être trompé sur l'augmentation de 4.000 si c'est le cas M. LAFOSSE, je vous prie de m'en excuser, c'est ce que j'avais cru lire, le Mérite Sportif, là, je sais que cela a augmenté, je me dis qu'avec les talents de communication qu'on a à la fois dans le Collège mais dans les collaborateurs du Collège, je me dis qu'il y aurait peut-être des économies d'échelle à faire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. l'Echevin, une réplique à la réplique.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Concernant le budget de presse, le budget presse comme vous le savez, on a revu et revisité les Mérites Sportifs, les Mérites Sportifs se déroulaient auparavant à l'Auditoire Abel Dubois, cette fois-ci, on le fait au niveau du Théâtre Royal de Mons, tout cela en accord avec l'ensemble du Conseil d'Administration, c'est à leur demande aussi, donc, il faut quand même le savoir, donc tout cela a été fait de manière à pouvoir avoir une autre visibilité et comme vous le savez aussi, non seulement, il y a un jury qui vote pour désigner les différents Mérites Sportifs mais aussi via la presse et donc via la presse et que cela se passe à Charleroi, cela se passe à Namur, cela se passe partout, la presse ne fera pas cela gratuitement, donc, à partir du moment où on a – je dirais – cette orientation-là pour pouvoir avoir un jury spécialiste qui définit quelles sont les disciplines,

quel est le sportif qui a remporté les Mérites Sportifs, on demande aussi d'avoir un prix du public et le prix du public se fait via la presse, bon, maintenant, si vous voulez qu'on le supprime, on le supprimera mais cela va être rétrograde.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Voilà, je pense qu'on peut en rester là. Si, je comprends tout ceci partait de l'approbation ou non des compte et bilan de l'ASBL.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

7 ABSTENTION : Mme MOUCHERON, M. G. HAMBYE, Mme DE JAER, M. ANDRE, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTÉ – 45^e annexe

40^e Objet : ASBL Saint-Georges. Compte et bilan de l'exercice 2014. Approbation. Gestion financière C/C2014/St-Georges

ADOPTÉ à l'unanimité – 46^e annexe

41^e Objet : Flénu – Avenue du Champ de Bataille, 415 – Vente des appartements n°s 2, 6 et 3 + garage G1 – Projets d'acte et engagements d'acquérir. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTÉ à l'unanimité – 47^e annexe

42^e Objet : Ile aux Oiseaux – Rétrocession de voiries. Cellule foncière RF/SA

ADOPTÉ à l'unanimité – 48^e annexe

43^e Objet : Rue des Sœurs Noires, 4 – ASBL Progress (Maison du Design). Occupation de l'aile contemporaine. Cellule Patrimoine RF/MG

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Il s'agit d'un point pour mettre un loyer symbolique à la Maison du Design argumenté par le fait que c'est une nouvelle ASBL et le temps qu'elle développe son activité, est-ce que ce serait possible que l'ensemble des associations du Grand Mons qui débute reçoivent un cadastre des bâtiments dans lequel,

elle pourrait demander d'avoir un loyer d'un euro symbolique parce que je pense que cela intéresserait plus d'une. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Mme DE JAER, il faut quand même reconnaître qu'ici, nous sommes devant un investissement assez colossal et que c'est une jeune institution qui s'installe dans ces bureaux avec de très, très, très beaux projets qui peut mettre la Ville et son commerce en avant et je crois qu'on a suffisamment parlé du besoin de développer le commerce, ici, en Centre-ville, donc, cet incubateur de commerces, design au centre de la Ville est vraiment quelque chose que la Ville doit soutenir pour son économie, pour son commerce, donc, le commerce, à la demande de la Maison du Design a décidé de soutenir cette initiative pendant deux ans.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Moi, je voudrais juste me permettre d'ajouter ceci, si M. l'Echevin me le permet. Le programme Design est véritablement un projet porté par la Ville et nous avons pu bénéficier de la rénovation et de la construction qui est absolument magnifique faite par Marc MAWET avec des fonds européens suite à un positionnement stratégique et donc, nous continuons à soutenir ce positionnement de la Ville de Mons, voilà, donc, c'est l'une des raisons majeures. Je vous en prie, Madame.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Ici, c'est le point de la Maison du Design mais on sait qu'il y a d'autres ASBL qui ont des loyers symboliques ou qui ont des locaux et donc, moi, je serai demandeuse puisqu'il ne semblerait pas qu'on ait un cadastre mais je poserai une question écrite dès ce soir ou demain pour avoir l'ensemble des ASBL qui ont droit à un loyer symbolique, c'était le cas encore récemment de M'Sourire, on l'a vu puisque finalement elle n'a pas pu déménager pour des raisons qui lui étaient propres et donc, je pense que c'est important qu'il y ait une transparence sur l'ensemble des ASBL qui dispose de locaux à loyer symbolique et que les autres ASBL puissent savoir comment elles peuvent elles aussi en profiter.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Il sera donné suite à votre demande.

ADOPTÉ à l'unanimité – 49^e annexe

44^e Objet : Ghlin, rue de la Garenne. Immoinvest. Incorporation de voiries dans le domaine public communal. Cellule foncière RF/SA

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mme MARNEFFE. Rue de la Garenne. Immoinvest.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: On ne va pas revenir sur le modèle d'aménagement du territoire type quartier maison 4 façades, je pense qu'on en a déjà un tout petit peu parlé à ce Conseil et au précédent mais on se pose ici la question du coût de la rétrocession de ces voiries, du coût de gestion pour la Ville. Je me suis exercée à un petit calcul, vous allez me dire si je me trompe. J'ai estimé plus ou moins les voiries de ce lotissement à 1500 mètres de voiries. Si, on prend une rue de 4 mètres de large, si on estime un coût moyen annuel d'entretien de ces voiries à 2 euros du m², c'est des chiffres que j'ai pu voir dans la presse, on est à un coût de gestion des voiries qui concernent ce point, de 12.000 euros par an. Si, on compte qu'il y a 115 villas qui ont été créées dans ce lotissement, cela fait 100 euros par an par villa qui est pris en charge par l'ensemble de la collectivité évidemment, alors, si on ajoute à cela l'entretien du réseau d'égouttage, les besoins en places d'accueil dans les écoles et les crèches, etc... est-on toujours sûr que l'objectif de 100.000 habitants à Mons ferait faire des économies à la Ville et à la collectivité particulièrement avec un tel modèle d'aménagement et surtout au bénéfice de quel montois ? J'ai une petite réponse, à mon avis les nantis, voilà, je voudrais savoir si vous avez des chiffres également pour voir ce que cela coûte à la Ville ? Et savoir si vous en tirez des conséquences ? Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Je vais inviter Mme MARNEFFE à continuer à prendre sa calculatrice et à calculer combien vont rapporter en revenus cadastraux ces logements parce que si effectivement, il y a un coût, cela rapporte aussi à la Ville et je crois que c'était aussi dans le souhait du CDH d'avoir des rentrées supplémentaires, de développer l'habitat sur l'ensemble du territoire montois. Donc, il y a premièrement, les rentrées financières directes via les revenus cadastraux et puis, le développement du commerce, c'est une population supplémentaire qui vient alimenter le commerce de Mons, donc, il y a un rapport économique indirect qui est tout bénéfice pour la Ville, donc, il ne faut pas seulement calculer les frais. Depuis le départ, quand j'étais Echevin de l'Urbanisme, c'était déjà comme cela, lorsque la Ville accorde un lotissement, dès que le lotissement est terminé, et bien les espaces publics sont remis à la Ville, cela a toujours été comme cela, donc, il y a, je crois, une raison économique plus avantageuse que vous ne le dites.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je voudrais me permettre une remarque supplémentaire, Madame, vous savez à quel point, nous sommes attentifs à tout ce que tous les Conseillers disent et quand on a le sentiment qu'il est mieux de retirer un point, on le retire, quand on doit le modifier, vous avez vu que nous sommes ouverts mais il y a quelque chose dans ce

que vous venez de dire qui mérite quand même réflexion. Votre propos n'est quand même pas que l'espace public soit privatisé parce que si les voiries, on ne les remet pas à la Ville, cela veut dire que ces voiries seraient quoi ? Comme on l'a fait à la sortie du Bois de la Cambre, là, où habite... Vous souhaiteriez qu'il y ait des rues privées avec des grilles et des choses comme cela ? Parce que si c'est le modèle, il faut nous le dire et... Nous, ici, j'ai posé des questions à gauche et à droite dans mon Collège, c'est ce qu'on a compris mais voilà.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Non, je souhaite un modèle d'aménagement du territoire qui fasse qu'on ait moins de voiries publiques, moins d'étalement urbain, vous voyez l'étalement urbain, ce qui fait que justement on a plus besoin de transport en commun, plus besoin de routes, plus besoin d'infrastructures et cela qui a un coût, c'est cela que je remets en question, alors, effectivement, c'est simpliste le calcul que j'ai effectué, effectivement qu'il y a d'autres éléments, le cadastre, etc... Mais le revenu cadastral, on en percevrait quand même avec un autre modèle d'aménagement du territoire, je veux dire que la part du revenu cadastral qui tient compte du terrain est moins importante que la part qui concerne le logement proprement dit et donc, je pense clairement qu'il faut changer de modèle et j'essaye de le démontrer peut-être maladroitement mais par différents points à prendre en considération et donc, je pense qu'ici, on a un gros lotissement et je pense que c'est un modèle d'aménagement du territoire dans lequel on s'est trompé et je veux pointer du doigt le coût que cela entraîne notamment là, en termes de rétrocession de voiries, voilà, tout simplement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci infiniment. M. Guillaume HAMBYE vous souhaitez répondre.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement pour rassurer Mme MARNEFFE au point 32 à l'ordre du jour, on a la majoration des additionnels et des centimes additionnels au précompte immobilier et pour la commune cette année, les revenus ont augmenté de 5 %. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci de venir au secours de la majorité, cela nous fait chaud au cœur, après les félicitations du groupe Ecolo, c'est une bonne soirée.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes

MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

3 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

ADOPTÉ – 50^e annexe

45^e Objet : RCA. Approbation des comptes et bilan de 2014, du rapport d'activité 2014 et du plan d'entreprise de 2015. SOUS RESERVE. Régie foncière RCA

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Pour exprimer notre vote, on va s'abstenir.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Abstention. Les autres groupes ? Mme MARNEFFE, oui.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Comme on l'a déjà évoqué au niveau du Conseil d'administration et à d'autres Conseils et dans l'attente de la décision de la tutelle quant au remboursement de l'excédent de subside de 2 millions d'euros pour la construction de la piscine, également quant à l'augmentation des frais de fonctionnement et quant au complément de salaire et au double chèque-repas du personnel, en l'attente de la réponse de la tutelle, nous voterons « contre » ce point. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: J'ai une petite précision technique, en fait, on a eu le débat en commission avec l'Echevin qui me précisait qu'en fait, qu'il ne s'agissait pas d'un point soumis au vote ce soir mais bien une prise de connaissance et donc, je voulais savoir si effectivement, on votait ou pas le point parce qu'évidemment, cela a son importance.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin: Nous avons vérifié dans le Code de Démocratie Locale, les choses ne sont pas claires du tout, nous allons interroger l'Union des Villes et Communes, donc, par précaution, cela ne va pas coûter grand-chose de voter le point pour approbation, donc, je vous conseille de l'approuver.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller: On aurait peut-être pu attendre d'avoir la réponse, de savoir ce qu'il faut faire, c'est toujours mieux mais moyennant malgré cette remarque et le fait que mon groupe aussi en Conseil s'était opposé au double chèque-repas,

on acceptera, ici, l'approbation des comptes mais cela aurait été bien d'attendre d'avoir la réponse de la tutelle.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Donc, c'est oui pour l'approbation.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

3 NON : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

4 ABSTENTION : Mme MOUCHERON, MM. G. HAMBYE, ANDRE, BEUGNIES

ADOPTÉ – 51^e annexe

46^e Objet : Vente de l'appartement sis à Mons, Esplanade du Dragon, n°102 moyennant le prix de 79.000 € - accord sur le projet d'acte. Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTÉ à l'unanimité – 52^e annexe

47^e Objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 34 ca (37^{ème} série). Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTÉ à l'unanimité – 53^e annexe

48^e Objet : Acquisition de la cuisine à installer au Calva de Jemappes, modification budgétaire, article 343-102/362-102, recours à l'article 60 du RGCC. Cellule Patrimoine RF/NS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Nous en avons déjà parlé et nous estimons que déboursier 250.000 euros pour une nouvelle cuisine à la salle Calva de Jemappes est exagéré. J'entends qu'il y a une demande des utilisateurs de cette salle mais je ferai quand même remarquer que la salle Calva de Flénu à deux kilomètres possède tout le matériel nécessaire comme l'avait d'ailleurs déjà signalé, ma collègue, Madame DE JAER, et quand nous lisons aujourd'hui, les éléments de réponse de la Ville aux différentes

questions posées lors du Conseil communal de mars, cela ne fait que renforcer notre conviction car nous constatons que le taux d'occupation de la salle Calva de Jemappes est nettement supérieur à celui de Flénu et donc, l'absence d'une cuisine à 250.000 euros à Jemappes ne semble pas avoir de conséquence néfaste quant au taux d'occupation de cette salle. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, Madame DE JAER, puis Madame MOUCHERON.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: D'abord, je voulais remercier le Collège parce que j'avais envoyé une série de questions écrites suite au Conseil communal auxquelles j'ai eu les informations, j'avais notamment demandé le taux d'occupation de la salle Calva de Jemappes et de Flénu pour justement pouvoir faire ces comparaisons et différentes informations et je les ai toutes eues et cela nous a permis d'analyser le dossier en profondeur parce que 250.000 euros, cela n'est pas rien, cela reste l'argent des Montois et donc, il était important pour nous de pouvoir l'analyser. Quand on regarde le taux d'occupation de la salle de Jemappes mais surtout qu'on compte le nombre d'ASBL, en comptant vraiment les associations, on a une petite dizaine d'associations qui vont bénéficier de 250.000 euros alors qu'elles peuvent très bien aller organiser leur repas ailleurs et ces dizaines d'associations, on n'est pas du tout sûr qu'elles veulent toutes organiser des repas, par exemple, l'association qui organise des ventes de vêtements, je ne suis pas persuadée qu'elle ait envie d'une cuisine, on n'a pas la liste des associations qui sont demandeuses, à mon avis, c'est de l'ordre de 5-6 associations, donc, 5-6 associations vont bénéficier finalement d'une manne de 250.000 euros, mon voisin me faisait remarquer en riant que c'est ce qu'on va supprimer aux bus intramuros, en fait. 250.000 euros divisé par 250 associations sur Mons, c'est 1.000 euros par association et si on a un tout petit nombre d'associations qui vont bénéficier d'une cuisine et s'il n'y en avait pas ? Si il n'y avait pas de salle Calva dans Mons avec une cuisine ou si la seule salle Calva avec une cuisine était celle d'Havré, je pourrais encore comprendre mais celle de Flénu, on est toujours sur Flénu/Jemappes, celle de Flénu à 4 kilomètres, elle n'est pas du tout surutilisée, au contraire, elle est sous-utilisée, donc, nous voterons « contre » ce point. On pense qu'avec 250.000 euros, on peut aider beaucoup plus d'associations qu'en créant une cuisine dans une salle qui est à 2 kilomètres d'une salle de même ampleur qui en a aussi une. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mme MOUCHERON, j'imagine que c'est dans la même veine.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Oui, en fait, les éléments ont été demandés il y a quelques mois, vous nous les avez fourni et cela nous conforte dans le fait qu'effectivement, les associations qui veulent bénéficier d'une cuisine peuvent aller jusqu'à Flénu, je comprends bien que c'est toujours plus agréable de faire des activités sur sa propre commune mais disons que Flénu et Jemappes ne sont pas très éloignés, je pense qu'il y a maximum 4 kilomètres entre les 2 Calva et donc, 250.000 euros vu la situation financière de la Ville, vu la proximité du Calva de Flénu, vu les demandes en fonction de la situation du Calva de Jemappes, je pense que c'est pas du tout un investissement qui est à soutenir, donc, on ne votera pas.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Ce que je n'ai pas pu mettre dans le dossier, c'est toutes les associations, toutes les demandes que nous avons reçues, que nous n'avons pu honorer parce que justement il n'y avait pas de cuisine. Je crois que s'il y avait eu une cuisine, nous aurions pu doubler ou tripler le taux d'occupation de cette salle et en termes de marketing, quand vous avez un bien, vous essayez de le rentabiliser au maximum, voilà, donc, je peux comprendre votre position, nous, nous avons eu un point de vu tout à fait différent, je crois que Jemappes à un nombre d'habitants et une structure qui mérite d'avoir une salle où toutes les associations peuvent s'y rencontrer et y faire des événements festifs avec repas.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je voudrais juste rajouter ceci pour connaître un peu l'occupation de la salle Calva à Flénu, croyez bien qu'elle est très, très occupée et avec des réservations à plus d'un an.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Dans la liste du dossier, cela apparaît vraiment sous occupé en tout cas, dans les données qu'on nous a données.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, à mon avis, c'était des données qui dataient de quelques mois mais on peut réactualiser. Nicolas me dit que presque tous les week-ends il y a quelque chose.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Franchement selon le dossier que l'on a lu, on se rend compte que d'abord, on n'a pas les demandes d'une cuisine, donc, c'est difficile à évaluer et en plus que Flénu pourrait accueillir les demandes éventuelles, surplus de Jemappes, c'est comme cela que c'est indiqué dans le dossier.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Nous avons changé la politique de gestion de salles Calva et nous avons estimé que l'Administration était très mal placée pour gérer les salles Calva à distance. Nous avons lancé un appel auprès des associations et nous avons là où les

associations ont accepté de prendre en charge les salles Calva changé la gestion, donc, ce sont des associations qui gèrent les associations du cru et là, on se rend compte qu'effectivement, les gens du cru, les gens de Flénu, les gens d'Havré, les gens d'ailleurs sont beaucoup plus à même de gérer avec les associations et les salles Calva et on voit effectivement, les locations de salle maintenant exploser.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Moi, je voudrais juste rajouter ceci. Je comprends parfaitement que les montants sont des montants élevés qui résultent des appels d'offres, etc... Donc, je vais simplement vous indiquer qu'à Jemappes, il y a deux salles et le sentiment partagé par le Collège, c'est que si on y met une cuisine, il y a une offre pour les associations de Jemappes qui est une offre d'un plus grand intérêt et donc, on devrait pouvoir faire bénéficier de ce lieu par un plus grand nombre d'associations de Jemappes, c'est un peu cela, l'esprit dans lequel la Régie et M. l'Echevin ont travaillé mais je comprends que c'est un montant important mais cela résulte d'appels d'offres, tout cela est transparent mais c'est vrai que c'est un montant important. Vous avez le dernier mot, oui, Madame DE JAER et puis Madame MOUCHERON.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: J'aimerais bien avoir les chiffres de demandes de la salle Calva de Flénu. Personnellement j'habite à 50 mètres de la Calva de Flénu, donc, j'y passe assez régulièrement et je n'ai pas vraiment l'impression qu'elle soit remplie, j'habite avenue du Champ de Bataille 483, je veux dire que s'il y avait des activités tous les week-ends, Pavé du Vingt qui se trouve à 50 mètres, je le verrai, maintenant, peut-être qu'il y a plusieurs demandes pour les week-ends qui vont arriver et donc, ce serait intéressant qu'on puisse avoir les réservations, on n'a pas accès à cela, on a accès à rien pour la simple et bonne raison que dans ces comités de gestion et j'en parle dans mon interpellation de tout à l'heure, seul le parti socialiste est représenté, ce qui est totalement contraire au pacte culturel, pourquoi est-ce qu'il n'y a qu'un seul parti qui est représenté dans ces comités de gestion ? Comment cela se fait qu'on doive ici gratter pour avoir le nombre de réservations dans ces salles Calva ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous répondrai tout à l'heure, Madame, à votre interpellation. Vous venez de dire quelque chose qui n'est pas tout à fait correct mais j'y reviendrai tout à l'heure.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Deux petits éléments. Le premier, c'est « Est-ce qu'on n'attendrait pas alors, effectivement, d'avoir un gestionnaire puisqu'il y a déjà une salle qui se loue, de réfléchir avec lui puisque manifestement, vous pensez et vous venez de nous l'expliquer que c'est la meilleure façon de gérer le Calva, c'est de travailler avec

les associations locales, il n'y a pas pour le moment de gestionnaire, est-ce que cela ne vaudrait la peine d'attendre pour travailler avec eux ? C'est ma première réflexion. La deuxième pour rebondir sur ce qui vient d'être dit, c'est vrai que c'est difficile d'obtenir des chiffres en ce qui concerne les Calva, cela fait plusieurs fois que je fais la demande sur le taux d'occupation, les dates et ce qu'on y a fait et je n'ai aucune réponse, c'est dommage.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok. M. l'Echevin brièvement.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Si vous avez lu les conventions qui sont passées, ici même, au Conseil communal, les salles Calva qui sont remises en gestion aux associations devront faire un rapport annuel auprès de mon Echevinat et ce rapport sera présenté en toute transparence, ici, au Conseil communal, donc, dire qu'il n'y a aucun contrôle, qu'il n'y a aucune transparence, c'est faux et Mme MOUCHERON, j'aimerais avoir le moindre mail ou le moindre courrier de vos demandes, envoyez-moi le double, jusque maintenant, je n'ai aucune demande de votre part parce que vraiment avec la meilleure volonté, je réponds toujours quand j'ai une demande.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Voilà.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

7 NON : Mme MOUCHERON, M. G. HAMBYE, Mme DE JAER, M. ANDRE, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTÉ – 54^e annexe

49^e Objet : Ancienne Maison Communale de Flénu – Travaux de reconditionnement et de mise en conformité en vue de l'intégration de logements. Approbation de l'avant-projet. MP E/2013/RF/MC Flénu/LF

ADOPTÉ à l'unanimité – 55^e annexe

50^e Objet : Reconditionnement d'un immeuble sis Rue de la Poterie, 17 à Mons en local commercial et en deux logements. Approbation de l'avant-projet. MP E/2014/RF/Poterie 17/LF

ADOPTÉ à l'unanimité – 56^e annexe

51^e Objet : Cimetière de Nimy : liste des sépultures d'importance historique locale. Service des Espaces Verts et Funéraires

ADOPTÉ à l'unanimité – 57^e annexe

52^e Objet : Cimetière de Nouvelles : liste des sépultures d'importance historique locale. Service des Espaces Verts et Funéraires

ADOPTÉ à l'unanimité – 58^e annexe

53^e Objet : Cimetière de Spiennes : liste des sépultures d'importance historique locale. Service des Espaces Verts et Funéraires

ADOPTÉ à l'unanimité – 59^e annexe

54^e Objet : Cimetière de Flénu : liste des sépultures d'importance historique locale. Service des Espaces Verts et Funéraires

ADOPTÉ à l'unanimité – 60^e annexe

55^e Objet : Cimetière de Mons : liste des sépultures d'importance historique locale. Service des Espace Verts et Funéraires

ADOPTÉ à l'unanimité – 61^e annexe

56^e Objet : Cimetière de Maisières : liste des sépultures d'importance historique locale. Service des Espaces Verts et Funéraires

ADOPTÉ à l'unanimité – 62^e annexe

57^e Objet : CIHM – Travaux de transformation, d'extension neuve et de restauration du bâtiment de la Machine à eau. Approbation du décompte final. MP BE/2012/SUB/762.120/VT

ADOPTÉ à l'unanimité – 63^e annexe

58^e Objet : Rétrocession et incorporation dans le domaine public communal des assiettes des espaces communs non privatifs de la Cité du Vieux Champ à Flénu appartenant à la Société immobilière sociale de la région montoise « Toit et Moi scrl » en faveur de la Ville de Mons. Adoption du plan d'alignement. Voirie C/9/56-8579

ADOPTÉ à l'unanimité – 64^e annexe

59^e Objet : Cellule Tag - Acquisition de matériel. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée sans publicité). MP BE/2015.138.046.00/IH

ADOPTÉ à l'unanimité – 65^e annexe

60^e Objet : Travaux de voirie – Études préparatoires. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée sans publicité). MP BE/2015.421.087.00/SDE

ADOPTÉ à l'unanimité – 66^e annexe

61^e Objet : Moulin de Spiennes – Aménagement d'une passerelle enjambant la Trouille. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée sans publicité). MP BE/2015.441.085.00/SD

ADOPTÉ à l'unanimité – 67^e annexe

62^e Objet : Parking de la Halle – Restauration des toitures et couverture rampe d'accès. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée directe avec publicité). MP BE/2015.421.073.00/ER

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mme MARNEFFE. Parking de la Halle.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Etant donné le débat qu'on a déjà eu au niveau des parkings de la place Nervienne et du coût de ces travaux, on voudrait avoir un petit bilan du coût de rénovation totale du parking de la Halle et savoir comment le coût de ces travaux sera rentabilisé dans la perspective d'une gestion privée de ce parking, l'étude sur le parking de la Place Nervienne apportera peut-être une partie de ces réponses mais je pense qu'à long terme, ce serait intéressant de se poser la question.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin: Je m'étonne de votre question, pourquoi directement dire que la gestion serait privée puisqu'en fait l'audit que nous demandons de faire, c'est justement pour voir quelle gestion la plus appropriée à présenter à la Ville, quelle soit privée, mixte ou autre, donc, attendons mais pourquoi dire d'emblée comme cela privée si on a fait les investissements-là, c'est d'ailleurs, je dirais, un investissement colossal et cela je suis d'accord avec vous mais si jamais c'était repris par le privé, cela va se monnayer parce que l'infrastructure sera tout à fait neuve.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Moyennant cette réponse.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

3 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

ADOPTE – 68^e annexe

63^e Objet : Bâtiments scolaires – Installation de systèmes de détection incendie et de détection gaz. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée sans publicité). MP BE/2015.722.099.00/ER

ADOPTE à l'unanimité – 69^e annexe

64^e Objet : Mission d'auteur de projet pour la conception de la signalétique touristique. Approbation de l'avenant n° 4 (traduction panneaux patrimoniaux). MP E/2012.569.075.00/CD

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Ce marché a été lancé en 2012, donc, il s'agit d'un marché pour des signalétiques notamment touristiques pour la Ville. Il a été lancé en 2012 et il n'aboutira pas avant 2016, c'est plus que regrettable après cette année Mons 2015 et donc, malgré tout, on a un avenant, ici, de 93.000 euros qui correspond à 40 % du budget total du marché, donc, quelles étaient les obligations de celui qui a répondu à ce marché en termes de délai et on se demande si le marché public était mal ficelé qu'on arrive à de tels délais dans l'exécution de celui-ci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: D'autres interventions ? Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevin : Effectivement, le dossier a été initié en 2012, on a eu à l'époque souvenez-vous puisqu'on est déjà venu au Conseil avec ce dossier à un moment donné, un souci au niveau des offres qui avaient été reçues, donc, on a dû relancer, je pense qu'ici, effectivement, on va encore une fois ne plus faire de procès d'intention à notre personnel, dans le cadre de la gestion des dossiers, au niveau des marchés publics et si on ne gérât pas bien les dossiers au niveau des marchés publics, vous nous critiqueriez encore ici, et donc, là, cela commence à poser problème et donc, effectivement, on a dû relancer, on a dû à un moment donné et on le regrette aussi puisque comme vous l'indiquez, dans le cadre de l'année 2015, oui, ok, mais enfin, la Ville va continuer de vivre en 2016, 2017 et

2018 et encore plus loin, donc, à un moment donné, la signalétique, ici, est aussi une signalétique patrimoniale, pas uniquement une signalétique culturelle, donc, l'idée est quand même qu'on puisse pérenniser par la suite et donc, effectivement, c'est regrettable d'en arriver là mais à partir de 2016, le dossier sera dans les rails et il n'y aura pas de difficulté par rapport à cela.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Moyennant cette explication vous approuvez quand même ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Abstention comme pour les autres avenants.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

3 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

ADOPTÉ – 70^e annexe

65^e Objet : Renouvellement des horodateurs – Phase I. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée directe avec publicité). MP E/2015.424.074.00/CD

ADOPTÉ à l'unanimité – 71^e annexe

66^e Objet : Infrastructures communales – Travaux de peinture. Approbation des conditions du marché et détermination de mode de passation (procédure négociée directe avec publicité). MP BE/2015.Peinture LF

ADOPTÉ à l'unanimité – 72^e annexe

67^e Objet : Piscine et Hall Omnisports de Cuesmes – Aménagement des abords. Approbation des conditions du marché et détermination de mode de passation (procédure négociée sans publicité). MP BE/2015/SUB/764.169.00/LF

ADOPTÉ à l'unanimité – 73^e annexe

68^e Objet : Cimetières – Remise en état des sépultures et sépultures d'importance historique locale. Approbation des conditions du marché et détermination de mode de passation (procédure négociée sans publicité). MP BE/2015.878.238.00/MCP

ADOPTÉ à l'unanimité – 74^e annexe

69^e Objet : Adoption du Plan de rétrocession de la voirie dénommée « Clos Saint Macaire » à Mons (7034 Obourg) conformément au Permis d'urbanisme AB25840/BA (permis de lotir AB 19443/RM). Voirie C/13/53-8603

ADOPTÉ à l'unanimité – 75^e annexe

70^e Objet : Hôtel de Ville (Salle Saint-Christophe) – Restauration de la toiture et de la charpente. Approbation des conditions du marché et détermination de mode de passation (procédure négociée directe avec publicité). MP BE/2015.104.011.00/BA

ADOPTÉ à l'unanimité – 76^e annexe

71^e Objet : Théâtre Royal de Mons – Salle « La Redoute » - parachèvements et installations électriques. Révision décision du 23 juin 2015 relative à l'approbation des avenants 4,5 et 6. MP BE/2013/Mons 2015/772.073.00/BA

ADOPTÉ à l'unanimité – 77^e annexe

72^e Objet : Travaux d'égouttage de la Rue des Produits à Flénu – Cité du Vatican. Souscription de parts C dans le capital de l'IDEA. MP BE/2012.TRI.421.600.00/SD/MF

ADOPTÉ à l'unanimité – 78^e annexe

73^e Objet : Travaux d'égouttage prioritaire de la rue Bruyère de Jurbise située à Maisières. Souscription de parts C dans le capital de l'IDEA. MP BE/2009.TRI.877.300.00/MF

ADOPTÉ à l'unanimité – 79^e annexe

74^e Objet : Réalisation d'un cheminement piétons dans l'extension du cimetière de St-Symphorien. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée directe avec publicité). MP BE/2015.878.292.00/MF

ADOPTÉ à l'unanimité – 80^e annexe

75^e Objet : Fourniture et pose de bulles à verre enterrées. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée directe avec publicité). MP BE/2015.421.051.00/CD

ADOPTÉ à l'unanimité – 81^e annexe

76^e Objet : Élagage et abattage d'arbres dans les parcs. Modification des clauses administratives du cahier spécial des charges et relance du marché en procédure négociée sans publicité. MP BE/2015.766.155.00/GMS

ADOPTÉ à l'unanimité – 82^e annexe

77^e Objet : Acquisition de poubelles publiques. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée sans publicité). MP BE/2015.875.210.00/CD

ADOPTÉ à l'unanimité – 83^e annexe

78^e Objet : Services de l'Administration. Acquisition d'imprimantes. Approbation de l'investissement et du recours au marché public organisé par le SPW. MP BE/2015/Imprimantes

REMIS

79^e Objet : Équipe de réfection voirie – Acquisition d'un camion lève container 12 tonnes. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée directe avec publicité). MP BE/2015.421.067.00/GC

ADOPTÉ à l'unanimité – 84^e annexe

79^e Objet bis : Acquisition de mobilier (2 lots). Approbation des modifications apportées au cahier spécial des charges et du nouveau mode de passation du marché (procédure négociée sans publicité). MP BE/2015/Mobilier2/AD

ADOPTÉ à l'unanimité – 85^e annexe

Sortie de Mme DEFRISE, MM. DUPONT, G. HAMBYE = 40 présents.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: On en arrive alors aux questions et interpellations.

On va commencer par l'interpellation de M. ANDRE sur l'espace I Love Mons et qui est jointe à la deuxième pour laquelle interviendra Mme MARNEFFE. On va faire les deux ensemble si vous êtes d'accord ? D'accord. Je vous en prie M. ANDRE.

M. Yves ANDRE, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers collègues, la période estivale sur Mons a permis à de nombreux Montois de se réjouir grâce à la programmation de plusieurs événements d'ampleur liés à Mons 2015. Cette période laisse par contre à une partie des Montois un goût amer, je pense aux habitations du complexe I Love Mons et à ses architectes. Ce projet soutenu par la Ville a vu son apparence changer suite à une décision administrative assez surprenante. Les habitants ont décidé de se mobiliser pour dénoncer cette interprétation surprenante d'un fonctionnaire de la Région wallonne. Ce qui est d'autant plus surprenant quand on sait que le projet a fait l'objet d'un concours organisé par la Ville pour la redéfinition de ce quartier. Pouvez-vous nous dresser un portrait de l'état de la situation à ce jour et par la même occasion nous communiquer la position du Collège sur ce dossier ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Oui, je vous remercie. Effectivement, en mars 2014, nous vous interpellions au sujet de ce projet immobilier I Love Mons et d'un problème de conformité de couleur de brique. Alors qu'un permis avait été accordé et qu'une décision de justice l'avait confirmé, un conflit avait éclaté entre le promoteur et le fonctionnaire délégué qui jugeait cette brique trop noire et menaçait la poursuite des travaux, les fameux travaux dont on parlait au sujet du retard au niveau de la caserne Léopold. Un accord tripartite avait alors été signé entre la Ville, le promoteur et le fonctionnaire délégué sans l'avis ni des architectes, ni des propriétaires des appartements acceptant le sacrifice architectural des bâtiments par la mise en peinture blanche de certains murs et l'application de bandeaux décoratifs. A l'époque, peu avant les élections régionales, vous aviez préféré ne pas vous mêler de ce problème et vous nous aviez renvoyé vers le Ministre de l'Aménagement du Territoire qui était à l'époque de notre couleur politique. Malgré nos négociations en coulisse, celui-ci n'eut malheureusement pas le temps de clôturer ce dossier avant le changement de majorité et le litige resta en l'état. Le promoteur a maintenant été mis en demeure de se plier à l'accord au grand désespoir des architectes et de tous les amateurs d'architectures d'auteurs. Une pétition a cependant été signée par plus de 2 000 personnes et un rassemblement silencieux est prévu le 26 septembre. Que comptez-vous répondre à ces architectes qui vous interpellent, à ces citoyens qui s'indignent face à cette décision arbitraire ? Allez-vous rester sans rien faire quand le petit monde de l'architecture a les yeux braqués sur la Capitale Culturelle où les projets qu'elle a sélectionnés par concours sont flingués par des décisions administratives arbitraires ? Quelle sera par ailleurs les conséquences du constat récent de l'ordre des architectes qui fait le constat du non-respect du travail de l'architecte et également de toute la couverture médiatique de ce désastre notamment par la revue Architecture Belge qui fait la couverture de sa revue bimestrielle de ce mois-ci avec ce projet ? Tout le monde a les yeux pointés sur nous et il suffirait éventuellement d'une décision de la Ville de Mons de déchirer cet accord, cet accord tripartite et de décider d'en signer un nouveau pour peut-être mettre fin à cette décision administrative arbitraire. Que comptez-vous donc faire dans ce dossier ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: J'ai envie de vous répondre moi-même mais je vais m'abstenir. Je vais céder la parole à M. l'Echevin parce que si on vous écoutait « de déchirer des actes de justice » mais je vais en rester là et je vais céder la parole à M. l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin: Merci M. le Bourgmestre, chers collègues, nous avons donc bien reçu vos interpellations respectives qui vont me permettre au nom du Collège de faire à nouveau le point sur ce dossier. Pour bien appréhender les tenants et aboutissants de cette affaire, je vais procéder dans un premier temps à un bref rappel des faits. La demande de permis unique initial visait la construction de deux immeubles pour un total de 107 appartements et un parking souterrain à la rue des Trois Boudins et à la rue des Arbalestriers à proximité du Manège et de la tour Valenciennoise. Ce projet, on l'a rappelé, a été développé par la société anonyme HIMMOS et s'inscrit dans le cadre plus large d'une opération de revitalisation urbaine, c'est-à-dire une opération et un projet dont les équipements collectifs sont subsidiés par la Région wallonne. La demande de permis a été introduite il y a déjà bien longtemps – je n'étais pas encore échevin de l'Urbanisme – c'était en 2008 par la SA HIMMOS avec dans sa demande, une brique de parement de type « Manganèse, anthracite uniforme ». Une dérogation au RCU a donc été sollicitée dans la demande sur ce point. Ce choix de brique était à l'époque remis déjà en cause par les services de la Région wallonne et la dérogation n'a pas été octroyée. Je précise que le permis était alors délivré pour partie par la Ville et pour partie par le Fonctionnaire délégué de la Région wallonne, les immeubles projetés se trouvant sur deux zones urbanistiques différentes en dépit de leur proximité physique. Une imposition spécifique a d'ailleurs était précisée dans le permis – j'insiste sur ce point – stipulant que la brique de parement devrait être conforme au RCU, c'est-à-dire de teinte « rose à brun ». Les travaux ont débutés le 23 août 2011 et c'est le 28 février 2013 qu'un agent de la Région wallonne a dressé, effectivement, comme vous l'avez rappelé, un constat d'infraction urbanistique stipulant que le choix de la brique de parement n'était pas conforme au règlement communal d'urbanisme de la Ville de Mons et a dès lors ordonné l'arrêt du chantier qui s'est donc retrouvé au point mort. Je précise que la Ville de Mons n'a donc en rien commandité ce procès-verbal qui relève de l'analyse exclusive de la Région wallonne et dont nous avons pris connaissance en tant que tiers. Si la construction est aujourd'hui terminée, il faut se replacer dans le contexte de l'époque pour apprécier les conséquences d'un tel gel des travaux. D'abord, pour les propriétaires acquéreurs qui n'ont pu disposer du bien qu'ils avaient acquis et payé, éventuellement durant de nombreuses années et ensuite, pour la Ville de Mons, qui voyait là le risque d'un gigantesque chancre éclore en plein centre ville. Face au risque engendré par la situation ainsi créée, la Ville a veillé à éviter toute rupture définitive du dialogue entre le promoteur et le fonctionnaire délégué. Cette médiation a permis un premier accord d'éclore entre les parties directement concernées à savoir le

promoteur et la Région wallonne. Cet accord impliquait la régularisation du choix de la brique litigieuse moyennant un correctif esthétique sur le bâtiment à savoir à pose d'un bandeau peint matérialisé par la mise en peinture des joints sur une surface horizontale relativement restreinte le long du bâtiment. De son côté, le fonctionnaire délégué autorisait alors la reprise du chantier à la satisfaction générale. Le Collège communal en sa qualité d'observateur médiateur s'est donc borné à prendre acte de cet accord. Cet accord et cela c'est particulièrement important d'insister sur ce point a ensuite été acté dans un premier jugement, donc, dans une décision de justice. Toutefois, alors que le fonctionnaire délégué avait tenu ses engagements et avait autorisé la reprise immédiate du chantier, l'accord n'a pas été au fil des semaines et puis des mois, mis en œuvre dans le chef du promoteur. Comme vous pouvez aisément l'imaginer, le non-respect, par le promoteur de l'accord entériné n'a pas par la suite contribué à améliorer la situation et le dialogue a, une nouvelle fois, été rompu. Afin d'éviter un nouvel arrêt de ce chantier et un second procès-verbal, nous avons pu – à tout le moins – remettre les protagonistes autour de la table. Un nouvel accord a été trouvé à nouveau coulé dans un jugement, donc, dans une décision de justice qui s'impose à tous, il s'agit donc, d'une véritable convention liant les protagonistes et qui leur tient lieu de Loi. Par protagoniste, j'entends bien entendu, le fonctionnaire délégué et le promoteur qui a souscrit à cet accord de son plein gré en parfaite connaissance de cause et aux termes d'un dialogue où il a pu exposer son point de vue et faire valoir ses arguments. Nous regrettons dès lors, que le bureau d'architectes à la base de la conception des bâtiments ne respecte pas, de même, l'accord auquel son mandant a souscrit.

Concernant les riverains, nous comprenons parfaitement qu'ils puissent ne pas être satisfaits de la solution mise en place. Toutefois, ce débat, vous l'aurez compris, se pose exclusivement au niveau de leur relation contractuelle avec la société venderesse et pour conclure, je vous ferai part de la position que nous avons communiquée suite à l'interpellation notamment de l'architecte au niveau du Collège communal. Cette position dit ceci : « Une décision de justice a été prononcée le 24 juin 2015 dans le cadre de ce dossier entre le maître de l'ouvrage et M. le Fonctionnaire délégué en présence de la Ville de Mons. Cette décision de justice approuvée par le Maître de l'ouvrage tient lieu de Loi aux parties et fixe définitivement le bon aménagement des lieux. Compte tenu de la séparation des pouvoirs, il n'appartient donc pas au Collège communal de la commenter. Nous ne pouvons qu'espérer que la page de ces événements sera désormais tournée et qu'ensemble, nous pourrons envisager sereinement l'intégration et l'épanouissement des nouveaux habitants de I Love Mons dans ce quartier en pleine mutation ». Voilà, pour les

éléments factuels liés à ce dossier, certes complexe mais qui comme vous l'avez entendu a fait l'objet d'une décision de justice qui s'impose aujourd'hui à l'ensemble des partenaires.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci M. l'Echevin. Madame, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Donc, je pense qu'il manque tout d'abord, un premier élément dans l'historique de ce dossier et qui est quand même relativement important, donc, cet élément, c'est qu'un jugement avait, donc, après qu'il y ait eu le procès-verbal établi par les services de l'Urbanisme par rapport à la couleur de la brique, il avait été demandé à un juge de se prononcer par rapport à cette couleur et un jugement avait tranché que la couleur de cette brique était bien brune. Malgré ce jugement, HIMMOS avait accepté cet accord pour une simple et bonne raison, pour ne pas compromettre les permis futurs qu'ils pourraient demander à ce même Fonctionnaire délégué. Il y a eu cet accord qui est intervenu et donc, effectivement, c'est un accord qui est passé en justice et donc, la Ville n'y est pas médiateur mais la Ville y est quand même bien partie étant donné qu'on est bien face à un jugement dans lequel il est mis en cause une demanderesse qui est HIMMOS et contre un Fonctionnaire délégué et la Ville de Mons, donc, on est bien avec la Ville qui est partie prenante, d'où, notre réflexion étant donné que d'abord, l'architecte qui n'a pas fait partie de cet accord et pour lequel l'Ordre des Architectes précise qu'il y a non-respect du travail de cet architecte, on peut estimer que la décision est insatisfaisante pour cette partie-là également pour les propriétaires. Etant donné qu'on est déjà revenu sur le premier accord, qu'on en a fait un second, étant donné que j'entends aussi mon collègue du CDH dont le Ministre de l'Aménagement du Territoire doit forcément être sensibilisé à cette question pourrait peut-être se mettre autour de la table aussi avec la Ville de Mons pour se dire on pourrait encore faire un nouvel accord qui là pourrait être plus satisfaisant aussi bien pour les architectes, pour les riverains, dont vous vous préoccupez également et pour les propriétaires. Je vous dis qu'il n'y a pas grand-chose qui s'oppose à ce nouvel accord, on a un jugement qui tranchait bien que ces briques étaient brunes, on a l'Ordre des Architectes qui pointe du doigt vraiment un problème au niveau de ce travail, on est dans une situation absolument kafkaïenne, moi j'ai l'impression de c'est plus un problème d'ego qu'autre chose, alors, est-ce qu'on ne pourrait pas à un moment siffler la fin de la récréation et revenir à un petit peu de bon sens et essayer d'avoir un accord qui pourrait satisfaire un peu tout le monde.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Moi, je ne vais pas allonger la réponse, il y a quelque chose qui est gênant, nous comprenons parfaitement le sentiment des propriétaires, j'ai tout à l'heure loué le travail du même architecte, donc, je ne peux pas être suspect de ne pas

apprécier son travail mais c'est réellement une situation qui s'est créée entre le Fonctionnaire délégué qui avait l'autorité pour accorder le permis, la société HIMMOS qui était l'interlocuteur et l'architecte travaillant pour cette société HIMMOS. La Ville, vous pouvez dire « Et la Ville », la Ville si c'était elle qui avait pu accorder son permis, peut-être aurait-elle fait la même chose, peut-être aurait-elle fait quelque chose d'autre mais ce n'est pas la Ville qui est en première ligne bien au contraire et aujourd'hui, donner l'impression au sein de cette enceinte que c'est à la Ville de modifier le cours des choses est une situation un peu particulière. Nous avons toujours pris grand soin à jouer notre rôle tantôt de donneur d'avis pour certains permis, tantôt de décideur mais on a toujours fait en sorte de respecter l'indépendance, l'autonomie du Fonctionnaire délégué et bien entendu, dans une compréhension mutuelle des rôles tantôt du Collège et tantôt du Fonctionnaire délégué, donc, voilà un peu la situation dans laquelle nous nous trouvons. Le Ministre souhaite tenir une réunion, si le Ministre dit à son Fonctionnaire délégué, « Moi, comme Ministre, je considère que vous Fonctionnaire délégué, vous devez revoir la situation, etc... », c'est un autre univers, à ce moment-là, c'est une relation hiérarchique, s'il peut le faire, je ne le sais pas, là, à la limite, il prend une initiative, on verra à ce moment-là comment les choses évoluent mais ce n'est pas à la Ville, la Ville, nous allons répondre au Ministre, ce que M. l'Echevin vient d'évoquer pour éviter soigneusement de donner le sentiment que l'on veut entrer en concurrence avec des compétences qui sont celles du Fonctionnaire délégué, donc, on comprend la situation, on comprend l'architecte mais nous voulons vraiment préserver le rôle des uns et des autres dans la répartition qui est celle d'accorder des permis en fonction de tel ou tel projet. Oui, M. BOUCHEZ vous souhaitez intervenir, puis je cède la parole encore pour la réplique.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Simplement, des points de précisions par rapport à ce qui a été dit et le rôle de Fonctionnaire délégué pour avoir suivi le débat dans une autre assemblée, en réalité, le Ministre HENRY, d'ailleurs, on peut le saluer, il a été très volontaire dans le dossier puisqu'il a clairement demandé au Fonctionnaire délégué de passer outre cette opposition et sur la base de deux études colorimétriques qui étaient très claires et qui indiquaient que la brique n'était pas noire mais quand le Ministre envoie ce jour d'instruction, le Fonctionnaire délégué n'est pas tenu de le suivre et donc, à partir de là, malgré la note du Ministre, en plus, les élections approchant, et bien, le Fonctionnaire délégué a joué la montre et est resté sur sa décision. On peut la critiquer, on peut l'approuver, on peut avoir tous les avis qu'on veut mais c'est l'état des choses à l'heure actuelle même pour le Ministre compétent en matière d'urbanisme à la Région wallonne.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Je pense qu'effectivement, la balle est dans le camp du Ministre, avec nos faibles moyens, nous, en tant que Conseillers de l'opposition, je pensais que c'était important de revenir là-dessus et je suis satisfaite de voir que si vous étiez amené à vous prononcer sur un nouvel accord, vous avez une certaine bienveillance par rapport à la demande des architectes et donc, je pense qu'on ne peut pas aller effectivement beaucoup plus loin ce soir par rapport à ce dossier mais en tout cas, je pense qu'on a au moins épuisé le débat autour de ce dossier dans la limite des compétences de ce Conseil. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. M. ANDRE.

M. Yves ANDRE, Conseiller: Quand on dit que la Ville n'est pas responsable, moi, je veux bien l'entendre mais c'est quand même la Ville qui est la première préjudiciée dans l'opération après les riverains parce que l'image de marque de la Ville est quand même entachée. Quand on est Capitale culturelle, vous n'allez pas aimer ce que je vais dire, mais quand on est Capitale culturelle, on est sûr de l'expression, on est sûr du respect de l'architecte et là, cela n'a pas été fait et je rejoins, ma collègue, sur le fait que l'interprétation sur la noirceur de la brique ou sur le caractère brun de la brique, il est quand même limité à ce niveau-là et donc, voilà, l'image, elle est quand même à ce niveau-là un peu écornée et le rassemblement qui aura lieu dans une semaine fait venir des architectes d'un petit peu partout et donc, je pense que ce n'est vraiment pas une bonne image, je comprends bien que vous n'êtes pas responsables et que la Ville n'est pas responsable, ce qui est dommage, c'est qu'on n'ait pas pu influencer beaucoup plus à ce moment-là, au moment où cet accord a été pris en tripartite.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Moi, je ne vais pas répondre indéfiniment et je ne vous demande pas d'acquiescer. Je vous dis simplement que le jour où la Ville se substitue au Fonctionnaire délégué, nous allons avoir une confusion de responsabilités et nous allons tout droit vers des problèmes majeurs au sein de la Ville de Mons comme l'a rappelé d'ailleurs fort heureusement Madame l'Echevine OUALI, nous avons, bien sûr l'année Capitale européenne de la Culture, mais nous devons envisager aussi le futur de la Ville dans une relations extrêmement saine notamment avec le Fonctionnaire délégué chacun dans son rôle parce que sans quoi, bien entendu, c'est un mélange de genres, nous n'en sortirons jamais. Voilà, puis-je considérer que l'incident est clos et je cède la parole à Madame DE JAER pour la végétalisation de la Ville.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: M. le Bourgmestre, Madame l'Echevine, je ne sais pas qui répondra ? La mairie de Paris a lancé une initiative très chouette et pas du tout

coûteuse il y a quelque temps en offrant un nouveau défi aux Parisiens, celui de végétaliser leur ville. Il a une petite application sur leur site internet qui permet aux Parisiens de faire une proposition de lieu et de végétalisation en ligne pour obtenir un permis de trois mois pour s'occuper d'un bac de fleurs, d'un petit espace de terre. J'ai vu depuis que j'ai envoyé mon interpellation que la commune de Dour avait fait la même chose et qu'elle utilisait le terme de « parrainer un bac » et donc, on voit que c'est quelque chose qui se lance, c'est vraiment une initiative chouette puisque notamment, elle permet d'impliquer les citoyens sans qu'ils doivent forcément passer par une association, elle permet aussi d'éviter comme on le voit dans certains bacs de fleurs de la Ville, des incivilités qui sont commises puisqu'ici, le riverain s'en occupe et donc, il y attache de l'importance et elle permet que notre Ville soit plus fleurie pour finalement un coût moindre tout en permettant que chacun des citoyens puissent s'activer dans sa Ville. Est-ce que la Ville de Mons ne pourrait-elle pas se lancer aussi dans l'aventure qui finalement est peu coûteuse et fort intéressante. On dit souvent qu'on doit venir avec des propositions et bien, voilà une belle proposition qui par ailleurs est faite dans plusieurs villes notamment tout près, je l'ai déjà dit, à Dour et par ailleurs, en discutant avec plusieurs personnes, j'ai été assez interpellée par une lettre qui a été envoyée aux habitants de la rue Wauters pour avoir devant chez eux, trois petits pissenlits qui poussaient entre les graviers, donc, ce sont des trottoirs en gravier, on sait que le Round Up va être interdit, je pense qu'envoyer un courrier à toute une rue pour dire que s'ils ne retirent pas leur trois petits pissenlits, ils vont avoir 250 euros d'amendes, quand on voit le nombre de déchets qu'il y a dans d'autres rues, je trouve que c'est un tout petit peu exagéré et peut-être que justement la solution d'adopter un bac ou en tout cas de végétaliser certaines parties de notre Ville pourrait permettre d'avoir une ville plus propre et un peu plus jolie et d'éviter justement ce genre de problème. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Merci M. le Bourgmestre, donc, en ce qui concerne la végétalisation, une initiative de ce genre a été menée sur notre entité en 2009 et 2010. Il s'agissait de l'appel à projet « quartier vert » visant à soutenir des initiatives citoyennes d'aménagement durable d'espace vert sur le domaine public. La Ville apportait l'aide matérielle nécessaire pour mener à bien les projets retenus mais la première année, 9 projets ont été déposés et la deuxième année, 1 seul projet mais non réalisable. Une fois l'aménagement concrétisé, nous avons constaté peu de suivi au niveau de l'entretien répercutant cette charge de travail sur la main d'œuvre communale et ce, malgré la signature d'une charte visant à garantir l'entretien dudit aménagement. Au final, deux

projets ont résisté à Mesvin et à Cuesmes. Il s'agit respectivement des projets menés par une association active à Mesvin et par le Cercle horticole de Cuesmes. De manière générale, les services essaient de préserver les initiatives citoyennes de fleurissement sur le domaine public tel que le fleurissement de pieds d'arbres. Vous indiquer le fait que les riverains de l'avenue Joseph Wauters ont reçu un courrier pour non entretien de leur trottoir, c'est la règle puisque la priorité du service de Proximité de la cellule Lutte contre les incivilités, la lutte contre la malpropreté quelque soit la forme, le dialogue avec les riverains concernés est privilégié bien sûr mais en cas d'absence de ceux-ci, un courrier, effectivement, les informant de leur obligation d'entretien et des éventuelles sanctions encourues est distribué, c'est la règle.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. La réplique, oui, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: En ce qui concerne le dialogue avec l'avenue Wauters, il n'y a aucune discussion avec aucun riverain et la lettre a été mise dans toutes les boîtes aux lettres alors ce que les riverains disent et je ne vois pas pourquoi ils mentiraient, c'est que précédemment et je ne dis pas qu'il fallait faire cela, le service Voirie pulvérisait sur leur trottoir et donc, aujourd'hui, on ne pulvérise plus, il y a trois pissenlits qui poussent et il y aura toujours trois pissenlits qui poussent, il faut arrêter de croire qu'on va continuer avec l'interdiction du Round Up pour des raisons totalement bonnes, à pouvoir avoir des rues asphyxiées de toute végétation, cela, c'était au 20^e siècle, ici, au 21^e siècle, il y aura trois pissenlits sur un trottoir en gravier et personnellement, je pense que le Fonctionnaire sanctionnateur doit sanctionner quand il y a des cannettes qui sont jetées et on ne peut pas dire que les rues de Mons en manquent et donc, étant donné, le nombre d'agents, je pense qu'il faudrait avoir une priorité vers les saletés plutôt que vers les quelques herbes folles qui poussent. Concernant le projet de 2009, je l'avais en effet regardé mais c'était des projets beaucoup plus lourds en fait, qui demandaient des entretiens de plus grand espaces, ici, c'est vraiment l'idée d'avoir des petites choses et où le déclic peut se faire sans qu'il y ait forcément besoin d'avoir de matériel, c'est ce qu'on dit aux pieds des arbres, vous dites que cela se fait mais alors faisons la publicité sur le site internet de la Ville pour qu'aux pieds des arbres, on ne doive pas mettre de la résine, on a vu les prix que cela a coûté à la Ville mais qu'au contraire, on puisse mettre quelques petits soucis et idem dans certains bacs, je pense que cela ne coûte rien d'essayer, on ne demande qu'il y ait une énergie folle qui soit mise, on ne demande pas d'argent, on demande simplement que ce que vous me dites qui est fait à certains endroits, aux pieds des arbres,

soit valorisé sur le site internet de la Ville pour que chaque citoyen puisse le faire et puis qu'on essaye de faire confiance aux citoyens pour valoriser notre Ville. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. L'incident est clos. Madame puisque vous avez la parole, que je vous sens en grande forme, est-ce que vous ne continueriez pas ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Mon collègue avait demandé la parole.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Pardon, excusez-moi.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : M. le Bourgmestre, simplement, une petite information, au-delà, simplement de bacs à fleurs ou de pissenlits sur les trottoirs, la Région wallonne comme vous le savez octroient des subsides, peut-être parfois petits mais pour les aménagements paysagers, des aménagements environnementaux d'espaces arborés, récemment, ils se sont plaints auprès d'un service provincial que Mme WUILBAUT connaît très bien dont je tairais le nom par déontologie que peu de communes répondaient à ces appels à projet et ils ont demandé au service en question d'écrire à toutes les communes, donc, la Ville de Mons si elle ne l'a pas reçu, va recevoir le courrier pour aider les communes justement à préparer les dossiers, à monter les dossiers de demandes de subsides, donc, j'invite la Ville de Mons peut-être à y répondre s'il y a un intérêt puisque, je précise que ce service provincial, fait cela dans le cadre de la supracommunalité et donc, gratuitement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci infiniment pour ces informations et bien entendu, nous feront un suivi de cela. L'incident est clos et j'en viens alors à la transparence dans les subsides. Madame, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: M. le Bourgmestre. Fin août, la RTBF mettait en avant l'octroi d'un subside à Présence et Actions culturelles (PAC) de Cuesmes pour organiser à Mons, le bal aux lampions d'un Echevin. La Ville allait payer de sa poche, les affiches promotionnelles. Fort heureusement, la médiatisation de cette pratique a permis que le subside soit remboursé. Néanmoins, ce fait nous renvoie à des nombreuses questions nouvelles ou anciennes. M. le Bourgmestre, pouvez-vous nous fournir la liste des subsides prêts de salles et prêts de matériel qui ont été octroyé au PAC de Ghlin, d'Havré et de Cuesmes, trois associations qui organisent des bals et soupers d'Echevins dans notre commune ? Je suis sans doute encore naïve mais j'ose espérer qu'elles n'ont pas directement reçu de subsides pour organiser ces soupers, néanmoins, cette pratique pose question. Trouvez-vous normal que les associations subsidiées par la Ville fassent la promotion d'élus communaux. Une certaine neutralité ne devrait-elle pas être respectée pour ces associations ? M. le Bourgmestre, moi-même, comme de nombreux

montois, avons été invités au bal de M. l'Echevin via le listing d'une ASBL paracommunale, Infrasport. Vous n'êtes pas sans savoir que l'utilisation des données détenues par une association telle qu'Infrasport, sont soumises aux règles de respect de la vie privée et que notamment, on ne peut utiliser ces données que dans le cadre pour lequel elles ont été retenues. Envoyer une invitation pour une activité qui sort clairement des missions de l'ASBL est donc une pratique illégale. Quelle a été et quelle sera votre réaction face à ceci ? Et si un des destinataires portait plainte à la Commission vie privée ? Enfin, nous avons déjà débattu à de nombreuses reprises mais permettez-moi de vous poser une fois de plus quelques questions toujours sans réponse. Pouvez-vous nous dire où vous en êtes sur l'écriture et la diffusion de critères clairs d'octroi de prêt de matériel, de salles, de subsides pour les associations ou de subventions pour du personnel ? Où en êtes-vous dans la centralisation de ces demandes pour que toute association qu'elle soit sportive, culturelle, en éducation permanente n'ait face à elle qu'un seul guichet et non différents Echevins en fonction de leur compétence ? Comment aujourd'hui les associations sont-elles au courant des démarches à faire ? Sur le site de la Ville de Mons, aucune info apparaît sur comment réserver une salle, comment obtenir du matériel et dans le Mons Mag non plus, ce sont pourtant les deux canaux les plus importants de diffusion de la Ville. Enfin, M. le Bourgmestre, comment se fait-il que seul le parti socialiste soit représenté dans les Conseils de gestion des salles Calva ? Les salles Calva s'occupant de diverses choses, il va de soi que c'est contraire à la jurisprudence de la Commission du pacte culturel. D'avance, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Madame pour votre question. Voici quelques éléments de réponse. D'abord, en ce qui concerne les aides matérielles octroyées aux différents PAC sont les suivantes : pour cette année, il y a eu 9 prêts, 8 gratuits et 1 payant. Le payant, c'est l'objet de votre interpellation. Donc, le PAC Saint-Symphorien, pour une exposition a obtenu 185 euros, toujours le PAC Saint-Symphorien, pour la Musique militaire a reçu 84,25 euros, Saint-Symphorien toujours pour une exposition au mois d'août : 408,10 euros, le PAC Nimy pour le Salon Naturama : 33,40 euros, le PAC Nimy pour une exposition : 118,50 euros, le PAC Villers pour la brocante : 273,25 euros, le PAC Havré Congo pour la Ducasse Havré-Congo : 1.272,40 euros, le PAC Havré pour un spectacle de fin d'année : 721,50 euros, le PACS Cuesmes pour le Bal aux Lampions a payé, c'est l'Echevin lui-même qui a payé : 867,23 euros. On parle donc ici, de prêt de matériel divers, plantes, équipements techniques, barrières Nadar, impression de cartons, etc... En ce qui concerne le prêt de matériel, le contrat ainsi que le règlement ont été

approuvés en séance du Collège communal en décembre 2011 et du Conseil, le 30 janvier 2012. Ils sont par ailleurs accessibles sur le site internet de la Ville de Mons. Seul les services communaux, CPAS et établissements scolaires, suivant l'article 6 du règlement, bénéficient de la gratuité. L'article 5 prévoit que le prêt de matériel et la logistique en découlant est payant pour les autres demandeurs, seul le Collège est habilité à y déroger. En ce qui concerne la centralisation des demandes, toutes ces dernières arrivent via le Secrétariat communal et concernant l'octroi de subsides pour les trois structures citées, le PAC Ghlin ne reçoit pas de subside ni d'aide matérielle, le PAC Havré reçoit un subside de 225 euros qui est un montant qui est resté constant depuis plusieurs années et l'ASBL PACS reçoit un subside annuel de 750 euros pour l'organisation de ses différentes activités et il y a en plus une intervention financière de la Ville pour le feu d'artifice de la fête du Cheval. Pour ce qui concerne les subventions pour les autres PAC : PAC Villers reçoit 750 euros, PAC Flénu : 225 euros, le PAC Saint-Symphorien ne reçoit pas de subside, le PAC de Jemappes ne reçoit pas de subside, le PAC d'Obourg/Saint-Denis/Masnuy-St-Jean ne reçoit pas de subside, le PAC de Nimy ne reçoit pas de subside, le PAC d'Havré-Congo Les Gais Lurons reçoit 400 euros essentiellement pour l'organisation de la Ducasse. Vous savez que la Ville de Mons octroi des aides matérielles ou des subsides à de nombreuses ASBL, associations, fabriques d'église, diverses processions, cercles horticoles, groupes patriotiques, chorales philharmoniques, comités des fêtes, etc... Certains subsides sont également parfois octroyés pour des événements spécifiques, le Beatles Day, Festival de la Moto, FIFA, Feux de la Saint-Jean. Non pas pour provoquer mais pour montrer l'ouverture quand même à tout à chacun, quand le CDH fait des vœux le 15 janvier, c'est gratuit et cela revient très peu à 66,25 euros, quand il y a le verre d'Ecolo – Doudou 2015, là, aussi, l'électricité a été gratuite, pour l'organisation d'un événement, le 24 octobre prochain, on a donné la gratuité pour un montant de 235,88 euros en matériel et le salon Gothique qui est habituellement facturé à 1.000 euros, tout ceci pour vous montrer qu'il y a une équité et en fonction des demandes, le Collège agit bien entendu d'une manière la plus objective possible. Contrairement aussi à ce que j'ai pu entendre, un appel a été lancé via le Mons Mag de septembre pour inciter le plus possible d'associations à se faire connaître, ce qui nous permettra d' étoffer notre listing et faire participer le plus grand nombre à l'élaboration notamment d'une charte qui est toujours en discussion. En ce qui concerne l'éventuel usage d'un listing para-communal, M. l'Echevin m'a adressé une lettre que je vous lis intégralement : « Faisant suite à l'interpellation de Mme la Conseillère DE JAER, permettez-moi de vous confirmer que je n'ai jamais demandé et utilisé le fichier de

l'ASLB Infraspports. Il s'agit d'une ASBL qui dépend de la Région wallonne. Pour votre information, toute personne peut se procurer les adresses des clubs sportifs ainsi que celles de leur président et secrétariat via pour les clubs en ASBL, le Moniteur belge, pour tous les clubs, auprès des sites des Fédérations sportives, sur tous les sites des différents clubs par la brochure éditée chaque année par l'ASBL Infor Jeunes pendant les différents salons, les Apéros montois, les salons des Sports au Grand Prés, l'accueil du Temps Libre » et bien entendu l'Echevin rajoute « Par mes contacts personnels en tant qu'ancien sportif ». Voilà, pour ce qui concerne le listing. Il me reste dans vos nombreuses questions à répondre le Conseil de gestion des salles Calva, alors, permettez-moi d'abord de préciser que le pacte culturel ne s'applique pas en matière de Calva, ceux-ci sont des infrastructures d'accueil créées à l'initiative de la Régie foncière, l'appellation Calva indique que c'est un centre d'accueil local de la vie associative qui est appelé à pallier l'absence dans la plupart des anciennes communes de vastes locaux qui peuvent se réunir ou s'assembler les clubs, associations de familles, etc... La finalité est donc bien de nature sociale. Peut-être puis-je aussi rappeler qu'avant toute nouvelle implantation d'un Calva dans une de nos communes, le Collège veille à organiser maintes réunions préparatoires et contradictoires auxquelles sont conviés les associations, clubs, riverains, etc... Enfin, le Collège a surtout confié et M. l'Echevin l'a indiqué tout à l'heure, la gestion de ces centres à un comité essentiellement composé des acteurs locaux de la vie associative avec obligation pour ce dernier, à se conformer au règlement d'ordre intérieur voté à l'unanimité par le Conseil communal. Ce règlement interdit dans l'un de ces premiers articles, toute discrimination d'origine sociale, raciale, politique et organise, dans un autre article, le renouvellement de ses membres assurant ainsi, dans la mesure de la volonté exprimée, l'alternance. Au sein de ce comité siège un représentant de la Ville, Conseiller communal local, choisi par le Collège et essentiellement chargé de veilles au respect des clauses du règlement et des intérêts de la Ville qui elle aussi peut occuper les lieux pour l'organisation de ses activités d'intérêt public. Voilà. Je vous en prie, Madame.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Vous avez dressé une liste d'ASBL ou de personnalités ou même de partis politiques auxquels vous octroyez des gratuités de salles mais cela ne répond pas à mes deux questions. Ma première question étant quand est-ce qu'il y aura des critères clairs qui permettront de savoir pourquoi telle ASBL reçoit la gratuité, pourquoi une autre ne la reçoit pas ? Donc, plusieurs fois, la majorité montoise nous a dit qu'elle était en train de travailler sur ces critères clairs, donc, je crois que vous ne travaillez pas et dans ce cas-là, on reviendra, soit vous y travaillez et il faudrait nous

dire un peu un calendrier dans lequel vous comptez aboutir. La seconde question, c'est la question du guichet unique puisqu'actuellement pour le prêt de matériel, en effet, on va vers l'Echevin des Associations mais pour ce qui est un subside, si on est une ASBL sportive, on doit aller vers l'Echevin des Sports, si on est une ASBL qui s'occupe de la Jeunesse, on doit aller vers l'Echevine de la Jeunesse, si on est une ASBL du Développement durable, j'imagine qu'on devrait aller vers l'Echevin du Développement durable et donc, cela ne permet pas une clarté dans les personnes à qui s'adresser et donc, c'est vraiment des choses qui sont importantes et ce guichet unique, un lien visible sur le site de Mons, j'attends d'avoir le lien vers le prêt de matériel, je ne l'ai pas trouvé, on dit toujours que dans un site pour que quelque chose soit visible, il faut trois clics, j'ai fait nettement plus que trois clics sur le site de notre Ville pour ne pas trouver le prêt de matériel et il y est peut-être mais en tout cas, il n'est pas visible. En ce qui concerne l'ASBL Monsports et pas Infrasports, je ne pourrais jamais évidemment vérifier à qui ont été envoyés ces invitations mais n'empêche que c'est une ASBL para-communale avec son adresse d'ASBL qui l'a envoyé à une série de personnes, ce n'est pas l'Echevin quand même puisque M. l'Echevin envoie à ses contacts à la limite, on va dire qu'il les a notés dans son agenda en toute légalité mais qu'une ASBL para-communale sur sa page Facebook et de nombreuses captures d'écran sont présentes fassent la promotion pour un seul Echevin ou que depuis son adresse mail, elle envoie une invitation, cela pose évidemment problème. Enfin, en ce qui concerne le pacte culturel, je pense, qu'on va demander au pacte culturel son avis lui-même, personnellement, les représentants dans cette instance confirment que s'il y a un représentant de la Ville, toutes les tendances politiques représentées au Conseil communal doivent y être reprises et quand je lis un dossier très intéressant que l'Institut Emile Vandervelde a sur son site, on voit notamment que les domaines sont beaucoup plus larges que ce que vous dites. Il concerne aussi l'éducation permanente, les loisirs, le tourisme, la formation, la formation artistique, bref, des tas de choses que font les CALVA et quand on parle dans le même dossier des services publics concernés, on voit que ce sont des organismes créés, autorisés ou reconnus par les pouvoirs publics, donc, le fait que ce soit la Régie foncière qui les reconnait, à mon sens mais bon, on ne va pas trancher ici, on fera une demande au pacte culturel pour l'ensemble des CALVA, que les autres chefs de groupe qui sont intéressés de la co-signer avec moi, n'hésite pas à me contacter dans la semaine et on verra ce que le pacte culturel nous répondra. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci, simplement, juste quelques précisions. Je ne voudrais pas que vous quittiez cette séance du Conseil communal avec une idée fausse de ce que fait le Collège, j'en serai peiné. Dans les critères, quand le Collège l'examine et cela chaque semaine, nous avons des propositions, on regarde si l'activité est d'intérêt général, est ouverte à la population, intéresse un grand nombre ou si c'est une association privée ou une demande d'une personne privée et c'est une personne privée, une association, un club fermé, on fait payer en général, cela c'est en gros pour vous donner déjà une indication. Deuxièmement, au sein de la Ville, nous avons créé le service des Associations qui relève d'ailleurs de mon autorité et quand on écrit, que vous écriviez à un Echevin, à un département ou à qui vous voulez, cela passe par le Secrétariat général et bien entendu, tout ce qui est association est dirigée dans le département des Associations et s'il faut travailler en concertation avec tel échevinat ou tel autre échevinat, cela ça regarde l'Administration, la bonne administration de la Ville et bien entendu, cela se fait, enfin, merci d'avoir cité l'Institut Emile Vandervelde comme un bon exemple, je ne peux quand même pas clôturer la soirée sans noter avec plaisir les bons points que vous nous accordez tout au long de cette soirée. M. le Chef de groupe, allez-vous continuer dans cette veine.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller: Ecoutez, oui, pour l'Institut Emile Vandervelde puisque malgré nos différences philosophiques et idéologiques, on reconnaît la qualité de votre Centre d'études pas sur tous les chiffres que vous sortez surtout en ce moment mais néanmoins, sur le pacte culturel, je dois avouer que vous avez écrit des choses très intéressantes et donc, pour que ce sujet ne devienne pas un sujet de polémique, je crois que c'était inutile et que toutes les familles politiques ont le même objectif ici, en ce qui concerne la diversité et la pluralité, est-ce que le Collège n'interrogerait pas pour savoir quel est finalement l'état de la législation, moi, j'entends un groupe politique qui me dit, voilà, c'est le pacte culturel qui doit s'appliquer, toutes les familles doivent y être représentées, plutôt que de laisser une initiative à quelques groupes, je pense que voilà, il n'y a aucune difficulté à jouer la transparence et ce que l'ensemble du Conseil communal fasse cette demande.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Bien entendu. Sachant que les CALVA ne sont pas gérés par une personnalité juridique mais bien pour une association de faits que sont les associations comme l'a indiqué d'ailleurs M. l'Echevin tout à l'heure. L'incident est clos. J'en arrive toujours chez Mme DE JAER à l'organisation de l'EPA, l'Encadrement Pédagogique Alternatif. Je vous en prie, Madame.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Après, promis, j'arrête, je n'ai que trois interpellations. Avec la rentrée scolaire, vient la fameuse organisation que l'on a souvent nommé dans la presse les cours de rien ou EPA (Encadrement Pédagogique Alternatif) qui concernent, en fait, toutes les écoles de l'enseignement officiel et donc, notre commune est évidemment concernée en tant que Pouvoir Organisateur de cet encadrement pédagogique alternatif. Aujourd'hui, c'était la date limite pour que les parents signalent aux écoles, ou hier, pour qu'ils puissent dire aux écoles s'ils voulaient un cours de morale ou de religion ou l'encadrement pédagogique alternatif pour leur enfant. C'est vraiment l'occasion de faire un peu le point sur les problèmes que l'on a pu rencontrer dans les écoles. Est-ce que vous pouvez évoquer quelles sont les difficultés les plus importantes que vous avez rencontrés suite à ces décisions du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Comment envisage-t-on dans les différentes écoles, je n'ai pas besoin d'avoir une liste école par école, mais de façon générale, la mise en place de ce cours de rien et dans quel délai ? La date butoir, on le sait, est en janvier et donc, est-ce que partout, on va attendre janvier ou est-ce que ces cours vont être mis en place avant ? Est-ce que pendant le temps que va durer la mise en place de ce cours, est-ce que vous pouvez nous dire quel est l'encadrement possible de ces élèves, est-ce qu'une étude est prévue, est-ce qu'il y a des activités, est-ce qu'on va regrouper plusieurs écoles ensemble pour assurer l'encadrement ? Est-ce que cet encadrement, finalement supplémentaire, va entraîner un coût ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Et bien, Madame l'Echevine.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Comme vous l'indiquez, ce mécanisme de dispense sera mis en œuvre dès l'année scolaire 2015/2016. Les Pouvoirs Organisateurs se doivent de respecter un délai de mise en œuvre qui se situe entre le 15 septembre, donc aujourd'hui, et le 1^{er} janvier 2016 (puisque le comptage se fait le 15 septembre, je pensais que nous étions le 14) ! Le Collège communal a décidé, déjà en séance du 16 juillet 2005, de mettre en œuvre le l'EPA dans nos écoles dès le 1^{er} octobre 2015. A ce jour, au sein de nos écoles communales, un élément intéressant est à mettre en exergue. Si en mai 2015, un sondage effectué parmi des parents nous indiquait un nombre de 158 élèves pour l'EPA, le chiffre a depuis lors évolué en ce début d'année de rentrée scolaire. Ils ne sont, en effet, plus que 49 élèves à avoir opté définitivement pour le cours EPA repris dans sept de nos écoles communales, cela représente 2,1 % de notre population scolaire de l'enseignement primaire. Ce chiffre reste donc très marginal. Depuis le 1^{er} septembre et jusqu'au 1^{er} octobre, les élèves suivent leurs cours habituels sur base du choix opéré l'an dernier, puisque la mise en place n'aura lieu que

prochainement. Quant au contenu, chaque école sera libre de concevoir son propre programme et son matériel adaptés à chaque degré de l'enseignement. Cependant, les objectifs de l'encadrement pédagogique alternatif pour les élèves est défini et seront les suivants : l'éducation à la démocratie, l'éducation au questionnement, à la méthode et à la pensée philosophique, l'éducation au bien-être et à la connaissance de soi et des autres. L'ambition est rencontrée de faire réaliser des prestations personnelles ou collectives visant à éveiller l'élève au questionnement philosophique et à la citoyenneté. En ce qui concerne l'encadrement, le dispositif décretal prévoit qu'aucun moyen complémentaire ne sera octroyé au Pouvoir Organisateur pour encadrer des élèves dispensés. Les prestataires de cet encadrement pédagogique alternatif seront les enseignants détenteurs d'un titre pédagogique du ou des niveaux concernés dans l'établissement désigné par le Pouvoir Organisateur. Le Décret précise aussi que l'ensemble des prestations liées à cet EPA peut être exercé par les maîtres et professeurs de religion ou de morale non confessionnelle aux mêmes conditions, pour peu qu'ils exercent leurs fonctions dans un cadre de neutralité. Ces prestations seront soumises à l'Inspection de la Communauté Française, par contre, ceux qui ne disposent pas de titre pédagogique pourront uniquement effectuer des prestations d'encadrement et de surveillance. Les prestations sont dans les deux cas sous la responsabilité d'un enseignant ayant un titre pédagogique cela va de soi et sous l'autorité du Pouvoir Organisateur. Au niveau des formations et aides aux enseignants, il a été mis en ligne sur le portail de l'enseignement Fédération Wallonie Bruxelles, des pages consacrées à la citoyenneté et pour le PA, un guide pratique pour les encadrants expliquant les thématiques à aborder et dressent une liste de diverses ressources utilisables comme support. Pour notre PO, celui-ci conserve pour l'année scolaire 2015-2016 le même nombre de périodes d'encadrement attribué au 1^{er} octobre 2014 afin d'organiser les cours de religion, de morale et d'EPA. Sur base des chiffres en notre possession ce jour, 30 périodes sont nécessaires pour assurer l'EPA. Forcément, nous avons perdu des heures de religion et des heures de morale et elles sont glissées en EPA. Notre service de l'Education travaille ardemment ces jours-ci à la mise en place de ce dispositif en assurant des glissements utiles afin que tout soit opérationnel à la date que le Collège a décidé, une réunion avec les 5 Directions concernées puisqu'il y a 7 écoles mais il y a 5 Directions puisque nous avons des écoles où c'est la même Direction est fixée le 21 septembre à cet effet. Merci de votre attention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci Mme l'Echevine. Mme DE JAER, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Merci beaucoup pour toutes ces réponses et je serai intéressée d'avoir les échanges qui auraient lieu pendant la réunion du 21 septembre

notamment de voir les glissements et les aménagements d'horaires mais je comprends bien qu'ils ne soient pas encore faits, donc, je ferais une petite question écrite et comme cela, on verra après le 21.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci à vous.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. L'incident est clos. Je suggère que nous groupions l'interpellation de Mme MARNEFFE, accueil des réfugiés, coordination de l'aide d'urgence avec l'interpellation de M. BEUGNIES, accueil des réfugiés dans la Ville de Mons, peut-être, honneur aux dames, peut-être d'abord Mme MARNEFFE ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Oui, je vous remercie M. le Bourgmestre. Le 1^{er} septembre, le Centre d'Accueil de la Croix Rouge de Tournai a ouvert ses portes à des demandeurs d'asile issus principalement de Syrie, d'Irak et d'Afghanistan. De son côté, la Ville de Namur a proposé au Gouvernement fédéral de mettre à disposition de FEDASIL, le bâtiment de l'ancienne gare des pompiers inoccupée depuis trois mois et ce pour une période d'1 an. Une centaine de réfugiés pourraient y être accueillis. Cependant ces initiatives ne suffisent pas et FEDASIL a d'ores et déjà demandé au CPAS d'étendre la capacité des ILA, les Initiatives Locales d'Accueil existantes ou en ouvrant de nouvelles places ILA par l'intermédiaire de la conclusion d'une convention à durée indéterminée. Lors du dépôt de mon interpellation début septembre, je vous demandais comment la Ville de Mons compte-elle faire face à ses obligations et à son devoir ? J'ai appris ce matin que le Collège communal et le CPAS ont décidé de mettre à disposition 19 logements d'urgence. 80 personnes pourront être accueillies dans des conditions dignes et décentes, je vous en remercie, donc, d'avoir répondu à cette interpellation par les actes. Au-delà de cela, je suis également préoccupée par la coordination des initiatives citoyennes, alors que des initiatives locales se mettent en place et que la solidarité s'exprime vis-à-vis de ces femmes, de ces hommes et de ces enfants qui n'ont eu d'autre choix que celui de l'exil, la Ville n'a-t-elle pas par ailleurs, un rôle d'information et de coordination à jouer auprès des citoyens et des associations ? Nombreux sont ceux qui se demandent ce qu'ils peuvent faire à leur échelle pour venir en aide aux demandeurs d'asile. Des récoltes de dons s'organisent pour envoyer au Centre de FEDASIL. Ne serait-il pas pertinent de centraliser ces dons et de les transporter vers les associations demandeuses ? Envisagez-vous par ailleurs de coordonner la mise à disposition de logements et de rassembler les acteurs du tissu associatif pour voir comment organiser et gérer l'urgence ? Pour que les logements privés puissent devenir des ILA, ils doivent être dotés des équipements indispensables afin de permettre aux demandeurs d'asile de subvenir à leurs besoins quotidiens. La Ville compte-t-elle s'impliquer dans l'équipement de ces logements et

le CPAS dans l'accompagnement social et médical des résidents. Certains citoyens souhaitent également accueillir directement des demandeurs d'asile chez eux. Il est important de les informer que ce geste est déconseillé par le CIRE car les demandeurs d'asile peuvent perdre leur droit d'accueil ou d'aide. Le CIRE explique pourquoi. « L'accueil des demandeurs d'asile requière un accompagnement professionnel, social, juridique, psychologique et administratif. En Belgique, cette mission est confiée par l'Etat FEDASIL qui la mène à bien en partenariat avec d'autres organisations comme la Croix Rouge et le CIRE. Il n'existe pas actuellement de cadre ni de soutien organisé permettant un accueil des demandeurs d'asile par des particuliers. Tant que ce ne sera pas le cas, nous ne recommandons pas d'accueillir des demandeurs d'asile chez soi ». Pour terminer, la question de la sensibilisation me paraît également cruciale. M. le Bourgmestre ne me contredira pas vu la teneur des réactions qui ont suivies l'annonce de la Ville tant sur le site des médias que sur son propre profil Facebook. En effet, à côté des initiatives citoyennes remarquables, des réflexes de repli et des réactions de rejet sont observées et entendues. L'apaisement des craintes et interrogations sur l'accueil des réfugiés fait également partie du rôle de ce niveau de pouvoir proche du citoyen qu'est la commune. Qu'envisagez-vous pour remplir cette mission ? Pourquoi ne pas organiser une conférence-rencontre sur le sujet avec la population ? Mons doit rappeler à ses citoyens que le statut de réfugié soit rester un droit fondamental pour toute personne qui fuit son pays craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques, comme le rappelle la convention de Genève. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Je cède la parole à M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Merci M. le Bourgmestre. Donc, nous avons pu entendre récemment dans les médias que vous-même teniez à une répartition de l'accueil des réfugiés dans toutes les communes pour que cela se fasse dans de bonnes conditions et évidemment, on ne peut qu'être d'accord avec cela. En effet, nous vivons une des pires crises humanitaires depuis longtemps et nous pensons que la moindre des choses est que la Ville de Mons soit capable d'organiser aussi une solidarité pour accueillir ces réfugiés syriens, irakiens ou afghans qui sont le miroir à retardement de nos guerres. Pouvez-vous nous dire que compte faire la Ville à ce sujet ? Allons-nous attendre les injonctions du Fédéral ? Ou avons-nous déjà spontanément proposé d'accueillir des réfugiés ? Disposons-nous de bâtiments vides qui pourraient servir de logements temporaires ? Quels moyens matériels allons-nous consacrer à cet accueil ? Evidemment, entre temps, nous avons appris dans les médias que des bâtiments vides allaient mis à disposition après aménagement à plusieurs familles de réfugiés, on s'en

réjouit évidemment et on vous en remercie. On espère que cette initiative de la Ville de Mons servira d'exemple pour d'autres villes mais je voulais juste ajouter ceci, c'est qu'il est important de rappeler et vous l'avez fait, M. le Bourgmestre, dans les médias, que ce geste de solidarité ne remet pas en cause ni l'aide aux SDF, ni l'attribution de logements sociaux personnes en attente, ni l'accès aux logements d'urgence et de transit mais cependant, nous regrettons que le manque structurel de logements sociaux aient pour effet de mettre en opposition et de diviser les gens, c'est pour cela que nous pensons qu'il est plus que temps d'investir dans le logement public à l'instar de ce qui se fait aux Pays-Bas par exemple ou dans certaines grandes villes allemandes. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: D'abord, merci à vous deux. Je ne serai pas très long mais je voudrais vous dire avant tout que le Collège de la Ville veut exprimer toute sa solidarité avec les milliers de familles, de femmes, d'hommes, d'enfants qui fuient la guerre et les menaces de mort dans leur pays. Cette solidarité ne peut se réduire à de bonnes intentions et en tant que responsable politique, tous ensemble, ici, que ce soit sur le plan fédéral ou local, notre rôle est d'organiser cette solidarité concrètement et de garantir à toutes ces familles un accueil digne et des conditions de vie décente. C'est une responsabilité légale mais bien entendu également un devoir moral. En ce qui concerne la Ville de Mons, nous avons pris contact au début de ce mois de septembre avec la Croix Rouge ainsi que plusieurs associations actives dans ce secteur pour leur demander quel type d'actions la Ville pouvait entreprendre pour participer à l'effort collectif de solidarité. Il nous a été unanimement répondu que l'élan de générosité en faveur des candidats réfugiés étaient telle à travers tout le pays que les besoins en aide matérielle avaient pu être rencontrés un très peu de temps. Par contre, il est vite apparu que la plus grande difficulté résidait dans le manque de places pour accueillir les candidats réfugiés dans des conditions dignes et décentes. Ainsi dans l'attente de l'adoption d'un plan de répartition sur l'ensemble du pays, le Collège de la Ville a pris ses responsabilités avec le CPAS et ils mettent déjà à disposition 19 lieux transformés en logements d'urgence qui pourront accueillir 19 voire 20 familles ce qui peut représenter environ 80 personnes, cela peut-être plus si ce sont des enfants. Il s'agirait notamment des anciens locaux du Service de l'Aide à la Jeunesse situé dans l'îlot de la Grand Place, locaux dans lesquels on devait déménager des services administratifs et donc, nous retardons ce déménagement ainsi que des locaux appartenant au CPAS et situé à la rue du Trieu, rue Joncquois qui auraient dû être vendus et le CPAS reporte la vente de ces logements et ainsi que la conciergerie rue Dunant. Pour ces lieux, une série de travaux légers notamment l'aménagement de douches, de coins cuisine devront être réalisés et ils le seront en urgence pour rendre ces logements habitables

pour des familles. 5 logements seront libres et disponibles dès le premier octobre et les autres seront mis à disposition au fur et à mesure de la réalisation des travaux et il y a un contact permanent entre le CPAS et FEDASIL à cet égard. En parallèle, une cellule de coordination a été mise en place, elle s'est d'ailleurs réunie ce matin sous la présidence du Président du CPAS de la Ville de Mons, cette cellule de coordination est chargée de coordonner les différents services de la Ville et du CPAS ainsi que les partenaires associatifs locaux pour garantir notamment la scolarisation des enfants, l'apprentissage du français pour les adultes, l'encadrement médical et psychologique des familles, l'accompagnement dans les démarches administratives, l'intégration sociale dans les quartiers et enfin, la recherche d'une formation ou d'un emploi. Avant de conclure et vous avez fait, Mme MARNEFFE, allusion notamment à certaines réactions sur Facebook, sachez que ce soir, alors, que nous étions en Conseil, j'ai répondu parce que je pense qu'on ne doit pas laisser dire et faire n'importe quoi et qu'il est de notre responsabilité de contrecarrer et d'argumenter, donc, j'ai voulu qu'il y ait une réaction sur le site, donc, avant de conclure, je voudrais en profiter pour répondre à l'inquiétude exprimée par certains citoyens qui craignent que l'aide que nous apportons aux réfugiés ne vienne en quelque sorte mettre à mal l'aide que nous pourrions accorder à d'autres personnes en difficulté notamment les personnes sans abri et bon, nous entendons ces inquiétudes et nous y répondons, donc, au sein de la Ville, le Service de Prévention et en particulier l'équipe l'Escale effectue chaque jour un travail remarquable pour aider et accompagner les personnes sans-abris. Ils organisent notamment un accueil tous les jours de 09h à 18h00 pour répondre aux besoins de première nécessité des sans-abri, hygiène, douche, nourriture, chaleur, leur fournir des conseils santé, logement et un accompagnement vers la réinsertion. A travers les éducateurs de rues, des contacts réguliers ont lieu sur le terrain avec une orientation vers le service d'aide, une médiation avec le voisinage ou tout simplement une écoute et en hiver, bien sûr, les abris sont ouverts tous les jours et toutes les nuits entre le 15 novembre et le 15 mars et bien entendu, on peut modifier ces dates en fonction du climat et ce travail n'est pas du tout remis en cause comme bien entendu, vous l'aurez constaté par ce que je vous ai dit, il n'a pas été touché le moins du monde à l'organisation et l'attribution des logements sociaux et je partage votre opinion, il n'y en a pas assez, c'est un des grands défis face auquel nous nous trouvons mais donc, on n'y a pas touché. Pour répondre aussi à une de vos questions, on peut aussi faire appel à l'Agence Immobilière Sociale parce que vous savez que par ce biais, il peut y avoir des aménagements dans un endroit privé et l'agence s'occupe de la location et du paiement aussi de cette location, donc, ce biais-là dans le département de l'Echevin du Logement est toujours une voie possible et utilisable. Je voulais aussi vous dire que non

seulement on ne touche pas à l'attribution de logements sociaux, on ne touche bien entendu pas au dispositif des sans-abri, on ne touche pas non plus aux abris d'urgence et de transition du CPAS qui reste tout à fait en état, donc, on a vraiment pris comme locaux des locaux soit qui devaient être affectés à de l'Administration, soit des lieux qui devaient être vendus et on reporte la vente. J'en termine en disant que ce volet qui est quand même important pour la Ville est fait avec un esprit d'accueil les gens dans des conditions qui soient des conditions véritablement dignes et qu'on peut faire avec ces personnes un travail pour faire évoluer tantôt les enfants, tantôt ces personnes en attendant que leur statut soit défini notamment par le Commissariat aux réfugiés. Il ne s'agira et j'en termine par là, jamais d'opposer les uns aux autres mais bien d'accueillir des personnes qui fuient la mort, de leur assurer une protection et un abri et plus durablement pour ceux qui souhaiteraient rester avec le statut de réfugié de les aider à s'intégrer dans la société. Encore peut-être l'une ou l'autre information, de mémoire, sachez que nous avons environ 245 réfugiés déjà dans notre Ville et on a à peu près 190 candidats à l'asile ce qui représente un peu moins de 0,5 % de la population montoise qui est un taux tout à fait gérable d'une manière qui peut être satisfaisante. Voilà un peu les informations que le Collège souhaitait vous apporter. M. BOUCHEZ, puis Mme MARNEFFE.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Simplement sur un point qui a été évoqué par un des conseillers concernant les injonctions que feraient le Gouvernement fédéral, que les choses soient bien claires, je pense que le Gouvernement fédéral a pris ses responsabilités et en particulier ma famille politique immédiatement et on en est d'ailleurs très fier mais le but n'est pas d'imposer des choses aux communes, qu'elles ne pourraient pas faire et donc, on est sur une opération en deux temps, il y a 4.500 personnes pour le moment, c'est clair qu'il a fallu parer au plus pressé, c'est pour cela que des villes comme Tournai, Neufchâteau ont été directement sollicitées parce qu'on savait qu'il y avait des espaces mais si le Gouvernement fédéral avait dit à la Ville de Mons il y a de cela trois semaines, vous devez en accueillir 300, sans autre forme de négociation, je n'ose pas imaginer ce qu'on aurait dû entendre, je crois qu'il faut être très clair par rapport à cela, cela doit se faire en concertation avec les communes, cela doit se faire selon le nombre de places disponibles, le nombre d'habitants, les moyens budgétaires aussi qui existent, ce sont les critères qui ont été évoqués par le Gouvernement fédéral, donc, on peut se réjouir que la Ville de Mons prenne les devants et n'attende pas que le Gouvernement fédéral nécessairement contacte mais de toute façon, pour le moment, il n'y avait pas le choix puisqu'en plus, on parle, ici, de candidats réfugiés, donc, c'est aussi d'autres obligations que lorsque la personne

a le statut de réfugié mai je ne voudrais pas qu'on fasse croire que le Gouvernement fédéral ne prend pas ses responsabilités en la matière parce qu'encore une fois, il y a un Arrêté Royal qui aurait dû être adopté sur cette question il y a déjà de nombreuses années, cela n'a jamais été le cas, pour une raison très simple, c'est qu'il n'était pas possible d'accorder les communes et donc, à un moment donné, il ne faut pas non plus reprocher au Fédéral, le fait de vouloir travailler dans la concertation et alors, s'il n'y avait pas eu de concertation, on lui aurait dit que tout se faisait de manière unilatérale, donc, que les choses soient claires par rapport à cela, on peut se réjouir de l'initiative de notre Ville mais encore une fois, le Fédéral pare au plus pressé selon les capacités d'accueil de chacune des communes. Un plan plus détaillé pourra voir le jour dans les prochaines semaines mais dans un premier temps, il fallait gérer l'urgence. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Mesdames MARNETTE, MOUCHERON et puis M. BEUGNIES.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Je vous remercie. Effectivement, je pense que tout ce qui a été dit, donc, on est assez d'accord, je pense que ce qui reste pour conclure le débat, c'est qu'il y ait quand même au niveau communication, quelque chose qui soit clair, précis au niveau du site internet de la Ville, également ce qui pourrait être communiqué à l'extérieur, donc, d'abord faire un bilan sur l'importance de l'accueil et la nécessité donc, de ne pas opposer les uns et les autres comme vous l'aviez dit, d'expliquer clairement la démarche qui est possible au niveau des AIS, au niveau des initiatives citoyennes qui pourraient y avoir, avoir un bilan aussi s'il y avait des besoins en termes de mobilier, en termes de vêtements qui pourraient être apportés et que des citoyens souhaiteraient venir en aide, donc, avoir un bilan des besoins, c'est globalement ce que FEDASIL essayait de communiquer notamment au niveau du Centre de Morlanwelz mais je pense qu'avoir quelque part où on centralise l'information, je pense que c'est toujours important et enfin avoir une liste des partenaires associatifs que vous avez fournie et que vous avez évoqué où les citoyens qui le souhaiteraient pourraient fournir leur aide. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Oui, Madame.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Très brièvement. Je ne veux pas en faire un débat politique. Me réjouir que l'ensemble des familles politiques présentes ce soir se rejoignent sur un point tel que celui-là pour accueillir des personnes qui fuient une situation dramatique, qui fuient pour leur vie et qui prennent des risques insensés avec leurs enfants pour pouvoir arriver dans des endroits qui peuvent les accueillir, je suis effarée par des choses que je peux lire sur l'ensemble des réseaux sociaux et donc, certainement saluer l'initiative de la Ville de

Mons par rapport à l'initiative qu'elle a prise et par rapport à la communication aussi qu'elle s'est engagée à faire. Je voulais juste joindre mon groupe à votre initiative et aux interpellations de mes collègues.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci infiniment. M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Merci encore pour ces actes de solidarité parce qu'il s'agit bien d'agir et c'est ce que vous avez fait, cela fait vraiment chaud au cœur. Merci pour eux.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci infiniment. Pour le site, bien entendu, on va regarder et nous ferons en sorte qu'il en soit ainsi. Merci, l'incident est clos. Mesdames, Messieurs, nous passons au huis clos. Je remercie le public.

La séance s'ouvre à huis clos avec 40 présents.

Sont absents : MM. DUPONT, DEPLUS, G. HAMBYE, JOOS, Mme DEFRISE.

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
80^e Objet : ASBL Communauté Urbaine de Mons (CUM). Désignation de 7 Conseillers Communaux en qualité de représentants de la Ville en vue de prendre part à l'Assemblée Générale de clôture de l'association. Secrétariat JYD

81^e Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
a) Promotion d'un Chef de Division au grade de Directeur. GRH/HH/PA

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
b) Fin prématurée de l'interruption de carrière à 4/5e temps octroyée à une employée d'administration. GRH/HH/PA

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
82^e Objet : SERVICES TECHNIQUES. Démission honorable d'un Agent technique en chef. GRH/SH/4101

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
83^e Objet : PERSONNEL OUVRIER. Mise en disponibilité pour maladie d'un ouvrier qualifié définitif. GRH/SH

84^e Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI.

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps à une Auxiliaire d'administration. GRH SC/APE

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps à un Agent technique en chef. GRH/SH

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
85° Objet : PERSONNEL CONTRACTUEL. Prorogation de l'interruption complète de carrière octroyée à un employé d'administration. GRH/AJ/PREV

86° Objet : ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
a) Nominations à titre définitif de Directrices d'écoles. Education 3199/7712

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
b) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice primaire définitive. Education 6926

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
c) Mise en disponibilité pour maladie d'un maître spécial d'éducation physique définitif. Education 3568

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
d) Octroi d'une interruption partielle de carrière à une institutrice primaire définitive. Education 7984

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
e) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'institutrices primaires. Education 3980/4039/4114

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
f) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants de maîtres spéciaux d'éducation physique. Education 4145/4146

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
g) Démission honorable d'une institutrice maternelle définitive, en vue de la mise à la retraite. Education 8045

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
h) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une institutrice maternelle. Education 3750

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
i) Mise en disponibilité pour maladie d'une puéricultrice définitive. Éducation 3780

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
j) Octroi d'un congé pour prestations réduites pour raisons de convenances personnelles à mi-temps, d'une institutrice maternelle définitive. Education 7642

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
k) Octroi d'une interruption de carrière à mi-temps, d'une institutrice maternelle définitive. Education 7774

87° Objet : ACADEMIE DE MUSIQUE

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

a) Octroi d'un détachement pédagogique pour exercer provisoirement une fonction dans l'enseignement supérieur artistique d'un professeur de piano. Education 8128

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

b) Octroi d'un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenances personnelles à un professeur de piano. Education 7855

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

c) Octroi d'un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenances personnelles à un professeur d'art dramatique. Education 7944

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

d) Octroi d'un détachement pédagogique pour exercer provisoirement une fonction dans l'enseignement supérieur artistique d'un professeur d'art dramatique. Education 3427

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

88^e Objet : Relais Social. Désignation des représentants de la Ville de Mons pour la mandature 2013-2018. Modifications. Secrétariat Gestion des Associations JYD

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

89^e Objet : Calva de Spiennes. Modification du Comité de contrôle. Cellule Patrimoine RF/GS

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

90^e Objet : Démission d'un administrateur et désignation d'un administrateur de la RCA « Mons-Capitale ». Régie foncière RCA

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 14 juillet 2015.

Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Directeur général ff,

Le Bourgmestre-Président,

Ph. LIBIEZ.

E. DI RUPO

=====